



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 139 • NUMÉRO 028 • 3^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 24 mars 2004

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 24 mars 2004

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

• (1400)

[Traduction]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter Ô Canada, qui sera entonné par le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore.

[Note de la rédaction: les députés chantent l'hymne national.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE MOIS NATIONAL DU REIN

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, à l'occasion du Mois national du rein, je prends la parole pour signaler les besoins des personnes atteintes de maladies du rein et de leurs familles.

Je tiens également à rendre hommage à toutes les personnes qui prennent soin des malades du rein et à tous les chercheurs qui s'emploient à vaincre ces maladies.

Au cours des dernières années, j'ai présenté des pétitions signées par des dizaines de milliers d'habitants de Peterborough, du sud de l'Ontario et d'autres régions qui soutiennent également cette cause.

M. Ken Sharp, qui a dû se soumettre à des traitements par dialyse pendant toute sa vie adulte, est à l'origine de ces pétitions. Celles-ci portent sur l'importance de mettre au point un rein bioartificiel et de donner le nom d'Institut des maladies du rein à l'un des Instituts de recherche en santé du Canada.

J'exhorte tous les députés à appuyer les Canadiens atteints de maladies du rein, leurs familles et leurs proches, ainsi que les professionnels du milieu médical qui s'emploient à les aider.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

M. Bob Mills (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, je suis fier d'intervenir aujourd'hui pour féliciter les résidents de Red Deer avant la tenue de la Semaine nationale de l'action bénévole.

Red Deer se démarque depuis longtemps dans le secteur du bénévolat. À elle seule, notre collectivité compte plus de 18 000 bénévoles.

C'est grâce aux bénévoles que l'édition de cette année du Tournoi des Cœurs Scott a remporté un succès si retentissant. Les

organisateurs avaient à leur disposition deux fois plus de bénévoles qu'ils en avaient besoin.

Le conseil d'administration du collège de Red Deer offre un exemple des grands bénévoles que nous avons. Ce collège est véritablement une institution d'enseignement communautaire. Le conseil d'administration a entre autres veillé à l'achèvement d'une nouvelle bibliothèque et à l'organisation de nombreuses activités communautaires.

Red Deer a également été l'hôte des championnats mondiaux de hockey junior. Nous vendons des billets 50/50 aux parties des Rebels de Red Deer. Le festival des arbres s'avère un franc succès. Nos bénévoles s'affairent au téléphone en vue de l'événement bénéfique annuel «incarcération et caution». Voilà quelques-unes des activités bénévoles des résidents de Red Deer. Les gens de Red Deer se présentent toujours en force pour faire de notre collectivité un véritable paradis.

Red Deer est certainement la ville des bénévoles.

* * *

• (1405)

[Français]

LE BUDGET

M. Nick Discepola (Vaudreuil—Soulanges, Lib.): Monsieur le Président, le budget de 2004 jette les bases d'un avenir meilleur pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens. Ce budget a deux objectifs clairs. Il démontre sans équivoque les principes de responsabilité financière et d'intégrité, et amorce la réalisation des objectifs énoncés dans le discours du Trône.

Investir dans les soins de santé, dans nos collectivités, dans l'apprentissage, dans le bien-être et l'épanouissement de nos enfants maintenant et dans le futur, voilà comment notre gouvernement met les gens au coeur de toutes ses actions.

Ce budget ne nous éloignera pas de toute prudence en matière de gestion budgétaire et ne nous engagera pas non plus dans une frénésie de dépenses préélectorales. C'est un budget solide qui permet au Canada d'amorcer avec confiance une nouvelle décennie de réussite.

* * *

[Traduction]

LE BUDGET

Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, je tiens aujourd'hui à féliciter le gouvernement et le ministre des Finances d'avoir présenté un budget équilibré pour la septième fois consécutive.

Article 31 du Règlement

J'ai particulièrement apprécié l'annonce que le gouvernement a faite hier au sujet du rétablissement de sa contribution de 100 millions de dollars par année, pour deux ans, au Fonds canadien de télévision.

Depuis 1996, le gouvernement a versé plus de 800 millions de dollars au Fonds canadien de télévision. Cette subvention a notamment facilité la télédiffusion d'émissions canadiennes de qualité, dont la valeur se chiffre approximativement à 5 milliards de dollars.

Mes électeurs m'ont affirmé haut et fort que le Fonds canadien de télévision est essentiel pour l'industrie canadienne de la télédiffusion. Un de mes électeurs, le scénariste professionnel canadien Keith Ross Leicke, a écrit:

Au Canada, le Fonds canadien de télévision constitue un outil culturel fort important puisqu'il appuie des émissions de télévision canadiennes qui sont écrites, mises en scène et jouées par des Canadiens.

Je suis ravie de souligner que l'augmentation des ressources financières du fonds confirme que le gouvernement maintient son engagement d'appuyer la production d'émissions de télévision canadiennes de grand calibre.

* * *

[Français]

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

M. Christian Jobin (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai rencontré les intervenants de l'industrie maritime à Québec, qui étaient atterrés par les propos tenus par le Bloc québécois concernant le soi-disant élargissement de la Voie maritime du Saint-Laurent.

Depuis toujours, le Bloc québécois désinforme la population québécoise sur certains sujets, dont l'élargissement de la voie navigable du Saint-Laurent. Je reviens sur le sujet aujourd'hui afin que la population québécoise ne souffre pas des fabulations de l'opposition.

Comme nous l'a si bien confirmé le ministre des Transports à la Chambre hier, l'élargissement de la voie maritime n'est aucunement dans les plans du gouvernement canadien. Il s'agit plutôt d'intégrer cette richesse naturelle dans un processus qui relancera l'industrie maritime canadienne, tout en respectant les règles environnementales.

* * *

[Traduction]

SURREY CENTRAL CITY

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole pour féliciter Surrey Central City, un complexe comprenant des bureaux, des commerces de détail et une université, qui a obtenu le prix spécial du jury en France, au Salon international des professionnels de l'immobilier, à Cannes. C'est en quelque sorte un Oscar du secteur de l'immobilier.

L'architecte Bing Thom a été reconnu pour avoir transformé un centre commercial en difficulté en un centre urbain moderne qui est devenu un point d'intérêt dominant l'horizon de la ville.

Sous les fagots des histoires de culture de marijuana, de vols d'automobiles, de violence commise par les gangs et d'itinérance qui ont cours à Surrey, se développe dynamiquement l'une des villes au taux de croissance le plus rapide au Canada. La construction domiciliaire y est en plein essor et plus de 800 résidents par mois s'installent à Surrey.

On trouve également à Surrey, connue comme la ville des parcs, le troisième plus grand rodéo de l'Amérique du Nord, ainsi que des entreprises comme la société hydro-électrique de la Colombie-Britannique, Terasen, BC Biomedical Labs et Translink.

Surrey, une ville attachante, est un endroit merveilleux où habiter, qui se prête admirablement bien aux affaires. Il ne faut donc pas se surprendre que Steve Malkowich et Gary Hollick du journal *The Now* ont lancé des épinglettes «J'aime Surrey».

* * *

[Français]

LE BUDGET

L'hon. Claude Drouin (Beauce, Lib.): Monsieur le Président, le budget de 2004 reconnaît l'importance de l'économie sociale qui est basée sur des valeurs qui nous tiennent à coeur: le développement durable, l'égalité des chances, l'inclusion des défavorisés et l'action communautaire.

C'est un secteur en croissance partout au pays. Au Québec, par exemple, 10 000 entreprises collectives et organismes communautaires font travailler plus de 100 000 personnes. Ces entreprises produisent des biens et services pour l'économie de marché, mais elles consacrent tout leurs bénéfices à la réalisation d'objectifs sociaux et locaux.

Nous investirons 162 millions de dollars sur cinq ans dans ce secteur dynamique; 100 millions de dollars pour accroître les prêts aux entreprises d'économie sociale; 47 millions de dollars pour des projets-pilotes appuyant la planification stratégique et le développement des moyens; 15 millions de dollars pour mener des recherches à l'échelle locale sur l'économie sociale.

Notre gouvernement tient à améliorer le cadre social des collectivités des quatre coins du pays, et le budget de 2004 permet très bien de concrétiser cette volonté de notre gouvernement.

* * *

• (1410)

NICOLE DEMERS

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, le 26 février dernier, devant plus de 600 personnes réunies à l'occasion du huitième gala annuel des prix du Mérite coopératif, Nicole Demers, femme de coeur et d'action, était honorée en se méritant le titre de «coopérateur de l'année», catégorie bénévole.

Récipiendaire en 2003 de la Médaille «personne» et louangée à ce titre par ma collègue de Laval-Est, c'est au tour de ses pairs de reconnaître son engagement.

Impliquée de façon exemplaire au sein de la communauté lavalloise, active dans plusieurs secteurs sociaux communautaires, elle est spécialement dédiée à la Fondation «Vivre chez soi» qu'elle a mise sur pied récemment.

Saluer cette grande Québécoise est pour moi un honneur, et vous comprendrez sans peine que je souscris sans réserve aux commentaires exprimés il y a à peine quelques semaines par la ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et ministre responsable de Laval, et je cite: «À Laval, Nicole Demers se mérite la palme de la générosité.»

À la future députée du Bloc québécois dans le comté de Laval, je dis: bravo, Nicole, et bonne chance!

L'ÉQUITÉ SALARIALE

Mme Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, toute société d'État se doit de respecter la Loi sur l'équité salariale. Récemment, certains députés se sont levés en cette Chambre pour dénoncer le problème d'iniquité salariale entre les employés de la Société Radio-Canada, selon qu'ils travaillent pour l'aile anglophone ou francophone de la société et selon leur sexe.

Il semble que depuis ces déclarations, les négociations entre la SRC et le syndicat représentant ces employés sont en difficulté. J'en suis très inquiète. Tous les Canadiens ont le droit fondamental de consulter leur député et de les informer de leurs problèmes avec les entités gouvernementales.

Je fais donc appel aujourd'hui à la SRC afin qu'elle démontre son respect envers notre démocratie en négociant de bonne foi sur la question de l'équité salariale avec le syndicat des travailleurs.

* * *

[Traduction]

LE TOURISME FERROVIAIRE

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, PCC): Monsieur le Président, les chutes, les gorges sculptées par les glaciers et un relief montagneux à couper le souffle font de Kootenay—Columbia, ma circonscription, une attraction naturelle pour le tourisme national et international, sans oublier l'enthousiasme inspiré par les voyages en train dans la région environnante, de Vancouver à l'Alberta et du Nord-Ouest américain au Montana.

La semaine dernière, j'ai organisé des rencontres avec des électeurs, des représentants de Rocky Mountaineer Railtours et des partisans du chemin de fer local pour discuter de l'amélioration du transport et du tourisme ferroviaires. Rocky Mountaineer Railtours a connu 15 années de grand succès et a transporté des centaines de milliers de clients enthousiastes et satisfaits.

Pendant tout mon mandat de député de Kootenay—Columbia, j'ai gardé le contact avec les responsables de Rocky Mountaineer Railtours, en m'efforçant de démontrer que ma circonscription convient au tourisme ferroviaire et de faire connaître tous les avantages qui en découleraient pour stimuler l'emploi et l'économie.

J'applaudis et appuie tous les partisans du transport ferroviaire qui collaborent avec diligence à cette initiative dont bénéficieront mes électeurs, tout en faisant connaître au monde entier les beautés de Kootenay—Columbia.

* * *

LE BUDGET

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, une nation aussi chanceuse que la nôtre devrait toujours viser plus haut et plus loin. Le Canada est en mesure de se lancer dans une nouvelle décennie de réalisations, et nous avons entrepris ce voyage dans le premier budget complet présenté par notre nouveau gouvernement.

Le budget 2004, qui a été déposé hier, jette les bases d'un avenir meilleur pour tous les Canadiens. Le gouvernement vise des objectifs bien précis pour créer un pays encore plus remarquable, qui donnera à davantage de Canadiens la possibilité de réussir, de réaliser leurs ambitions et de poursuivre leurs rêves.

[Français]

Déposé hier, le budget de 2004 met en place la base pour assurer un meilleur avenir à tous les Canadiens. Ce gouvernement a des buts

Article 31 du Règlement

bien précis pour créer un pays encore plus grand qui donnera à plus de Canadiens l'occasion de réussir, d'élargir leurs ambitions et de poursuivre leurs rêves.

● (1415)

[Traduction]

Il nous incombe de nous assurer que nos enfants et petits-enfants auront une vie encore meilleure dans un pays encore meilleur. C'est l'objectif que nous nous sommes fixés. Une nation aussi remarquable que la nôtre devrait être en mesure de l'atteindre, et c'est ce que nous nous efforçons de faire avec ce budget.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement libéral a une fois de plus choisi d'équilibrer le budget au détriment des femmes. Alors que les garderies, les soins de santé et l'éducation continuent d'être sous-financés, c'est le travail non rémunéré des femmes qui va combler la différence.

Les femmes sont les principales dispensatrices de soins et lorsque les soins de santé, l'éducation et les garderies ne répondent pas aux besoins, ce sont les femmes qui doivent assumer les responsabilités. Je pense qu'il est temps que le gouvernement libéral se charge de cette responsabilité.

Que veulent les femmes? À notre sommet économique de février dernier, les femmes ont dit clairement qu'elles avaient besoin de soins de santé adéquats, de logements et de services de garderie abordables pour elles-mêmes et leur famille. Qu'obtiennent-elles? Rien.

En quoi le ratio de 25 p. 100 du PIB est-il censé aider la mère qui essaie de nourrir ses enfants et d'épargner afin qu'ils puissent fréquenter l'université? Comment cette mère va-t-elle investir dans un REER lorsqu'elle n'a pas les moyens de se nourrir?

Il n'y a pratiquement rien dans le budget qui touche la situation unique des femmes autochtones. Les groupes représentant les femmes autochtones demandent au gouvernement fédéral de reconnaître qu'elles font face à des défis bien particuliers.

Le premier ministre a reconnu les conditions déplorables dans lesquelles les autochtones vivent. Pourtant, il n'y avait rien pour les groupes de défense des femmes autochtones et rien pour améliorer les conditions dans lesquelles de nombreuses femmes autochtones vivent et qui sont dignes d'un pays du tiers monde.

Si c'est là la vision du premier ministre pour les femmes au Canada, il devrait, à l'instar de tous les libéraux, avoir honte.

* * *

[Français]

LE BUDGET

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, hier, le ministre des Finances a une fois de plus démontré qu'il n'avait aucunement à cœur les plus démunis de notre société. En effet, il n'y a eu aucune mesure concrète pour accorder la pleine rétroactivité des prestations du Supplément de revenu garanti. Pourtant, il ne s'est pas gêné pour flouer les personnes âgées de 3,2 milliards de dollars dans le programme du Supplément de revenu garanti.

Questions orales

Plutôt que prendre l'argent des plus démunis pour rembourser la dette, le ministre des Finances aurait été plus avisé de demander au premier ministre de rembourser les sommes qu'il a économisées dans les paradis fiscaux. Alors qu'il était ministre des Finances, le premier ministre ne s'est pas gêné en déposant le projet de loi C-28, lequel prévoyait des dispositions fiscales rétroactives pour les compagnies de bateaux.

Voilà la vraie priorité de ce gouvernement: rétroactivité pour les plus riches, mais rien pour les plus démunis.

* * *

[Traduction]

LES FEMMES ENTREPRENEURS

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, du 8 au 13 mars, les Canadiens célèbrent la Semaine de sensibilisation à l'Initiative pour les femmes entrepreneurs.

Cette semaine de sensibilisation rend hommage aux réalisations des femmes entrepreneurs dans les quatre provinces de l'Ouest. Aujourd'hui, je tiens à souligner le travail de deux femmes qui ont particulièrement bien réussi et sont les deux lauréates des prix d'excellence cette année.

Rebecca McCormack recevra le prix d'excellence pour l'entreprise en émergence. Sa société, Cake Clothing, se trouve à Winnipeg. Elle s'est développée bien au-delà des attentes de Rebecca. Cependant, grâce à ses connaissances et à son expérience, Rebecca compte la voir grandir encore.

Rhoda O'Malley, fondatrice et propriétaire de Step Ahead Shoes de Saskatoon, a reçu le prix d'excellence pour l'entreprise bien établie. Le premier établissement de sa société a ouvert ses portes en 1996. Huit ans plus tard, l'entreprise est florissante.

Par le truchement de Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, le gouvernement du Canada a lancé ce programme pour que soient créées et développées des entreprises qui, autrement, seraient restées à l'état de concepts et de rêves fous.

* * *

LE BUDGET

M. Gerald Keddy (South Shore, PCC): Monsieur le Président, il y a quelques jours à peine, le premier ministre a fait en sorte que le Comité permanent des comptes publics refuse des documents qui étaient essentiels pour étudier à fond le cas des contrats de publicité, et cette intervention est tout simplement scandaleuse.

Hier, son budget tout entier se fondait sur une hypothèse, à savoir qu'il a besoin d'un mandat pour faire le ménage dans son propre parti. Pis encore, le ministre des Finances s'est comporté de façon condamnable. Sa faible et pathétique tentative en vue d'imputer au gouvernement précédent le scandale des contrats de publicité était du plus pur et classique style libéral.

L'actuel premier ministre était ministre des Finances lorsqu'il a supprimé le poste de contrôleur général. La prochaine excuse qu'ils vont invoquer, c'est que le chien du premier ministre a mangé l'excédent.

Entre-temps, les Canadiens attendent en ligne pour recevoir des soins de santé et ils espèrent des engagements à l'égard des infrastructures. Pis encore, ce budget est un parfait exemple d'occasion ratée sur le plan de l'aide aux étudiants canadiens. Au lieu de venir en aide aux étudiants, le premier ministre a transmis des millions de dollars à ses copains libéraux. Voilà la vérité.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE BUDGET

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le budget d'hier annonçait quelque chose d'extraordinaire, soit que, après une décennie au pouvoir, le premier ministre assurerait une meilleure gestion des deniers publics. Le problème, c'est qu'il a déjà fait une telle promesse. Dans un de ses premiers budgets, en 1995, il proposait «une réforme des programmes et activités du gouvernement pour éliminer le gaspillage et les abus.» C'était la même année où le scandale des commandites a été conçu.

Nous avons déjà entendu les promesses du premier ministre. Pourquoi les Canadiens devraient-ils le croire maintenant?

• (1420)

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre dit clairement depuis déjà longtemps qu'il croit que le poste de contrôleur général devrait être rétabli au sein de l'appareil gouvernemental. Ce poste existait avant 1993, mais a été éliminé par l'ancien gouvernement conservateur.

Notre gouvernement est convaincu qu'une organisation de la taille du gouvernement du Canada a besoin d'un contrôleur général et de contrôleurs dans chacun des ministères, ainsi que d'un processus de vérification interne renforcé, tout cela dans l'intérêt des Canadiens.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, ce n'est pas drôle lorsque le premier ministre ne se lève même pas pour défendre son propre bilan au plan de la gestion financière.

Le premier ministre a promis qu'il commencerait à faire le ménage au gouvernement en faisant toute la lumière sur le scandale des commandites. Il a promis de tout faire pour découvrir la vérité. Pourtant, il bloque maintenant la divulgation de documents pertinents au témoignage d'Alfonso Gagliano devant le Comité des comptes publics.

Comment les Canadiens peuvent-ils croire les promesses du premier ministre pour ce qui est de faire le ménage au gouvernement lorsqu'il cache la vérité au comité?

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, cette question a été soulevée hier. Le gouvernement a confirmé qu'il fournirait tout renseignement demandé par le comité.

Le comité est maître de sa propre destinée, comme nous le savons fort bien, et il a décidé d'approuver un certain nombre de recommandations. Nous donnerons suite à ces recommandations. Dès que les renseignements auront été réunis, nous les rendrons accessibles, comme nous l'avons fait dans le passé dans le cas de documents du Cabinet.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, j'ai une autre idée. Si le premier ministre n'est pas intéressé à se lever de son siège, je peux aller prendre sa place. Bien sûr, nous devons changer de parti.

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Au lieu de faire des suggestions utiles comme celle-là, le chef de l'opposition pourrait peut-être poser une question. Cela aiderait peut-être à accélérer les choses à la période de questions au lieu de créer le genre de désordre que les suggestions de ce genre tendent à provoquer. Le chef de l'opposition a la parole.

M. Stephen Harper: Monsieur le Président, ce que nous avons appris dans le budget d'hier, c'est que le gouvernement avait un fonds secret pour l'unité de 40 millions de dollars par année qui n'apparaissait pas dans les budgets du premier ministre. Il semble qu'on l'ait caché au Parlement.

Combien d'autres caisses noires libérales le premier ministre a-t-il cachées?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, le député serait le bienvenu de ce côté-ci. La plupart des anciens collègues de ses voisins de banquette sont déjà passés de notre côté.

Pour ce qui est du fonds pour l'unité, le député devrait savoir que, en réalité, il a été créé en 1992 par l'ancien premier ministre Brian Mulroney.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, sur une période de neuf ans, le premier ministre a, sans le savoir semble-t-il, versé plus de 300 millions de dollars à la réserve pour l'unité nationale. En niant l'existence de ce fonds, il admet avoir perdu la trace d'un tiers de milliard de dollars.

Pourquoi les Canadiens se fieraient-ils au premier ministre pour régler les problèmes relatifs aux dépenses quand, de son propre aveu, il a mal piloté ce dossier?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, il est...

Des voix: Oh, oh!

• (1425)

Le Président: À l'ordre s'il vous plaît. Le député de Medicine Hat doit pouvoir entendre la réponse. Le président du Conseil du Trésor a la parole.

L'hon. Reg Alcock: Monsieur le Président, je ne sais pas de quoi ils ont peur.

Chose intéressante, le parti qui se plaint de la transparence ne nous a pas encore dit qui a financé les campagnes à la direction de son chef.

En ce qui concerne le fonds pour l'unité, toutes les opérations ont été déclarées. Il a servi à financer des activités comme la Journée Terry Fox et la fête du Canada. Ces activités ont été déclarées par l'intermédiaire des ministères et des comptes publics. Je comprends mal ce qui les préoccupe à ce sujet.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, l'autre possibilité, c'est que le premier ministre connaissait depuis le début l'existence de ce fonds, mais n'a pas voulu l'admettre. Après tout, un certain nombre de députés libéraux en connaissaient l'existence puisqu'ils y puisaient.

Alors, que faut-il croire? Le premier ministre était-il fourbe ou naïf?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, ce fonds figurait dans le budget des dépenses des ministères. L'argent a été versé aux ministères pour subventionner des activités comme la Journée Terry Fox, le Forum des

fédérations et des événements publics importants, comme la fête du Canada. Ce n'est pas un grand secret.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre, qui nous disait il y a à peine une semaine: «Plus jamais comme avant», est vite retourné à ses vieilles habitudes. En effet, son gouvernement sous-estime encore une fois l'ampleur des surplus fédéraux. Par conséquent, le budget ne prévoit aucun nouveau transfert au Québec en matière de santé.

Est-ce que le premier ministre admettra que, loin de s'arrêter, le scandale des surplus cachés qu'il a lui-même amorcé se poursuit au détriment de la santé?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le chef du Bloc doit savoir que j'ai pris un engagement avec les premiers ministres des provinces, au mois de janvier, à l'effet de tenir une réunion extraordinaire cet été avec les premiers ministres pour discuter, avec les ministres de la Santé et des Finances, de toute la question du financement de la santé. C'est exactement pour cela que le ministre des Finances nous a donné la marge de manoeuvre.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, effectivement, on ne peut pas dire qu'il n'y ait pas de marge de manoeuvre, puisque rien n'est prévu pour la santé. C'est difficile de donner moins que ce qu'ils ont donné. C'est pour cela que le ministre des Finances du Québec, M. Séguin, nous dit que les 2 milliards de dollars ont été investis par Jean Chrétien, et pas par ce gouvernement.

Pourquoi le premier ministre, au lieu de s'occuper de la santé, fait-il de la stratégie politique sur le dos des patients et des gens qui ont besoin de soins de santé au Québec? Pourquoi n'a-t-il rien donné?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, on va justement arrêter de faire de la politique. Nous avons investi 500 millions de dollars en santé publique, ce qui nous permettra d'améliorer les choses également au Québec. Le montant de 2 milliards de dollars est confirmé. Ce que nous avons absolument déterminé dans ce budget responsable, pour lequel je veux féliciter le ministre des Finances, c'est d'avoir une marge de manoeuvre qui nous permettra de travailler avec les provinces et de développer un plan où il y aura une réforme et les ressources financières pour assurer la viabilité à long terme de notre système de santé.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Finances du Québec a déclaré hier que ce budget constitue, et je cite, une nouvelle page du «musée des horreurs» du déséquilibre fiscal. Celui qui a dit cela n'est pas un souverainiste; c'est le ministre des Finances du Québec, un fédéraliste, un libéral.

Comment le gouvernement peut-il continuer de nier l'existence du déséquilibre fiscal quand ses effets négatifs en santé et en éducation sont dénoncés non seulement par un ministre libéral fédéraliste à Québec, mais par l'ensemble des provinces?

Questions orales

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de dire que le surplus magnifique, le septième surplus en sept budgets consécutifs, est absolument impérieux et rend service au Québec comme à toutes les provinces. Cela permet d'avoir des taux d'intérêt plus bas pour tout le monde.

Dans le cas précis du Québec, je peux dire une chose. M. Séguin avait cinq demandes à faire dans le dossier de la péréquation. Mon collègue, le ministre des Finances, a réagi et répondu favorablement et positivement à chacune de ces cinq demandes dans la méthode de péréquation, dont l'impôt foncier.

• (1430)

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, ce que dit le ministre de la Santé est faux. Le ministre des Finances du Québec, M. Séguin, a dénoncé la formule de péréquation telle qu'elle est proposée unilatéralement par ce gouvernement en face. C'est de l'irresponsabilité de la part du gouvernement fédéral. Pendant qu'Ottawa accumule les surplus—ils viennent de nous le dire—, les provinces et le Québec sont obligés de s'endetter, d'emprunter pour donner les services à la population en santé et en éducation.

Est-ce que le gouvernement libéral peut comprendre que le déséquilibre fiscal signifie que les provinces empruntent et s'endettent pendant qu'Ottawa se remplit les poches au détriment de la santé du monde?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, je peux vous dire que je suis bien plus fier de notre gestion des finances publiques que de celle des péquistes avec les endettements de la Société générale de financement et de ce qu'ils ont fait avec la Caisse de dépôt et Oxygène 9. Ce sont là les amis de Raymond Bréard et des gens qui essaient de faire la morale dans cette salle.

M. Séguin, le ministre des Finances du Québec, avait cinq demandes à faire dans le dossier de la péréquation. Il nous a demandé d'échelonner sur cinq ans le manque à gagner de cette année, ce que nous avons consenti. Nous avons, pour la première fois en 15 ans, réussi à intégrer à la formule de péréquation des taxes sur l'impôt...

Le Président: L'honorable député de Winnipeg—Transcona a la parole.

[Traduction]

L'hon. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, nous, au NPD, avons toujours maintenu que le Parti libéral était la véritable droite unie. Nous ne sommes pas surpris que le chef de l'opposition se prenne à rêver qu'il est en train de traverser le parquet ou que le premier ministre l'accueille à bras ouverts car, vu la nature excessivement conservatrice du budget, ce serait tout à fait sensé.

Le premier ministre pourrait-il nous dire pourquoi, vu l'importance de l'excédent, il n'est pas fait mention du rapport Romanow dans le budget ? Le budget ne prévoit aucune amélioration à long terme du financement des soins de santé. Il ne prévoit rien pour les soins à domicile. Il ne prévoit rien pour l'assurance-médicament. Il ne prévoit rien pour donner suite aux recommandations de Roy Romanow. Le premier ministre pourrait-il nous dire pourquoi il a choisi de procéder de la sorte?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, les pressions qui s'exercent sur le système de santé sont

extrêmement nombreuses. Le premier ministre a indiqué qu'il travaillait avec ses homologues provinciaux à un processus en vue d'assurer la viabilité du système, processus qui inclut une augmentation du financement et la réforme du système.

Je suis très heureux de dire que, pour ce qui est de la façon dont nous procédons, nous avons reçu l'appui de l'honorable Roy Romanow.

L'hon. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, cette question, comme la première, s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre fait tout un plat de sa détermination à faire la lumière sur le scandale des commandites avant de déclencher les élections. Peut-il nous dire pourquoi les Canadiens devraient aller aux urnes sans qu'il nous ait révélé ses intentions en ce qui concerne le financement à long terme de notre système de santé?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, aux termes de l'accord sur les soins de santé, nous avons investi 35 milliards de dollars. Par suite de l'engagement pris l'an dernier, nous avons ajouté 2 milliards de dollars, ce qui donne un total de 37 milliards de dollars pour les cinq prochaines années. Le financement augmente de 8 p. 100 par an, soit plus rapidement que le taux de croissance de l'économie en général.

Nous avons dit que nous voulions travailler avec les provinces sur la question de la viabilité. La viabilité du système est fonction tant d'un apport supplémentaire de fonds que d'une réforme. L'un ne va pas sans l'autre. Les premiers ministres se rencontreront cet été précisément pour s'attaquer à cette question.

* * *

LE PROGRAMME DES COMMANDITES

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Monsieur le Président, on relève des contradictions directes dans les témoignages sur la gestion des Travaux publics par Alfonso Gagliano. En effet, les témoins ne s'entendent pas sur le nombre de fois où M. Gagliano a rencontré M. Guité, sur la relation qu'ils entretenaient, sur les sujets de discussion lors de leurs réunions, sur les autres personnes présentes à ces réunions et sur toutes les informations pertinentes visant à faire la lumière sur le scandale des commandites.

Pourquoi les libéraux se sont-ils opposés à une motion qui nous aurait permis d'obtenir les informations pertinentes que nous a promises le premier ministre? Est-ce parce qu'il sait que la vérité nous mènera à sa porte?

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, des cinq motions adoptées par le Comité des comptes publics hier, trois ont été présentées par les membres de l'opposition et appuyées par les membres du Parti libéral. Le gouvernement n'est pas revenu sur ses engagements. Nous allons fournir les informations pertinentes demandées par le comité, qui est maître de sa destinée. Nous avons fourni ces informations et nous allons continuer de le faire.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Monsieur le Président, les deux motions qui ont été rejetées venaient de l'opposition. Hier, le premier ministre a accusé le président du Comité des comptes publics de recourir à des tactiques dilatoires. La vérité, c'est que le premier ministre et ses collègues font traîner les choses et font obstruction au processus. J'en veux pour preuves le fait que l'enquête publique ordonnée par le premier ministre n'a toujours pas commencé et le fait que nous ne savons toujours rien au sujet de l'avocat indépendant.

Questions orales

Je le répète, de quoi le premier ministre a-t-il peur? Va-t-il s'engager sans équivoque à faire toute la lumière sur le scandale des commandites avant de déclencher les élections?

• (1435)

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le Comité des comptes publics fait enquête. Nous lui avons donné toutes les informations pertinentes qu'il a demandées, et nous allons continuer de le faire.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, mon sang ne fait qu'un tour quand je vois ces libéraux sournois tromper sans cesse les Canadiens. Pas plus tard qu'hier, on a empêché le comité parlementaire de consulter les comptes rendus des réunions et des appels téléphoniques de M. Alfonso Gagliano relativement au programme de commandites.

Le premier ministre avait promis aux Canadiens qu'il ne négligerait aucun effort pour aller au fond des choses et découvrir la vérité, mais son véritable but semble être de la dissimuler. Pourquoi le premier ministre trompe-t-il les Canadiens de la sorte?

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, hier, la motion suivante a été adoptée: «Que le comité demande qu'une copie des emplois du temps quotidiens de MM. Guité, Quail et Gagliano, entre novembre 1993 et décembre 2003», soit remise au conseiller juridique du comité pour qu'il l'examine. Ce sera fait.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, le député sait exactement ce que les libéraux ont fait et comment ils ont bloqué la divulgation de l'information touchant le programme de commandites. Il devrait avoir honte de berner ainsi les Canadiens. Il devrait avoir honte.

Je suppose que les libéraux sont incapables de tenir une promesse. Ils s'étaient engagés à faire toute la lumière sur cette affaire, mais il y a quelque chose dans les dossiers de M. Gagliano qu'ils ne veulent pas divulguer.

Ma question est la suivante: Qui le premier ministre veut-il vraiment protéger? Alfonso Gagliano, ou lui-même?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, un bon budget occupe habituellement la période des questions pendant deux ou trois jours. Ayant moi-même été ministre des Finances, je félicite l'actuel ministre des Finances. Son budget n'a même pas soulevé deux questions. Il n'y en a eu qu'une.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre s'il vous plaît. Nous perdons encore du temps. Les députés ne veulent pas perdre du temps pendant la période des questions, même un mercredi.

Le député de Roberval a la parole.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, depuis hier, le premier ministre pense avoir réglé tous ses problèmes en ayant demandé au ministre des Finances de mettre fin au fonds secret sur l'unité canadienne administré par le premier ministre lui-même.

Je demande au premier ministre de nous dire s'il ne comprend pas que, puisque ce fonds est le cœur même du scandale des commandites, il a l'obligation de nous faire savoir pourquoi pendant neuf ans, comme ministre des Finances, il a mis des millions dans ce fonds? Qui signait pour sortir l'argent du fonds? Qui faisait des représentations pour aller chercher de l'argent dans le fonds?

Il a l'obligation de répondre à ces questions.

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, on ne parlera pas ici du Conseil de la souveraineté et des liens avec Oxygène 9. Ces gens ne posent pas tellement de questions à ce sujet.

Ce que je peux vous dire, c'est que cette réserve en est une qui existait au sein du gouvernement depuis 1992. Elle avait été instaurée par le gouvernement conservateur de M. Mulroney.

Tous les programmes du gouvernement et tous les engagements de cette réserve sont passés par des programmes réguliers du gouvernement. Ils ont été approuvés par le Conseil du Trésor et font partie des comptes publics, ligne par ligne par ligne.

Il n'y a rien de secret là-dedans. En outre, l'opposition le sait très bien.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, malgré les efforts du ministre de la Santé, je peux vous dire une chose: il n'y a rien d'aussi sale, d'aussi laid, d'aussi mal fait qui ait été fait par aucun autre gouvernement dans l'histoire du Canada.

Je demande aux membres du gouvernement de nous dire comment ils peuvent justifier, eux, les rois de la transparence semble-t-il, que la même journée où le ministre des Finances ferme le fonds secret sur l'unité canadienne, les députés libéraux, sur commande du bureau du premier ministre, empêchent la divulgation des documents. Si tous les documents sont publics, pourquoi n'a-t-on pas accès...

• (1440)

Le Président: L'honorable ministre de la Santé a la parole.

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, on apprécie le «show» pour la télévision de la part du député de Roberval. On reconnaît que ça les dérange pas mal quand on rappelle le Conseil de la souveraineté et qu'on rappelle tous les liens qu'ils ont.

Ce que je peux dire, c'est que nous avons, dans les livres et les comptes publics du Canada, tous les projets qui ont été approuvés en fonction de cette réserve. Ils font partie des comptes publics. Ils étaient dans des programmes réguliers des différents ministères et ils ont été approuvés, en toute transparence, par les normes du Conseil du Trésor.

Cependant, ça leur fait mal de se rappeler leurs mauvais souvenirs pour lesquels ils sont aussi responsables.

* * *

LA SANTÉ

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonnette, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Finances apprend vite. Fidèle à la vieille habitude de son prédécesseur, il cache des surplus en début d'année, pour être capable de dire, plus tard à l'automne: Surprise, il y a des surplus!

Est-ce que le gouvernement ne trouve pas odieux de cacher les surplus alors que les besoins sont si urgents dans le domaine de la santé, et de ne rien transférer au Québec et aux provinces pour qu'ils investissent dans les soins directs aux patients? C'est cela, la nécessité.

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a institué une pratique qui consiste à conserver une réserve pour éventualités, une marge de prudence supplémentaire, afin d'éviter de nous retrouver en situation déficitaire et pour permettre de surmonter les problèmes urgents des Canadiens.

Au cours de la dernière année, nous avons démontré le bien-fondé de cette pratique. Nous avons dû affronter la crise du SRAS, puis celle de l'ESB. Il y a aussi eu un ouragan et des incendies de forêt dévastateurs. Nous avons traversé toutes ces crises sans renouer avec le déficit.

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonnette, BQ): Monsieur le Président, l'argent que le gouvernement prévoit pour la santé servira entre autres à mettre en place des structures informatiques pancanadiennes qui viendront encore une fois alourdir le système plutôt que de le désengorger.

Quand le gouvernement comprendra-t-il que ce n'est pas en gonflant la bureaucratie qu'on améliorera le système de santé, mais plutôt en mettant l'argent là où cela compte, c'est-à-dire dans les soins destinés directement aux patients? Que le ministre de la Santé se lève!

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, je pensais que l'opposition, au contraire, trouvait que je me levais peut-être un peu trop souvent en cette Chambre. Je suis ravi de me lever et je ne rate jamais une occasion de le faire, surtout quand il s'agit de faire remarquer que nous avons fait un nouvel investissement de 100 millions de dollars dans l'inforoute, projet auquel le gouvernement du Québec participe. Cela nous permettra d'avoir un système d'alerte plus rapide par rapport aux épidémies et aux maladies.

On a investi 400 millions de dollars en vaccination, un fonds dans lequel la province de Québec et les autres provinces pourront puiser pour améliorer la vaccination. Pour le plan à plus long terme, je compte sur le premier ministre et le ministre des Finances pour un travail...

Le Président: L'honorable député de Cumberland—Colchester a la parole.

* * *

[Traduction]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PCC): Monsieur le Président, le festival ukrainien du Manitoba a reçu une subvention du programme de commandites de 30 000 \$ qui a été approuvée par Travaux publics Canada. D'abord, Travaux publics a informé par écrit les organisateurs du festival que Compass Communications, à Halifax, toucherait la commission. Puis, on leur a dit de faire la facture à Media/IDA Vision, à Montréal. Ensuite, on leur a demandé de l'envoyer à Compass, à Halifax, qui la transmettrait à Media/IDA Vision, à Montréal, qui paierait le gouvernement.

Le ministre a-t-il la moindre idée des raisons pour lesquelles Travaux publics demanderait à une organisation manitobaine de passer par une maison de publicité libérale en Nouvelle-Écosse et par une autre qui se situe à Montréal pour qu'Ottawa paie une manifestation au Manitoba?

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, les problèmes dans le programme de commandites n'étonnent personne. Si le député a des éléments de preuve au sujet d'un problème qui mérite d'être signalé soit à nous, soit aux instances chargées des enquêtes, il devrait le signaler, mais les allégations et les bouts de papier qu'il lit à la Chambre ne nous aideront pas à faire toute la lumière. Les députés peuvent soit déposer les éléments de preuve à la Chambre, pour que nous puissions répondre, soit les remettre aux instances chargées des enquêtes.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PCC): Monsieur le Président, le bout de papier dont je lis des passages est signé par Pierre Tremblay, directeur général à Travaux publics Canada. M. Tremblay dit dans la lettre que le gouvernement du Canada paiera les honoraires de Compass Communications, mais la lettre de Compass dit que c'est Media/IDA Vision, à Montréal, qui enverra la facture finale.

Le gouvernement a-t-il payé des commissions à Media/IDA Vision, de Montréal, à Compass Communications, de Halifax, ou encore à ces deux boîtes de publicité libérales?

● (1445)

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher de remarquer que le député est assis juste devant le président du Comité des comptes publics. Le député devrait lui remettre les documents pour que le Comité des comptes publics en prenne connaissance. Le comité siège pour examiner la question. C'est le comité qui devrait étudier cette affaire, ou bien la commission d'enquête.

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, d'un bout à l'autre du pays, des agences de publicité amies des libéraux ont empoché de fort pourcentages sur des subventions destinées à des initiatives communautaires. Des agences de publicité d'aussi loin que Montréal et Halifax ont pris de l'argent destiné à une initiative de la communauté ukrainienne du Manitoba.

Qui a autorisé les agences publicitaires amies des libéraux à prendre l'argent des Ukrainiens du Manitoba en se servant d'une combine très élaborée de blanchiment de fonds?

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, quelques députés de l'autre côté tournent la procédure en ridicule. Nous avons établi une procédure afin de trouver une réponse à ces questions. Il y a certes des problèmes dans le dossier du programme de commandites. C'est pourquoi nous voulons aller au fond des choses. Si les députés désirent participer à cette démarche, ils peuvent présenter des faits—pas des allégations mais des faits—devant les autorités désignées aux fins de les entendre.

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, le blanchiment d'argent est une chose inacceptable.

Selon le premier ministre, au cours des dix dernières années, le gouvernement libéral dont il a fait partie s'est adonné au copinage et au favoritisme. Maintenant, le premier ministre pratique le camouflage. Pourquoi le premier ministre cache-t-il le fait qu'il a demandé à la majorité libérale du Comité des comptes publics de voter contre la divulgation de l'information précise dont les Canadiens ont besoin pour aller au fond de ce scandale?

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre n'a pas fait une chose pareille.

*Questions orales***LES DROITS DE LA PERSONNE**

L'hon. Elinor Caplan (Thornhill, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et procureur général du Canada. La semaine dernière, des résidences, des propriétés, des synagogues et des écoles juives ont été la cible de vandales qui ont dessiné des graffitis antisémites et profané un cimetière juif. Il s'agissait d'actes antisémites haineux.

Le ministre pourrait-il expliquer à mes électeurs, aux membres de toutes les minorités et aux Canadiens inquiets et furieux quelles mesures ont été ou seront prises pour nous assurer que ces actes haineux et racistes ne sont pas et ne seront pas tolérés par le gouvernement?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, ces crimes haineux et racistes, où l'antisémitisme a une fois de plus montré son visage hideux, constituent une atteinte à la dignité inhérente à l'être humain, une atteinte à la dignité de toute personne, une atteinte au droit à la protection des minorités contre toute diffamation à leur endroit et une atteinte à notre propre démocratie multiculturelle. Par conséquent, le gouvernement et tous les députés, j'en suis convaincu, se joignent à moi pour condamner catégoriquement ces actes de racisme haineux.

Nous affirmons à tous les Canadiens, à toutes les minorités, que nous ne resterons pas les bras croisés. Nous réagirons au moyen d'un plan d'action contre le racisme, l'antisémitisme...

Le Président: La députée de Winnipeg-Centre-Nord a la parole.

* * *

LE BUDGET

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, je voudrais revenir un instant au budget. Je déteste m'immiscer dans cette histoire d'amour entre les libéraux et les conservateurs, mais permettez-moi de poser une question au ministre des Finances. Ce budget ne dit pas un mot de l'accord de Kyoto, pas un mot des femmes et pas un mot des soins à domicile. Tout cela, pour que les libéraux puissent rembourser allégrement la dette parce qu'ils ont abandonné l'idée d'investir dans le Canada et d'aider les Canadiens.

Aucune famille ne rembourserait une hypothèque aussi rapidement si elle avait une grand-mère malade, un enfant à l'école et le toit de la maison qui s'écroule. Alors, pourquoi le gouvernement libéral écoute-t-il Bay Street et poursuit-il vigoureusement des objectifs artificiels de réduction de la dette, au lieu d'écouter les Canadiens?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je pourrais donner à la députée les mêmes conseils que ceux que j'ai donnés à son chef hier. En l'occurrence, un cours de base en économie pourrait être utile. En ce qui concerne la dette, bien sûr, si nous pouvons la réduire d'une manière raisonnable et sensée, nous maintenons les taux d'intérêt à un niveau peu élevé et nous économisons des milliards de dollars par année en frais d'intérêt. Ainsi, nous investissons cet argent dans la santé, l'éducation, les collectivités et l'avenir de nos enfants, de sorte que notre pays devient plus fort et meilleur et que nous rehaussons notre qualité de vie.

• (1450)

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, je ne crois pas que nous ayons à entendre des discours gouvernementaux qui sonnent tellement faux que, par comparaison, George Bush pourrait passer pour un expert en armes de destruction massive.

S'il s'agissait d'un objectif immuable, il coûterait jusqu'à 200 milliards de dollars, mais il n'y a pas d'objectifs immuables pour réduire la pollution, améliorer le système de santé ou financer les garderies. Non, ces objectifs ne méritent que de belles paroles. Pour ces objectifs-là, le gouvernement libéral annonce quatre fois les mêmes montants. Les 200 milliards de dollars sont-ils la limite maximale de cet objectif ridicule? Oui, mais la limite minimale est de 30 milliards...

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la députée a tout simplement tort. En fait, à supposer que nous ayons un taux habituel de croissance et que nous utilisions comme à l'accoutumée la réserve pour éventualités, nous atteindrons nos objectifs de remboursement de la dette dans exactement 10 ans, sans ces 200 milliards de dollars bidons, sans cette histoire inventée par le NPD simplement pour semer la confusion parmi les Canadiens et les induire en erreur.

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, le budget présenté hier démontre encore une fois que l'entente que le premier ministre devait conclure avec les municipalités n'était en fait qu'une manœuvre électorale. Le premier ministre a promis à de nombreuses reprises au cours de sa campagne à la direction du Parti libéral qu'il réinvestirait dans le réseau routier l'argent perçu en taxes sur l'essence.

Chaque année, les Canadiens versent quelque 7 milliards de dollars en taxes sur l'essence au gouvernement fédéral et nous n'en retirons presque rien. Qu'est-il advenu de la promesse faite par le premier ministre de réinvestir l'argent des taxes sur l'essence dans le réseau routier? Pourquoi n'a-t-il pas respecté cet engagement qu'il avait pris au cours de la campagne?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a dit que la première étape serait de remettre la TPS. C'est ce que nous avons fait. Cela correspond à une somme de 100 millions de dollars cette année, de 580 millions l'année prochaine et de 605 millions l'année suivante. On parle de 7 milliards de dollars sur 10 ans.

Puis, nous avons dit que nous accélérerions les travaux d'infrastructure. C'est ce que nous avons fait dans le budget d'hier. Nous avons également dit que nous consulterions les provinces et que nous négocierions avec elles de nouvelles ententes en ce qui a trait aux taxes sur l'essence. Nous sommes prêts à discuter de cette question avec les provinces dès que les premiers ministres voudront venir à la table parce que nous sommes d'avis qu'il est temps de conclure une nouvelle entente pour les villes et les collectivités du pays et je suis heureux...

Le Président: Le député de Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam a la parole.

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, PCC): Le gouvernement dupe les Canadiens, il dupe les provinces et il dupe les contribuables. Pour ce qui est de cette somme de 7 milliards de dollars sur 10 ans, le gouvernement fédéral perçoit 7 milliards de dollars par année et il se vante de consacrer 7 milliards à des projets sur une période de 10 ans. Il inclut dans l'infrastructure certains projets comme l'ouverture d'un musée du canot dans la circonscription de l'ancien premier ministre, ce qui est loin du genre de projets d'infrastructure que les sommes perçues en taxes sur l'essence devaient financer.

Ma question s'adresse au premier ministre. Pourquoi a-t-il manqué à la promesse qu'il a faite au cours de sa campagne à la direction du parti à l'égard de l'affectation des fonds tirés des taxes sur l'essence? Il n'a pas tenu sa parole.

Questions orales

● (1455)

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, malgré la comédie que nous a servie notre collègue d'en face, je suis heureux de l'appui manifesté par la Fédération canadienne des municipalités à notre approche dans le dossier qui les concerne. La fédération a parlé d'un grand progrès à l'égard des objectifs qu'elle veut atteindre.

Le gouvernement verra à ce qu'elle soit entendue. Le gouvernement travaillera de concert avec elle et avec les provinces afin de donner suite à cette nouvelle entente pour les villes, parce que c'est la voie de l'avenir. Ce partenariat est important pour le pays, même si l'opposition officielle n'est pas d'accord.

* * *

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, il y a plus d'un mois, j'ai imploré la ministre de la Sécurité publique de lancer une enquête exhaustive sur l'établissement de Drumheller, dans ma circonscription. Malgré une suite d'incidents qui justifiaient la tenue de pareille enquête, dont un meurtre, des voies de fait avec violence et neuf évasions, la ministre n'a pas accédé à ma demande. En fait, elle n'a même pas accusé réception de ma lettre.

Hier soir, un autre détenu a été assassiné au pénitencier fédéral de Drumheller. Ma question s'adresse à la ministre de la Sécurité publique. Pourrait-elle expliquer à la Chambre ainsi qu'aux familles des victimes pourquoi, encore une fois, on n'a pas donné suite à notre demande?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): En réalité, monsieur le Président, j'ai bel et bien reçu la lettre du député, j'en ai tenu compte, et nous enquêtons très sérieusement sur chacun de ces incidents.

Je tiens à dire que ce qui s'est produit à l'établissement de Drumheller est effectivement une tragédie et que la GRC ainsi que le Service correctionnel du Canada enquêtent sur cet incident. Nous ferons la lumière sur ce qui s'est produit.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, de telles tragédies sont trop fréquentes à l'établissement de Drumheller et dans tous les pénitenciers fédéraux.

J'ai présenté cette demande à la ministre parce que nous craignons sérieusement pour la sécurité des détenus et des agents de correction. Nous nous inquiétons du fait que des délinquants à risque élevé étaient mal évalués et incarcérés dans cet établissement à sécurité moyenne ou faible. De toute évidence, l'incident d'hier prouve que nos craintes étaient parfaitement fondées.

La ministre de la Sécurité publique lancera-t-elle maintenant une enquête avant d'avoir à enquêter sur un autre meurtre?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, personne à la Chambre ne nie que ce qui est arrivé hier à l'établissement de Drumheller est une tragédie. Comme le député le sait sûrement, il existe un système complexe pour évaluer les facteurs de risque que présentent les détenus et pour déterminer s'ils doivent être incarcérés dans des établissements à sécurité moyenne, maximale ou autre.

Comme le député, j'estime qu'il s'agit d'une tragédie. Nous devons aller au fond des choses, et c'est pour cette raison que la GRC et le Service correctionnel du Canada enquêtent.

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, c'est devenu une habitude du gouvernement de ne pas tenir ses promesses. Avant les élections de 1997 et celles de 2000, le Parti libéral avait promis aux chômeurs et aux chômeuses de corriger la situation du vol de la caisse de l'assurance-emploi.

Or, qu'est-ce qu'on retrouve dans le budget pour remplacer le vol de 45 millions de dollars? Pas une cenne. Après un budget pareil, peut-on dire que le sort des chômeurs et des chômeuses le préoccupe?

Pendant que les sans-chemise sont dans la rue, les sans-cœur sont en face de nous, dans cette Chambre.

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, au contraire, on voit que durant le mandat de cette administration, le taux des chômeurs et des autres personnes qui ne trouvent pas d'emploi a diminué. Aujourd'hui, on voit qu'au Québec, le taux de chômage est à 8,1 p. 100.

Donc, le gouvernement a créé des emplois. En même temps, on voit que le gouvernement donne au Québec et aux régions la possibilité de secourir d'autres personnes qui perdent leur...

Le Président: La députée de Rimouski—Neigette-et-la Mitis a la parole.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, cela prend vraiment des sans-cœur pour laisser les gens de nos régions souffrir d'une crise pour laquelle ils ne sont même pas responsables. Le plan d'aide proposé par le Bloc québécois prévoyait des mesures spéciales pour les travailleurs victimes de la crise du bois-d'oeuvre.

Comment le gouvernement peut-il expliquer à ces victimes qu'il n'a pas une cenne à leur donner après avoir, année après année, pillé 45 milliards de dollars dans la Caisse de l'assurance-emploi?

● (1500)

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, c'est tout le contraire.

Le gouvernement a annoncé une aide de près de 246 millions de dollars afin d'aider des travailleurs, des collectivités et des entreprises touchés par le problème du bois d'oeuvre. Cela inclut 71 millions de dollars pour compléter l'assurance-emploi des autres, 110 millions de dollars pour créer des fonds nationaux pour l'adaptation, et de plus, 450 millions de dollars pour aider tous les travailleurs dans le secteur forestier.

* * *

[Traduction]

LES ANCIENS COMBATTANTS

Mme Elsie Wayne (Saint John, PCC): Monsieur le Président, depuis qu'il est entré en fonction, le premier ministre a promis de faire davantage pour les militaires canadiens, mais, selon moi, les gestes sont plus éloquentes que les paroles.

Lorsqu'il a eu la possibilité de venir en aide aux veuves des anciens combattants en leur accordant les avantages du PAAC, le premier ministre les a ignorées.

Quand le premier ministre donnera-t-il suite à ses promesses et viendra-t-il en aide à ces braves femmes en leur accordant les avantages du PAAC?

L'hon. John McCallum (ministre des Anciens Combattants, Lib.): Monsieur le Président, il serait utile de rappeler ici certains faits.

En 1990, le gouvernement conservateur a adopté une mesure législative l'autorisant à cesser de verser ces avantages aux veuves, un an après le décès de leur mari. Au cours de la dernière session, notre gouvernement a amélioré ce programme de telle sorte que ces veuves en reçoivent désormais les avantages pour le reste de leur vie. Nous avons donc substantiellement amélioré ce programme comparativement à ce qu'il était auparavant et, cela, au profit de 10 000 veuves.

Mon ministère examine en ce moment la situation d'autres groupes qui pourraient souhaiter avoir accès à ce programme.

Mme Elsie Wayne (Saint John, PCC): Monsieur le Président, ce gouvernement a dilapidé plus de 100 millions de dollars dans le scandale des commandites et 160 millions de dollars à la Défense nationale, puis a injecté plus de un milliard de dollars dans le scandale de l'inutile registre des armes à feu.

Pendant ce temps, le gouvernement affirme qu'il n'est pas en mesure d'accorder une aide fort indispensable aux veuves des anciens combattants canadiens, dont le mari est mort en héros avant 1990.

J'aimerais que le premier ministre nous dise pourquoi son gouvernement trouve toujours de l'argent à gaspiller, mais jamais d'argent à donner aux veuves des anciens combattants.

L'hon. John McCallum (ministre des Anciens Combattants, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai expliqué, le gouvernement, après avoir hérité de la mesure législative conservatrice adoptée en 1990, a apporté à celle-ci des améliorations substantielles qui profitent à 10 000 veuves, auparavant non admissibles à ce programme.

D'autres groupes dans notre société pourraient tirer avantage du même programme. Mon ministère examine en ce moment ce programme d'une manière plus générale.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Initiative fédérale de développement économique pour le nord de l'Ontario.

L'est de l'Ontario a besoin d'un développement économique plus efficace. Nous nous réjouissons de voir que notre région est mentionnée dans le budget en ce qui concerne le renforcement de la Société d'aide au développement des collectivités.

Le ministre peut-il nous donner un aperçu des projets visant le renforcement de la SADC?

L'hon. Joe Comuzzi (ministre d'État (Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario), Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Depuis que j'ai pris charge de ce portefeuille, nous avons été agréablement surpris du degré élevé d'acceptation dont tous les programmes d'aide au développement des collectivités bénéficient partout au Canada. En fait, le Canada rural soutient très vigoureusement tous ces programmes.

Recours au Règlement

J'ajoute que, dans la foulée des recommandations formulées hier par le ministre des Finances, nous ajouterons la recherche de moyens novateurs de diversifier notre économie dans les régions rurales du Canada afin de bonifier le programme d'aide au développement des collectivités.

* * *

LES RESSOURCES HUMAINES ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement libéral a trouvé une nouvelle façon de détruire des emplois dans des régions de la Colombie-Britannique où le taux de chômage est élevé.

Le 11 décembre, des travailleurs étrangers munis de permis délivrés par le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences à la Nouvelle-Delhi et tamponnés à Vancouver ont commencé à démonter une partie de l'usine de pâte à papier de Gold River. Les soumissions présentées par des entreprises canadiennes employant des travailleurs canadiens avaient été rejetées plus tôt et on a indiqué à ces sociétés que leur prix était trop élevé.

Pourquoi le gouvernement embauche-t-il des travailleurs étrangers qui viennent saper les emplois de Canadiens?

● (1505)

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, je rejette catégoriquement cette allégation.

En vertu de notre système, tout employeur qui ne peut combler un poste avec un employé ou un travailleur local doit soumettre une demande de validation d'une offre d'emploi à RHDC avant de pouvoir demander un permis ministériel pour faire venir ces travailleurs. La situation est toujours temporaire.

Autrement dit, à partir du moment où un travailleur canadien peut occuper ce poste, cet emploi expire.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA COMMUNAUTÉ JUIVE

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu des consultations entre les leaders à la Chambre, et vous constaterez que la motion suivante recueille un appui unanime. Je propose:

Que la Chambre condamne avec la plus grande sévérité les attaques perpétrées à Toronto contre des maisons, des synagogues et des écoles de la communauté juive et appuie la déclaration faite par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE en 2002 au sujet des violences antisémites, demandant un renforcement de la lutte contre le fléau de l'antisémitisme au Canada et dans le monde entier.

Le Président: La députée a-t-elle le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

[Français]

Le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Affaires courantes

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

Le très hon. Joe Clark: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai accepté la motion, puisque j'approuve sans réserve les sentiments qu'elle exprime.

Toutefois, j'attire l'attention de la Chambre et du leader à la Chambre du Nouveau Parti démocratique sur le fait qu'il ne suffit pas de consulter les leaders à la Chambre des partis reconnus pour obtenir le consentement unanime. S'il y a des consultations, d'autres députés et moi qui ne sont pas membres de partis reconnus à la Chambre comptons être consultés à l'avenir.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

Le Président: J'ai l'honneur de déposer le rapport annuel de 2003 de la Commission canadienne des droits de la personne.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Roger Gallaway (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à une pétition.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le douzième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, au sujet de la liste des membres du Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile.

Si la Chambre y consent, je proposerai l'adoption de ce rapport plus tard au cours de la séance.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement. Conformément à l'article 118(1) du Règlement, il établit ce qui constitue le quorum pour ce comité.

Si la Chambre y consent, je proposerai l'adoption de ce rapport plus tard au cours de la séance.

* * *

• (1510)

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-495, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (arriérés de prestations).

Monsieur le Président, si ce projet de loi est adopté—et j'espère qu'il le sera—une personne qui fait une demande de pension en vertu du Régime de pensions du Canada après avoir atteint l'âge de 70 ans

pourra, dans la plupart des cas, recevoir des paiements rétroactifs à partir de son 70^e anniversaire au lieu du maximum actuel de 12 mois.

(Les motions sont réputées adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR LE MOIS NATIONAL DU CANCER OVARIEN

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC) demande à présenter le projet de loi C-496, Loi désignant le mois de septembre comme Mois national du cancer ovarien.

—Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui au nom de milliers de Canadiennes qui sont atteintes ou qui apprendront qu'elle sont atteintes du cancer ovarien. Le projet de loi ferait du mois de septembre le mois national du cancer ovarien.

On diagnostique un cancer ovarien chez 2 600 femmes chaque année, et une femme sur 70 est atteinte de ce type de cancer au cours de sa vie. La bonne nouvelle est que, lorsque le cancer ovarien est décelé tôt et qu'il est traité, on obtient un taux de survie de 90 p. 100.

Nous avons besoin de financer la recherche afin que l'on puisse élaborer des tests de dépistage et sensibiliser la population à cette terrible maladie. J'espère sincèrement que mes collègues appuieront cette initiative.

(Les motions sont réputées adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI INSTITUANT DES JOURS DE FÊTES LÉGALES

M. Pat O'Brien (London—Fanshawe, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-497, Loi modifiant la Loi instituant des jours de fête légale et d'autres lois en conséquence.

—Monsieur le Président, le bien-fondé de ce projet de loi est que notre nation n'a pas de fête légale entre le 1^{er} janvier et Pâques, soit sur une période de quelque 14 semaines. Cette période serait propice à la célébration d'un événement important, que nous pourrions choisir, ainsi qu'à une longue fin de semaine de congé qui permettrait aux Canadiens de se ressourcer durant les durs mois d'hiver.

Suite aux consultations menées aux quatre coins du pays auprès d'un grand nombre de Canadiens relativement à ce projet de loi, qui a suscité un grand intérêt, deux fêtes ont été retenues comme possibilités ou, devrais-je dire, comme préférences, la première étant la Saint-Patrick, le 17 mars.

La deuxième possibilité est le jour du drapeau. Le 15 février 1965, Lester B. Pearson, le premier ministre libéral du Canada, a récolté le fruit de ses vigoureux efforts, la naissance de notre nouveau drapeau.

Le projet de loi invite le gouvernement à instituer un jour de fête nationale, une longue fin de semaine, et à mener les consultations qui s'imposent auprès des Canadiens de manière à ce que cette fête puisse être célébrée l'hiver prochain.

(Les motions sont réputées adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LOI SUR LE JOUR DE COMPASSION POUR LES TRAVAILLEURS

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.) demande à présenter, avec l'appui du député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, le projet de loi C-498, Loi modifiant la Loi sur le jour de compassion pour les travailleurs.

—Monsieur le Président, je présente un projet de loi intitulé *Loi modifiant la Loi sur le jour de compassion pour les travailleurs*, qui exige la mise en berne du drapeau national, le 28 avril de chaque année, en l'honneur de ceux et celles qui ont perdu la vie au travail.

Je tiens à exprimer ma gratitude au député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, qui a appuyé la motion, ainsi qu'aux députés de St. John's-Est et de Laurentides, qui ont accepté de coparrainer le projet de loi.

La mesure permettrait de mieux honorer ceux et celles qui ont perdu la vie au travail et d'attirer une attention accrue sur de telles tragédies. Que ces personnes aient perdu la vie sur un lieu de travail comme un chantier, une ferme ou un bateau de pêche, ils méritent d'être honorés par le pays qu'ils ont servi.

(Les motions sont réputées adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

• (1515)

[Français]

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.) propose: Que le projet de loi S-4, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles* (promotion du français et de l'anglais), soit lu pour la première fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

* * *

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose que le douzième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan, Lib.) Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose que le premier rapport du Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi de présenter une pétition signée par des étudiants de niveau collégial et universitaire du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta, qui sont membres de l'Alliance canadienne des associations étudiantes. Ainsi, des dizaines de milliers de signatures s'ajoutent aux autres milliers qui ont déjà été recueillies un peu partout au Canada.

Les pétitionnaires soulignent que les frais de scolarité ont fait l'objet de hausses massives et que la dette des étudiants ne cesse de s'accroître. Ils font également valoir que dans un tiers des cas, les étudiants qui abandonnent leurs études le font pour des raisons financières.

Affaires courantes

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à adopter une loi pour créer un nouveau système de subventions visant à amenuiser les obstacles financiers dans le cas des étudiants issus de familles à faible revenu, à améliorer les subventions au titre du programme canadien de prêts aux étudiants pour alléger la dette des étudiants à temps plein qui ont besoin d'aide financière et à négocier avec les provinces un paiement de transfert spécialement affecté à l'éducation postsecondaire.

J'appuie vivement cette pétition.

Le Président: Le député de Peterborough étant président du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, en l'occurrence le comité principal en matière de procédure de la Chambre, il sait pertinemment que les députés ne doivent pas prendre ouvertement position à l'égard des pétitions qu'ils présentent à la Chambre et qu'il ne devrait pas lui-même donner le mauvais exemple. Je suis persuadé que le député sait exactement à quoi s'en tenir à ce sujet et qu'il ne recommencera pas.

LE MARIAGE

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition signée par 200 électeurs de ma circonscription, Okanagan—Shuswap, qui attirent l'attention de la Chambre sur le fait que le mariage est le meilleur fondement des familles en ce qui concerne l'éducation des enfants.

Les pétitionnaires rappellent également à la Chambre que, en juin 1999, elle a adopté une motion voulant que le mariage continue d'être défini comme l'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

Par conséquent, mes électeurs demandent au Parlement d'adopter une loi pour reconnaître l'institution du mariage dans la loi fédérale comme étant l'union à vie entre un homme et une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union.

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. John Herron (Fundy—Royal, PC): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter deux pétitions.

La première provient de l'Alliance canadienne des associations étudiantes, qui insiste sur les difficultés financières qu'éprouvent les étudiants de tout le pays pour accéder aux études supérieures. Les étudiants demandent au gouvernement du Canada d'assurer un financement de base amélioré, de reconnaître la nécessité d'une enveloppe d'aide aux étudiants et d'un volet de redressement des dettes et de faciliter l'accès aux études postsecondaires.

Ils soulignent que les étudiants issus de familles à revenu élevé sont 2,5 fois plus susceptibles de faire des études universitaires ou collégiales que ceux de familles à faible revenu. C'est pourquoi nous avons constaté certaines initiatives semblables dans le budget d'hier. J'ai le plaisir de présenter cette pétition au nom des écoles catholiques, y compris celles de ma province, de l'Université du Nouveau-Brunswick, de l'Université du Nouveau-Brunswick à Saint John et de St. Thomas.

Ma deuxième pétition est adressée par la faculté de droit Osgoode Hall. J'ai l'honneur de prendre la parole devant la Chambre pour présenter une pétition, qui a été dûment certifiée par le greffier, au nom des étudiants de la faculté de droit Osgoode Hall de Toronto, en Ontario.

Affaires courantes

Les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre immédiatement des mesures pour réduire les frais de scolarité au Canada, pour s'occuper du fardeau que représente le niveau d'endettement élevé des étudiants, pour s'engager à assurer un accès à l'enseignement du droit, condition essentielle d'un système judiciaire juste et équitable au Canada, et pour faire en sorte que les frais de scolarité dans les facultés de droit, y compris Osgoode Hall, soient gelés aux niveaux actuels et finalement réduits.

• (1520)

[Français]

L'hon. Robert Thibault (Ouest Nova, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par des centaines d'étudiants néo-écossais. Cette pétition, similaire à celle présentée par les députés de Peterborough et de Fundy—Royal, vise à alléger le fardeau de dettes imposé à des étudiants qui doivent poursuivre leurs études postsecondaires.

On encourage les gouvernements fédéral et provinciaux à travailler ensemble afin d'établir des programmes qui aideront à assurer que les étudiants de toutes les classes sociales au Canada aient accès à nos excellentes institutions postsecondaires.

[Traduction]

L'ÉTIQUETAGE DES BOISSONS ALCOOLISÉES

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter 10 pétitions signées par des centaines de Canadiens qui demandent que l'on appose sur les contenants de boissons alcoolisées des étiquettes disant que la consommation d'alcool durant la grossesse peut causer des anomalies congénitales.

Les pétitionnaires reconnaissent que le Parlement a déjà adopté une loi à cet égard et pressent le gouvernement de la mettre en oeuvre le plus tôt possible.

LE MARIAGE

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, PCC): Monsieur le Président, j'ai à présenter une pétition au nom de Britanno-Colombiens qui pressent le Parlement de relancer le débat sur la définition du mariage et de réaffirmer l'engagement qu'il a pris en 1999, soit prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir la définition du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme.

[Français]

L'ÉDUCATION POST-SECONDAIRE

M. Jeannot Castonguay (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir de présenter à la Chambre une pétition signée par des milliers d'étudiants des universités canadiennes, spécialement du Nouveau-Brunswick, mais on en retrouve de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et d'à peu près toutes les provinces canadiennes.

Les signataires nous demandent d'améliorer notre système d'aide aux étudiants en réduisant les barrières financières d'accès aux études. Ils demandent également de travailler avec les provinces pour mettre en place des transferts d'argent ciblés pour l'éducation post-secondaire afin que les collèges et les universités puissent maintenir un système d'éducation post-secondaire accessible à tous nos concitoyens qui veulent poursuivre leurs études.

Si je n'étais pas à la Chambre, j'aurais envie de dire que j'appuie cette présentation.

[Traduction]

LE MARIAGE

M. Gerald Keddy (South Shore, PCC): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter. La première vient d'habitants de ma circonscription qui demandent que soit réaffirmé le droit du Parlement de déterminer et de préserver la définition du mariage.

POSTES CANADA

M. Gerald Keddy (South Shore, PCC): Monsieur le Président, la deuxième pétition vient d'habitants de l'île Tancook et des environs et porte sur l'importance de maintenir le bureau de poste rural à l'île Tancook. Il est absolument essentiel pour les Canadiens qui vivent à la campagne d'avoir accès aux services d'un bureau de poste. Le bureau de poste est souvent le seul immeuble fédéral de toute la région.

LE MARIAGE

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition signée par 2 200 électeurs des différents coins du Canada, qui prient le Parlement d'adopter toutes les mesures nécessaires pour maintenir à perpétuité la définition du mariage figurant actuellement dans la loi et pour empêcher tout tribunal d'abroger ou de modifier cette définition.

M. John Cummins (Delta—South Richmond, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition dont les signataires prient le Parlement de maintenir la définition classique du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme. Ils pressent le Parlement de préserver cette définition à l'exclusion de tout autre type d'union et d'empêcher que cette définition soit modifiée par mesure législative ou décision des tribunaux.

Les signataires prient donc le Parlement de maintenir la définition actuelle du mariage.

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Raymond Simard (Saint-Boniface, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui des pétitions signées par des centaines d'étudiants manitobains de niveau postsecondaire.

Ces étudiants prient le Parlement d'adopter un projet de loi mettant en place des mesures très spécifiques visant à alléger le fardeau de la dette des étudiants à temps plein, à procurer des ressources suffisantes aux étudiants canadiens de niveau collégial et universitaire et, enfin, à garantir le financement de l'enseignement postsecondaire à toutes les personnes qualifiées.

• (1525)

LE MARIAGE

M. Pat O'Brien (London—Fanshawe, Lib.): Monsieur le Président, j'ai reçu la signature de quelque 25 000 citoyens de London, Ontario, et de la région environnante. Je présente aujourd'hui les dernières 1 500 signatures qui me sont parvenues selon la procédure en vigueur.

Les signataires prient le gouvernement du Canada d'adopter toutes les mesures qu'il peut pour maintenir la définition du mariage ayant si bien servi notre pays depuis la Confédération, à savoir qu'il s'agit de l'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de tout autre type d'union.

Je suis heureux de présenter aujourd'hui cette pétition.

Affaires courantes

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, PCC): Monsieur le Président, je présente une pétition au nom de certains résidents de Lone Butte et de 100 Mile House, dans ma vaste circonscription de Cariboo—Chilcotin, au centre de la Colombie-Britannique.

Ces citoyens prient le Parlement de se rappeler que le mariage est la pierre d'assise des familles et de l'éducation des enfants; que l'institution du mariage entre un homme et une femme est actuellement contestée; que la Chambre a adopté en juin 1999 une motion tendant à maintenir le mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de tout autre type d'union; et que le mariage relève exclusivement de la juridiction du Parlement.

Les signataires prient donc le Parlement d'adopter une loi fédérale disposant que l'institution du mariage est l'union à vie d'un homme et d'une femme à l'exclusion de tout autre type d'union.

LA FISCALITÉ

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, je dépose une pétition signée par plusieurs centaines de personnes.

Elle concerne l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Les pétitionnaires déclarent que cette Agence devrait être tenue aux mêmes normes que tout autre instrument de la justice en appliquant les principes de justice naturelle, la Charte et la *common law*. Les citoyens canadiens en tant que contribuables devraient bénéficier de toutes les protections prévues par la loi. Les cours canadiennes de l'impôt devraient reconnaître que les contribuables sont innocents tant qu'ils ne sont pas reconnus coupables.

Par conséquent, les pétitionnaires affirment que le gouvernement devrait présenter un projet de loi pour que chaque Canadien ait les mêmes droits en matière d'obligations fiscales qu'une personne accusée d'un crime, c'est-à-dire être présumé innocent tant qu'il n'est pas reconnu coupable, et que les lois pertinentes devraient être modifiées en conséquence.

La pétition est signée par plusieurs centaines de mes électeurs et de Canadiens de tout le pays.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Roger Galloway (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 22 et 62.

[Texte]

Question n^o 22—**Mme Carol Skelton:**

Concernant le dragage du lac Wascana à Regina: a) quelle est la contribution financière du gouvernement dans ce projet; b) combien le gouvernement et ses représentants ont-ils promis au total; c) quel montant total a été transféré jusqu'à ce jour; d) des budgets de quels ministères et organismes les fonds proviennent-ils?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Les réponses sont les suivantes: (a) Le 3 octobre 2003, les trois ordres de gouvernement (national, provincial, municipal) ont annoncé la réalisation d'un projet de 18 millions de dollars pour le dragage du lac Wascana. Le gouvernement du Canada, la province et la Ville de Regina se sont engagés à fournir respectivement les sommes suivantes: 9 millions, 5 millions et 4 millions de dollars. La Wascana Centre Authority sera la bénéficiaire du projet.

b) Une contribution totale de 18 millions a été annoncée par les trois ordres de gouvernement. Infrastructure Canada représente le gouvernement du Canada, et la Saskatchewan Property Management Corporation représente le gouvernement de la Saskatchewan.

c) Infrastructure Canada travaille actuellement à l'arrangement du transfert de fonds. En principe, l'arrangement prendra la forme d'une entente de contribution plutôt que d'un transfert. Il est probable que l'opération se fasse dans le cadre d'une entente bilatérale entre la Saskatchewan et le Canada. En vertu de cette entente, la Saskatchewan, représentée par la Saskatchewan Property Management Corporation, aurait la responsabilité de régler les factures; elle facturerait ensuite ses deux autres partenaires.

d) Infrastructure Canada, à titre de représentant du gouvernement du Canada, fournira jusqu'à 9 millions de dollars pour la réalisation de ce projet.

Question n^o 62—**M. Gary Schellenberger:**

Combien a coûté le projet de culture souterraine de marijuana dans une mine du Manitoba jusqu'ici?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, Lib.): En décembre 2000, Santé Canada a signé un contrat d'une durée de 5 ans avec Prairie Plant Systems Inc. La valeur totale du contrat est de 5 751 250 \$. En date du 12 mars 2004, un montant de 3 476 399.70 \$ (incluant la TPS) a été payé à Prairie Plant Systems Inc. pour la culture souterraine de marijuana à la mine de Flin Flon, au Manitoba.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Roger Galloway (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si la question n^o 20 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Le Président: On a répondu aux questions mentionnées par le secrétaire parlementaire. Plait-il à la Chambre que la question n^o 20 soit transformée en ordre de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n^o 20—**M. James Rajotte:**

Pour chaque exercice financier depuis 1995, en ce qui concerne Partenariat technologique Canada (y compris le Programme PTC du PARI) et le Fonds d'innovation de l'Atlantique: a) combien de prêts ont été consentis; b) quelle est la valeur monétaire de ces prêts; c) quel montant a effectivement été remboursé; d) quel montant aurait dû être remboursé selon l'entente conclue; e) combien de prêts ont été consentis dans chaque province; f) quelle est la valeur monétaire des prêts consentis dans chaque province; g) des bénéficiaires de ces prêts ont-ils manqué à leur engagement de les rembourser; h) quels montants ont été radiés (passée par pertes et profits); i) combien d'emplois s'attendait-on à créer dans chaque province; j) combien d'emplois ont effectivement été créés dans chaque province; k) qui détient l'autorisation de signature pour ces projets; l) quels autres ministères ou organismes fédéraux ont été consultés avant la signature de l'entente; m) quel est le rôle de ces organismes?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

L'hon. Roger Galloway: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au Feuilleton.

Le Président: D'accord?

Initiatives ministérielles

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

L'hon. Roger Gallaway (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 23 mars, de la motion: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au sujet du dixième budget d'un régime libéral fatigué, vieux et corrompu.

[Traduction]

C'est un régime libéral embourbé dans les scandales. C'est un régime libéral qui cherche à se dépêtrer du passé. C'est un régime libéral qui n'est pas digne de confiance en matière de gestion des fonds publics.

Ce budget est mince, mais il cherche à revendiquer une chose. On y prétend que l'on peut faire confiance au gouvernement en matière de gestion des fonds publics. Mais qu'en est-il en réalité?

Nous y relevons toujours des niveaux de dépenses records, mais nous n'y trouvons même pas de dépenses simplement axées sur le bien public. Nous avons un gouvernement dont on a prouvé qu'il avait escroqué les contribuables scandale après le scandale. La preuve a été faite que le gouvernement avait gaspillé de l'argent dans un programme après l'autre. Ce budget ne changera rien à cela. Ottawa continue de nager dans l'argent, tout en maintenant ses prévisions gonflées et en camouflant ses excédents loin dans l'avenir.

Il y a à peine quelques années, le gouvernement du Canada avait envisagé des dépenses de programmes d'un peu plus de 100 milliards de dollars. Aujourd'hui, ce budget envisage des dépenses de programmes qui s'établissent à bien plus de 150 milliards de dollars. Cela représente une augmentation de 50 p. 100 en quelques années à peine.

Il n'y a pas de remboursements d'impôts pour les Canadiens et leurs familles qui sont écrasés par le fisc, pas de réduction des niveaux d'imposition onéreux. La promesse de faire mieux à l'avenir en matière de gestion est une promesse creuse. Elle est creuse parce que le gouvernement et le premier ministre ont eu 10 ans pour faire mieux. C'est lui qui a fait les chèques du scandale des commandites. C'est lui qui a fait les chèques du cafouillage à DRHC. C'est lui qui a établi les chèques du registre inutile des armes à feu. Sa promesse de nettoyer ce gâchis n'est tout simplement pas crédible. Il a eu sa chance et il l'a ratée.

● (1530)

[Français]

Ce gouvernement a bénéficié de dix années pour se poser en bon gestionnaire financier. Ce premier ministre a lui-même bénéficié de huit budgets pour mettre en place des changements afin d'améliorer la gestion des fonds publics, et il n'en a rien fait.

Dans les discours des précédents budgets, il a répété qu'il contrôlait bien les dépenses publiques. Maintenant, le premier ministre dit qu'il n'avait aucune idée de ce qui se passait dans le scandale des commandites.

[Traduction]

Il s'agit du 10^e budget du vieux gouvernement libéral, un gouvernement usé. Les huit premiers budgets ont été présentés, comme le savent les Canadiens, par l'actuel premier ministre lui-même. Avant d'aborder le budget d'aujourd'hui, je veux faire un petit détour par certains de ces budgets antérieurs.

Dans ces budgets antérieurs, le premier ministre était alors ministre des Finances et il a accepté la pleine responsabilité du programme de dépenses du gouvernement. Le message de ces budgets était clair: le ministre des Finances contrôlait l'argent des contribuables.

Dans son budget de 1995, l'actuel premier ministre a déclaré ce qui suit, et je vais le citer longuement:

Le gouvernement vient d'instituer un nouveau système de gestion des dépenses qui est beaucoup plus rigoureux... les ministères seront tenus pour la première fois d'établir des plans d'activité pour les trois prochaines années... Cette transparence et ce mécanisme de reddition de comptes représentent un changement fondamental par rapport aux pratiques passées... Les différents ministres sont chargés de modifier en conséquence leurs méthodes de financement. Ils devront rendre compte de leurs décisions, lesquelles seront examinées chaque année.

Examinées chaque année, on ne peut que le supposer, par le ministre des Finances, ou du moins par le Conseil du Trésor, dont le ministre des Finances était vice-président.

L'année 1995 était importante parce que c'est l'année où le gouvernement fédéral a presque perdu le pays. C'est aussi l'année où le gouvernement libéral a décidé de créer le programme de commandites. Permettez-moi de répéter cela. L'année où les libéraux ont créé le programme de commandites est également l'année où l'actuel premier ministre a mis en place «un nouveau système de gestion des dépenses qui est beaucoup plus rigoureux.»

La plupart des Canadiens se souviennent de 1995 comme étant l'année où le gouvernement a retranché des milliards de dollars du système de soins de santé. Permettez-moi de répéter et souligner cela aussi. L'année où les libéraux ont créé le programme de commandites est également l'année où l'actuel premier ministre a fait des coupes massives dans les soins de santé.

Le budget de 1995 a présenté quatre priorités. La toute première résidait dans «une réforme des programmes et activités du gouvernement pour éliminer le gaspillage et les abus et en donner au contribuable canadien le plus possible pour son argent.» Cette promesse a été répétée dans son budget de 1996:

S'il est un domaine dans lequel nous ne devons jamais relâcher nos efforts, c'est la chasse au gaspillage et à l'inefficacité.

Dans son discours du budget de 1998, il a déclaré: «La bataille contre le gaspillage et l'inefficacité est une lutte perpétuelle.» Elle n'a pas de fin et, apparemment, pas de début non plus.

Permettez-moi de reformuler tout cela. L'année où les libéraux ont créé le programme de commandites fut aussi l'année où l'actuel premier ministre s'est engagé pour la première fois à éliminer le gaspillage et l'usage abusif de l'argent des contribuables. Dans le dernier budget, le gouvernement se présente encore une fois comme un «gestionnaire prudent».

Le gouvernement a fait de nombreuses recommandations en vue de réduire les dépenses. Il veut rétablir le poste de contrôleur général. Les Canadiens se posent, à juste titre, la question suivante: Cela signifie-t-il qu'il n'y en a pas à l'heure actuelle? La réponse est qu'il n'y en a pas, parce que l'actuel premier ministre, lorsqu'il était ministre des Finances, avait supprimé ce poste de façon définitive.

Le gouvernement veut nommer des contrôleurs professionnels agréés. Les Canadiens se posent, à juste titre, la question suivante: Cela signifie-t-il que les contrôleurs actuels ne sont pas agréés? La réponse est qu'ils ne le sont pas, parce que le premier ministre n'a jamais jugé nécessaire de nommer des contrôleurs agréés.

Le gouvernement veut renforcer la fonction de vérification. Il veut établir des systèmes d'information en temps réel et assurer la «divulcation publique des contrats». Tous les Canadiens devraient se poser la question suivante: Cela signifie-t-il que ces mesures ne sont pas en vigueur à l'heure actuelle? La réponse est qu'il n'y en a pas, parce que le premier ministre n'en voyait pas la nécessité lorsqu'il était aux Finances.

Pourquoi les Canadiens devraient-ils prêter foi à ces promesses, alors que le premier ministre a eu dix ans, principalement comme ministre des Finances, pour les réaliser?

Le premier ministre ne peut pas jouer sur les deux tableaux. Il ne peut pas, d'une part, soutenir qu'il exerce une surveillance serrée des dépenses et, d'autre part, ne pas créer les mécanismes les plus élémentaires de contrôle des dépenses, dont le gouvernement a été amené à recommander la création dans la foulée des scandales.

Le premier ministre ne peut pas jouer sur les deux tableaux. Il ne peut pas, d'une part, prétendre avoir réorganisé les programmes gouvernementaux, avoir éliminé le gaspillage et les abus et, d'autre part, affirmer qu'il ignorait complètement que 100 millions de dollars avaient été donnés à ses amis libéraux. C'est pourtant précisément ce qu'affirme aujourd'hui le premier ministre.

Permettez-moi de rappeler certaines déclarations récentes qu'il a faites. Le 10 février, il affirmait: «Je n'avais aucune idée de ce qui se passait». Le 11 février: «J'ignorais tout». Puis, le 16 février: «Est-ce que je savais que des personnes signaient de faux chèques, que d'autres faisaient des paiements injustifiés, est-ce que je savais ces choses? Non, absolument pas. Je ne le savais pas».

Ces déclarations d'ignorance et d'innocence ne sont pas plus crédibles dans la bouche du premier ministre qu'elles ne le sont de la part d'Alfonso Gagliano.

● (1535)

[Français]

Le premier ministre veut croire qu'il représente le changement; il est bien loin de la vérité. Ce premier ministre a eu 10 ans pour tenir ses promesses, comme la création d'un poste de commissaire à l'éthique indépendant, plus de votes libres et un meilleur programme d'infrastructures pour répondre aux besoins de nos municipalités. Ce premier ministre a manqué l'occasion de réaliser toutes ces choses et il ne mérite pas une seconde chance.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

Le budget d'hier reprend le thème qu'a utilisé le premier ministre dans le discours qu'il a prononcé à Québec la semaine dernière. Les libéraux veulent que les Canadiens croient que le gouvernement représente le changement. «Faites-moi confiance», dit le premier ministre, qui ajoute habituellement «quoi qu'il arrive». Il est à propos que les discours des libéraux soient catastrophistes.

Pourquoi les Canadiens devraient-ils faire confiance au gouvernement libéral? Pendant 10 ans, le gouvernement libéral a refusé de créer un véritable poste de commissaire à l'éthique indépendant. Pendant 10 ans, le gouvernement libéral a refusé à ses députés la tenue de votes libres. Pendant 10 ans, le gouvernement libéral a refusé d'autoriser le Parlement à examiner les nominations. Pendant 10 ans, le gouvernement libéral n'a pas su dépenser avec circonspection l'argent des contribuables. Pendant 10 ans, le gouvernement libéral n'a pas su offrir des programmes d'infrastructure municipale qui répondaient adéquatement aux besoins de nos collectivités. Pendant 10 ans, le gouvernement libéral n'a pas su assainir les sites contaminés, comme les étangs bitumineux de Sydney. La liste est interminable.

Ce ne sont là que quelques-unes des promesses que les libéraux ont faites à maintes reprises, dans leur premier livre rouge, en 1993, dans ce livre que le premier ministre lui-même a rédigé.

Les promesses de changement que fait le premier ministre ne sont pas plus crédibles aujourd'hui qu'elles l'étaient il y a 10 ans. Il a eu sa chance. Il l'a ratée. C'est pourquoi les Canadiens ne devraient croire à aucune des promesses faites dans le budget. Permettez-moi d'aborder brièvement quelques-uns des articles du budget.

[Français]

Ce budget s'efforce de présenter le gouvernement comme un bon gestionnaire financier. Pourtant, il n'y a toujours pas de changement au Registre des armes à feu. Les membres du gouvernement continuent de se déplacer dans de nouveaux avions à réaction alors que l'armée se contente de vieux hélicoptères. Ce gouvernement veut parler de faire le ménage dans les dépenses gouvernementales afin de dissimuler le montant des sommes gaspillées au cours des 10 dernières années.

Le budget fait quelques promesses positives pour les soins de santé et l'éducation, mais ce ne sont guère plus que de vieilles promesses des dernières années qui sont réutilisées.

Le budget se prononce en faveur d'une plus grande ingérence du fédéral dans les champs de compétence des provinces, en particulier dans le domaine des villes. Il n'y a pas d'argent pour l'armée, il n'y a pas de limite à l'arnaque de l'assurance-emploi et par dessus tout, il n'y a pas d'allègement fiscal pour les Canadiens et leur famille.

● (1540)

[Traduction]

Le gouvernement a promis de mettre de l'ordre dans les dépenses si les Canadiens le reportent au pouvoir. Ce ne sont là que de belles paroles. Le gouvernement ne s'est pas engagé à abolir le registre des armes à feu. Il ne s'est pas engagé à réduire l'aide aux entreprises. Il voyage encore à bord de jets tout neufs tandis que nos soldats doivent se déplacer au moyen d'hélicoptères dégradés.

Initiatives ministérielles

Les libéraux veulent faire croire aux Canadiens qu'ils sont de bons gestionnaires simplement parce qu'ils ont équilibré le budget. Ils veulent que l'électorat ait confiance dans leur gestion des fonds publics, même s'ils continuent d'inscrire dans le budget de futures dépenses effrénées. En matière de gestion budgétaire, le bilan du gouvernement est lamentable et aucun budget équilibré ne nous fera oublier le scandale des commandites, le registre des armes à feu, le cafouillage de DRHC, ainsi de suite.

Je le répète, c'est le premier ministre actuel qui a porté le coup de grâce, en 1994, à la fonction de contrôleur. En 1995, le premier ministre a promis une révision des programmes gouvernementaux, mais il veut nous faire croire que le scandale des commandites aurait échappé à son attention dans le cadre de cet exercice.

De nos jours, le gouvernement n'est pas plus susceptible de mettre de l'ordre dans ses dépenses qu'il n'était réellement disposé à abolir la TPS en 1993. Ce ne sont que de belles paroles masquant l'absence de mesures concrètes pour éliminer le gaspillage. Sous le régime actuel, l'escroquerie de l'assurance-emploi se poursuivra, tout comme les dépenses excessives relatives au registre des armes à feu. Le gouvernement ouvre grand la porte à d'autres dépenses scandaleuses à l'avenir. Les dépenses du gouvernement augmentent à un rythme record. Cette année, les dépenses croîtront deux fois plus que notre économie et notre population, comme c'est le cas depuis déjà plusieurs années.

Les dépenses sont à la hausse, mais les résultats ne changent pas. Nos taxes et nos impôts sont encore trop élevés. Notre compétitivité diminue. Les listes d'attente ne raccourcissent pas. Nos étudiants continuent d'accumuler les dettes. Nos soldats sont sous-équipés à un tel point que cela devient dangereux. Le gouvernement continue de camoufler de grands excédents pour mieux distribuer cette manne en fin d'exercice, et le budget d'hier ne fait que perpétuer cette pratique.

Il y a moyen de faire mieux. On pourrait remettre une partie de ces excédents incroyables aux Canadiens et à leurs familles sous forme de réductions fiscales. Nous devrions mettre de l'argent dans les poches des contribuables qui travaillent dur et non dans les poches des agences de publicité.

Quelle est l'approche du gouvernement en matière d'allègement fiscal? Elle est nulle. Eh bien, pas exactement, il y a une exception: les soldats, les militaires en poste dans des zones dangereuses peuvent bénéficier d'un allègement fiscal. Premièrement, nous aimerions savoir combien on va dépenser pour définir ce qu'est une zone dangereuse. Les soldats qui sont sous le feu de l'ennemi sont mal équipés. Leur vie est en danger. Ils portent des uniformes de la mauvaise couleur. Mais ils peuvent bénéficier d'un allègement fiscal. Quel genre de message le gouvernement leur envoie-t-il? Que ce n'est que lorsque leur vie est en danger, ou pire, lorsque le danger est aggravé par leur propre gouvernement, qu'ils peuvent s'attendre à bénéficier d'un allègement fiscal. Quand ils en sont là, ils ne préoccupent pas tellement des impôts qu'ils doivent payer de toute façon.

Au moins, le gouvernement a fixé un ratio entre la dette et le PIB en vue de réduire la dette. Les frais d'intérêts demeurent un fardeau pour les finances publiques et le service de la dette et la dette doivent être réduits afin que ces frais puissent diminuer. Peut-on croire ces promesses? J'exhorte le gouvernement à copier d'autres gouvernements au Canada en adoptant un plan législatif de réduction de la dette; à enchâsser sa promesse dans une loi de façon à ce qu'on puisse la lui faire respecter.

En ce qui concerne la santé, le gouvernement répète sa promesse de fournir 2 milliards de plus au titre des soins de santé. Il va de

l'avant avec la création d'une agence nationale de santé publique. Ce sont des initiatives que les conservateurs appuient. Toutefois, je dois demander pourquoi la création de l'agence prend si longtemps. Cela fait plus d'un an que le SRAS a frappé le Canada, or les libéraux n'ont toujours pas nommé d'agent de santé publique en chef et n'ont toujours pas posé les fondations de la nouvelle agence.

On peut en dire autant de l'accord sur la santé signé avec les provinces. Bien que nous continuions à appuyer ce dernier, je crains de plus en plus que le gouvernement ne soit incapable de donner suite aux engagements qu'il a pris dans cet accord ou de respecter les échéances.

Dans le domaine de l'éducation, le budget promet d'élargir le programme de prêts aux étudiants. Il promet également de supprimer les obstacles qui empêchent les Canadiens à faible revenu et leurs enfants de poursuivre des études supérieures. Ce sont là des objectifs nobles. Je ferai toutefois remarquer que ce n'est pas la première fois que le gouvernement promet d'améliorer l'aide aux étudiants. Sa fiche de route en la matière laisse toutefois à désirer.

● (1545)

En matière d'éducation, le gouvernement n'a atteint aucun des objectifs fixés dans le budget de 1998, celui que le premier ministre avait justement appelé le budget de l'éducation. Le programme des bourses du millénaire a raté la cible, selon l'analyse du gouvernement lui-même. La plupart des autres programmes annoncés en 1998 n'ont pas versé la moitié des fonds promis.

Dans le secteur de l'agriculture, le budget promet un programme d'aide pour les agriculteurs touchés par l'ESB. Cette aide a déjà trop tardé et l'industrie en a grandement besoin; le seul cas d'ESB au Canada a été détecté il y a déjà dix mois et notre industrie du boeuf pâtit depuis ce temps. Ce qui est scandaleux, c'est que l'annonce de l'aide aux agriculteurs n'était rien d'autre qu'une tactique électorale au lieu d'un geste authentique de compassion à l'égard des éleveurs et de leurs familles.

Dans le passé, nous avons vu bien des programmes qui semblaient satisfaisants lors de l'annonce, mais qui n'ont apporté aucune aide financière valable à ceux qui en avaient besoin. Je demande au gouvernement de veiller à ce que les fonds se rendent vraiment jusqu'aux éleveurs et jusqu'aux producteurs et ce, immédiatement, sans délai, et sans intrusion politique.

Dans le dossier de l'infrastructure, le premier ministre a passé une bonne partie des deux dernières années à parler de la nouvelle donne pour les villes. Pourtant, jusqu'à maintenant, il a fait bien peu. Il veut conserver des programmes futiles comme le Programme d'infrastructure fédéral. Il a déjà parlé de consacrer les recettes de la taxe sur l'essence aux infrastructures, mais n'a pas parlé des questions qui préoccupent les régions à l'extérieur des grands centres urbains du Canada. Puisqu'il n'a jamais donné suite à ses paroles dans ces dossiers, il est évident qu'on ne peut croire que le premier ministre tiendra ses promesses.

Quant à l'environnement, le gouvernement fait des annonces spectaculaires sans s'efforcer d'apporter de véritables solutions aux vrais problèmes. Les libéraux disent qu'ils veulent voir le Canada retrouver une place enviable sur la scène mondiale. Pourtant, depuis 10 ans, le niveau de vie au Canada a baissé considérablement par rapport à celui des autres pays et l'écart de productivité s'élargit comparativement aux États-Unis, à l'Irlande, aux Pays-Bas et à bien d'autres pays.

Initiatives ministérielles

Le premier ministre a réservé ses compressions les plus radicales aux hommes et aux femmes qui servent fièrement dans nos forces armées. Ce budget ne rétablit aucune des dépenses à cet égard. Voilà une bien étrange façon d'améliorer notre position dans le monde.

Il y a également de nombreuses zones grises dans le budget. Il s'agit de ces programmes qui pourraient bien être le prochain scandale des commandites, de DRHC ou du registre des armes à feu. Je parle ici des 250 millions de dollars en fonds nouveaux versés à la Banque de développement du Canada en vue d'être distribués aux entreprises parasites. Je parle ici des milliards de dollars affectés de façon partisane pour le fonds d'infrastructure. Je parle ici des 90 millions de dollars investis dans une soi-disant stratégie de développement économique dans le Nord. Je parle ici des 605 millions de dollars affectés à la réserve pour éventualités au titre de la sécurité, pour des dépenses indéterminées.

Ce n'est là qu'une partie des postes budgétaires que l'ancien, le fatigué et le corrompu Parti libéral propose pour illustrer un changement d'attitude. Seul le nouveau Parti conservateur sera synonyme de changement dans ce pays.

[Français]

Si les Canadiens souhaitent que les choses changent, et je crois que c'est ce qu'ils souhaitent, cela ne se fera pas grâce à un ensemble de promesses recyclées et vieilles de 10 ans de la part du premier ministre. Ils ne trouveront le changement qu'en changeant de gouvernement.

Seul un nouveau gouvernement conservateur changera la façon d'utiliser les impôts. Seul un gouvernement du Parti conservateur rendra son intégrité au processus politique. Seul un gouvernement conservateur mettra plus d'argent dans les poches des canadiens plutôt que dans celles des compagnies de publicité.

Nous accomplirons toutes ces choses et même plus, parce que nous ne nous sommes pas compromis dans des scandales. Nous accomplirons toutes ces choses et même plus, parce que nous ne sommes pas impliqués dans 10 ans de mauvaise gestion. Nous accomplirons toutes ces choses et même plus, parce que nous n'avons pas à prouver aux Canadiens que nous pouvons gérer leur argent. Nous accomplirons toutes ces choses et même plus, parce que nous représentons ce qu'espère et souhaite la majorité silencieuse des Canadiens et des Canadiennes.

● (1550)

[Traduction]

Si les Canadiens veulent que les choses changent, et je crois que c'est le cas, il leur faudra plus que des promesses recyclées vieilles de 10 ans de ce premier ministre libéral. Si les Canadiens veulent que les choses changent, il leur faudra changer de gouvernement.

Seul un nouveau gouvernement conservateur changera la façon dont l'argent des contribuables est utilisé. Seul un nouveau gouvernement conservateur rétablira l'intégrité dans le processus politique. Seul un nouveau gouvernement conservateur laissera plus d'argent dans les poches des Canadiens, plutôt que dans celles des agences de publicité. Seul un nouveau gouvernement conservateur transférera les recettes provenant des taxes sur l'essence à des projets d'infrastructure à l'échelle du pays. Seul un nouveau gouvernement conservateur respectera comme il se doit les collectivités rurales et leurs moyens de subsistance. Seul un nouveau gouvernement conservateur protégera les enfants et respectera les familles. Seul un nouveau gouvernement conservateur rétablira le financement de nos forces armées. Seul un nouveau gouvernement conservateur éliminera la taxe sur la sécurité aérienne, et ne se contentera pas de la

réduire. Seul un nouveau gouvernement conservateur mettra fin à l'escroquerie de l'assurance-emploi.

Nous ferons tout cela et plus encore parce que nous ne sommes pas touchés par ce scandale. Nous ferons cela et plus encore parce que nous ne croulons pas sous le poids de dix années de mauvaise gestion. Nous pouvons faire tout cela et plus encore parce que nous n'avons pas à prouver aux Canadiens que nous pouvons enfin gérer leur argent. Nous ferons tout cela et plus encore parce que nous représentons les espoirs et les désirs de la majorité silencieuse au pays.

Nous ferons tout cela et plus encore parce que, pour la première fois depuis dix ans, nous pouvons présenter à tous les Canadiens un front conservateur uni. Nous écouterons les gens du Canada atlantique qui désirent exercer un plus grand contrôle sur leurs propres ressources et sur leur destin. Nous respecterons les Québécois qui ont leur langue et leur culture bien à eux. Nous serons à l'écoute de la majorité silencieuse en Ontario qui réclame une gestion saine et responsable des deniers publics. Nous accueillerons les gens de l'ouest dans les corridors du pouvoir.

Les nouveaux conservateurs représentent le véritable changement et ils offrent un meilleur gouvernement à tous les Canadiens.

Ce budget fait ressortir clairement la différence entre les libéraux usés et le nouveau Parti conservateur. Le vieux Parti libéral est tellement occupé à essayer de redorer son blason de gestionnaire financier qu'il n'a absolument rien de nouveau à proposer.

Notre nouveau Parti conservateur n'est pas touché par le scandale. Notre nouveau Parti conservateur peut aller droit au but avec sa vision et offrir un bon gouvernement, un gouvernement sain, à tous les Canadiens. Portés par cette vision, nous abolirons le gaspillage. Portés par cette vision, nous réduirons les impôts pour les Canadiens et leur famille. Portés par cette vision, nous fournirons des services publics viables. Portés par cette vision, nous aurons un gouvernement propre qui continuera de dépolluer notre eau, notre air et notre territoire. Les Canadiens en apprendront beaucoup plus sur notre vision au cours des semaines et des mois à venir.

Je propose:

Que la motion soit modifiée par substitution, aux mots suivant le mot «Que», de ce qui suit:

la Chambre rejette le budget du gouvernement parce qu'il s'agit d'un programme de sous performance qui ne réussit pas à éliminer les gaspillages comme le registre des armes à feu, le financement des sociétés parasites et le détournement de 160 millions de dollars au MDN et aussi parce que, en perpétuant le favoritisme libéral par le biais de programmes corrompus comme le programme des commandites, on bafoue les priorités de financement des Canadiens qui sont la réduction des lignes d'attente grandissantes dans les hôpitaux, l'endettement des étudiants, la surcharge des soldats mal équipés, l'allègement fiscal et le remboursement de la dette publique.

● (1555)

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Madame la Présidente, cela me fait plaisir de prendre part au débat sur ce budget parce que, comme le disait le chef du Bloc québécois hier, ce budget est tout à fait scandaleux.

Initiatives ministérielles

Il est scandaleux car on poursuit, encore une fois, le jeu de cache-cache concernant l'état véritable des finances publiques du gouvernement fédéral. Je pense qu'il faut dénoncer ce jeu de cache-cache et cette absence de transparence du gouvernement fédéral. Dans ce sens-là, ce budget libéral est le dixième du premier ministre. Nous sommes tout à fait dans la suite de ce que le premier ministre a fait, lorsqu'il était ministre des Finances, c'est-à-dire cacher aux Canadiens et aux Québécois la véritable situation financière du gouvernement fédéral.

Pour la deuxième fois en quelques mois, nous sommes aussi victimes du scandale des commandites. Vous comprendrez très bien que la première fois, nous avons été victimes, tous à la fois, comme parlementaires, comme citoyens, citoyennes et comme contribuables, d'un détournement de fonds important. Actuellement, on sait que le Comité permanent des comptes publics travaille là-dessus. Il y aura une enquête indépendante, mais cela n'empêchera pas le Bloc québécois de continuer de poser des questions.

Nous avons donc été victimes une deuxième fois du scandale des commandites. En effet, à la veille d'une élection, le gouvernement libéral, le parti libéral et le premier ministre ont voulu, par cette opération budgétaire, donner l'impression de l'intégrité, de la prudence et de la rigueur. Or, ce n'est pas de cela dont nous avons hérité avec ce budget. Ce n'est pas de la prudence, c'est de l'irresponsabilité vis-à-vis des besoins budgétaires dans les provinces, au Québec en particulier. Ce n'est pas de l'intégrité dont il s'agit puisque le budget est une opération de manipulation des chiffres. J'aurai l'occasion d'y revenir. Ce n'est surtout pas un budget de rigueur puisqu'on y retrouve même toute une série d'intrusions dans les champs de compétences du Québec et aussi un maintien des dépenses bureaucratiques du gouvernement fédéral.

On essaie donc actuellement de faire une opération électoraliste. D'ailleurs, beaucoup d'observateurs n'ont pas été dupes de cette opération. On essaie de nous faire croire que le gouvernement fédéral gère ses finances de façon serrée, qu'il n'a pas énormément de marge de manoeuvre et donc qu'il n'a pu transférer aux provinces aucune somme d'argent pour la santé, au Québec en particulier. Vous regarderez les chiffres, la colonne indique bien zéro pour 2004-2005 et 2005-2006.

On n'a pas eu non plus suffisamment de marge de manoeuvre pour être en mesure de transférer de l'argent en éducation. Pour le nouveau transfert social canadien pour les programmes sociaux, vous verrez que la colonne des chiffres indique également zéro. Par contre, on a trouvé de l'argent, soit un demi-milliard de dollars pour créer une Agence canadienne de santé publique. Pourtant, sur le terrain, lorsqu'il y a des problèmes et des épidémies, ce sont les agences provinciales—au Québec, c'est l'Agence de santé publique—qui assument la gestion de ces crises.

On aurait pu, c'est vrai, mettre en place un petit comité, un petit instrument de coordination, mais certainement pas pour un montant de un demi-milliard de dollars. On sait comment cela se passe avec le gouvernement fédéral. On nous annonce que cela va coûter 500 millions de dollars cette année. Cependant, jusqu'à quel niveau de dépenses cette agence de santé publique va nous mener au bout du compte? On parle de cet appareil, de ce nouveau monstre bureaucratique créé par le Parti libéral. On ne le sait pas.

Je rappelle que l'ancien ministre de la Justice, le député d'Outremont—je ne sais plus s'il l'est encore au moment où on se parle—, nous avait dit que le Registre des armes à feu n'allait coûter qu'une fois 2 millions de dollars. Je rappelle que nous sommes d'accord avec le principe de l'enregistrement des armes à feu. Tout

d'abord, on a dépassé le milliard de dollars. J'espère que tout le monde en conviendra en cette Chambre. Selon certains observateurs, on frôlerait bientôt la somme de 2 milliards de dollars.

C'est un peu la même inquiétude que nous avons face à cette agence canadienne de santé publique. Non seulement elle constitue une intrusion dans les champs de compétence des provinces, mais en plus, c'est un monstre bureaucratique appréhendé.

Donc, loin d'être un budget prudent, intègre et rigoureux, c'est un budget, comme je le mentionnais, irresponsable, manipulateur et qui comporte beaucoup d'intrusions et de dépenses bureaucratiques.

Je reviens sur la question des surplus cachés. Je sais que certains sont tannés d'entendre cette rengaine. Malheureusement, ce n'est pas parce qu'un problème existe depuis maintenant 10 ans et qu'on est tannés d'en entendre parler, que le fait de ne pas en parler le fera disparaître. Nous avons une obligation morale, une obligation de vérité qui consiste à faire connaître à nos concitoyens et nos concitoyennes l'opération que le gouvernement libéral est, encore une fois, en train de faire en sous-estimant ses surplus.

● (1600)

Je ne reviendrai pas sur l'année dernière, où le gouvernement a changé plusieurs fois ses estimations. Mais toujours est-il que, depuis quelques mois, on nous disait que le surplus, de peine et de misère, sera de 2,3 milliards de dollars. Qu'apprend-on hier? On apprend que pour la période allant du 1^{er} avril 2003 jusqu'en janvier 2004, le surplus est déjà de 5,4 milliards de dollars. L'année financière n'est pas terminée; il reste encore trois mois. On atteindra probablement environ 6 ou 7 milliards de dollars ou peut-être plus. Nous l'évaluons autour de 7 milliards de dollars.

Apparaît donc comme ça, en fin d'année, un surplus. On a utilisé de ce surplus pour payer le 2 milliards de dollars promis et promis de nouveau au Québec et aux provinces pour la santé. On a également utilisé de ce surplus pour offrir une aide ponctuelle—je rappelle bien que c'est une aide ponctuelle et qu'il ne s'agit de rien de récurrent—aux producteurs agricoles, en particulier dans le domaine de la production de bovins. On a utilisé de ce surplus pour créer ce monstre bureaucratique qu'est l'Agence de santé publique du Canada et un certain nombre d'autres initiatives. Au bout du compte, il reste tout de même encore 1,9 milliard de dollars, qui sera appliqué au remboursement de la dette.

On est à deux semaines de la fin de l'exercice financier. On sait que l'économie canadienne se porte bien, qu'il y a une relance aux États-Unis, que les exportations canadiennes reprennent actuellement de la vigueur, que les bénéfices des entreprises sont à la hausse. Donc, d'ici deux semaines, à ma connaissance, il n'y a pas de catastrophe qui amènerait un renversement majeur de la situation.

Donc, à partir de ce 1,9 milliard de dollars, sans hypothéquer d'aucune manière les finances publiques du gouvernement fédéral, on aurait déjà pu transférer un certain montant d'argent supplémentaire aux provinces. Mais cela est du passé.

Parlons maintenant de l'avenir. Pour 2004-2005, le ministre des Finances nous parle d'un surplus de 4 milliards de dollars, soit 3 milliards pour sa réserve pour éventualités et 1 milliard pour sa réserve pour prudence économique. C'est une farce. On générera un surplus de 5,4 milliards de dollars pour l'exercice en cours, tout le monde s'entend là-dessus, alors qu'on a connu le SRAS, la crise de la vache folle, une panne d'électricité majeure en Ontario, les incendies les plus importants en Colombie-Britannique et une montée fulgurante du dollar canadien. Tout cela malgré qu'on ait généré trois fois plus de surplus que ce que le gouvernement fédéral avait annoncé.

Initiatives ministérielles

Maintenant qu'on n'aura pas le SRAS, ni la crise de la vache folle, ni probablement de panne d'électricité en Ontario—souhaitons-le pour les Ontariens—, ni probablement d'autres catastrophes du style de celles qu'on a connues en Colombie-Britannique, on nous annonce que, malgré le fait que la croissance sera plus importante, malgré le fait que nos exportations reprennent vers les États-Unis, le surplus pour l'année prochaine sera inférieur à celui de cette année. Mais pour qui prend-on les citoyens? On les prend pour des valises, pour les remplir avec de telles aberrations.

Nous ne pouvons accepter cela. C'est la première hypocrisie de ce gouvernement de ne pas donner l'heure juste concernant les finances publiques. Et à partir de ce moment-là, tout le débat est vicié. C'est véritablement antidémocratique et cela dure depuis 10 ans. C'est devenu une farce. Les journalistes ne croient plus ces chiffres. La population ne les croit pas. Ce n'est certainement pas ainsi qu'on corrigera le déficit démocratique auquel le premier ministre aime bien faire référence.

Il est très clair que la marge de manoeuvre du gouvernement fédéral est beaucoup plus importante que ce qu'on nous a dit hier. Elle est probablement plus de l'ordre de 9 milliards de dollars. C'est ce que nous prévoyons, c'est-à-dire 9 milliards de dollars pour l'année prochaine, et nous ne sommes pas les seuls. Les membres du Conference Board du Canada ne sont pas des souverainistes ni des plus progressistes. Ce sont des gens qui essaient probablement de faire un travail rigoureux, intègre et honnête.

Selon une étude qui date de février 2004, le Conference Board du Canada prévoit pour l'année prochaine un surplus de 10 milliards de dollars. Nous ne sommes pas loin. La plupart des observateurs un peu sérieux sur la scène financière vous diront que le 4 milliards de dollars est une véritable blague.

Si l'on avait voulu faire un travail sérieux, un travail intègre, un véritable travail prudent, on aurait dû donner l'heure juste aux Canadiens et aux Québécois. On aurait dû leur dire que notre surplus sera de l'ordre de 8 à 10 milliards de dollars, par exemple, et que de ce 8 à 10 milliards, on gardera une réserve, peut-être pas de 4 milliards, comme le gouvernement nous annonce, mais une réserve de peut-être 2 à 3 milliards de dollars pour éventualités. On ne sait effectivement pas ce qui peut se passer dans l'année. On dispose donc d'une marge de manoeuvre d'environ 8 milliards de dollars pour des investissements en santé, en éducation, en logement social et en infrastructures.

Ce n'est pas ce qu'on nous a annoncé hier. On nous a encore camouflé la réalité.

• (1605)

Probablement qu'au bout du compte, peut-être même dans peu de temps, soit pendant la campagne électorale, on s'apercevra finalement que la croissance est au rendez-vous, que les taux d'intérêt sont bas et que le dollar canadien se maintient. On dira qu'on n'avait pas prévu cela il y a quelques semaines, puis maintenant, on a de l'argent, que nos promesses électorales, on va les réaliser, parce qu'on a plein de surplus qui s'annoncent au gouvernement fédéral. Telle est l'opération qui est en cours présentement.

En effet, on essaie de maquiller le visage de ce gouvernement. Personne n'est dupe. On sait très bien que, avec les marges de manoeuvre que le gouvernement possède, des promesses électorales seront faites pendant la campagne, et qu'après les élections, si jamais ce gouvernement est reporté au pouvoir, il utilisera cette marge de manoeuvre pour remplir un certain nombre de promesses.

Ou encore—probablement que ce seront les deux—, ils feront ce qu'ils ont fait après l'élection de 2000. Ils promettront d'investir une

moitié des surplus en programmes sociaux et en investissements en transferts aux provinces et l'autre moitié en baisses d'impôt et en remboursement de la dette. Finalement, globalement, ce seront les trois quarts de l'argent qui iront au remboursement de la dette.

Je rappelle que tous ces pseudo surplus imprévus des 10 dernières années, lorsqu'il y en a eu à partir de 1997-1998, sont allés en grande partie au remboursement de la dette. Ce sont à peu près 45 à 50 milliards de dollars, qui sont en fait des sommes d'argent qui auraient dû être investies dans les provinces, dont au Québec, en matière de santé et d'éducation, pour corriger le déséquilibre fiscal.

Cependant, on a préféré maquiller la réalité pour éviter un débat public et se permettre, au gouvernement fédéral, de continuer à étouffer les provinces, le Québec en particulier, pour imposer ses règles, lorsqu'il réinvestit, comme la maigre somme de 2 milliards qui a été promise, promise à nouveau et enfin livrée aux provinces.

Cela est totalement inacceptable, et on continuera à le dénoncer. Néanmoins, on n'est pas les seuls. En effet, à Québec, il y a un gouvernement avec lequel on n'a pas nécessairement toutes les affinités au monde. Comme vous le savez, c'est un gouvernement qui est libéral et fédéraliste, mais qui, quand même, dans la mesure de sa vision du développement du Québec, essaie de défendre les intérêts des Québécois et des Québécoises.

Par exemple, hier, le ministre des Finances du Québec, M. Séguin, écrivait, à partir de sa vision de ministre des Finances du Québec, la chose suivante dans son communiqué—et je pense qu'il est important de vous le signaler—, et je le cite:

Malgré les besoins criants des provinces, le budget ne prévoit pas d'argent neuf pour la santé.

Il n'y a que le ministre fédéral de la Santé qui voit dans ses rêves—je l'ai dit hier, c'est le «roi des jovialistes» au Canada—de l'argent frais.

Au minimum, je m'attendais à ce que les 2 milliards de dollars maintes fois annoncés, et prévus pour 2003-2004, soient récurrents. Je constate qu'ils ne le seront pas, et ce, même si les surplus du gouvernement fédéral, estimés très prudemment à 4 milliards de dollars, l'auraient facilement permis.

C'est le ministre des Finances du Québec, un fédéraliste, un libéral, qui l'a dit. Ce n'est pas nous. En fait, nous le disons aussi, mais on voit, au Québec—et j'ai pu le constater à la lecture des déclarations du chef à la fois du Parti québécois et de l'Action démocratique—, que cette même vision est partagée par l'ensemble des Québécois et des Québécoises. Il n'y a que les libéraux Québécois fédéraux qui ne voient pas la réalité.

Je ne sais pas si c'est parce qu'ils sont depuis trop longtemps au pouvoir à Ottawa, qu'ils sont dans une bulle, qu'ils ne voient plus et qu'ils sont déconnectés de la réalité, mais ce sont les seuls à prétendre que le déséquilibre fiscal n'existe pas.

Le ministre des Finances du Québec rappelle que la contribution fédérale pour la santé est actuellement à 16 p. 100. Ainsi, le ministre faisait ici référence à l'année dernière. En effet, après le budget qui nous a été présenté hier par le ministre des Finances, la contribution du gouvernement fédéral n'est plus de 16 p. 100, mais de 14,5 p. 100. Alors que leur commission, la Commission Romanow, suggérait 25 p. 100 d'investissements du gouvernement fédéral par le biais des transferts en santé, cette année, ô surprise—en fait, je ne suis pas très surpris—, mais ô déception, on passe de 16 à 14,5 p. 100. C'est inadmissible, alors que le premier ministre de ce gouvernement dit que sa priorité est la santé.

Initiatives ministérielles

Heureusement que sa priorité est la santé. S'il fallait que ce ne soit pas la santé, il y aurait probablement, actuellement, des désinvestissements dans les transferts en santé. Toutefois, dans les faits, ce sont des désinvestissements qu'on vit présentement en santé. Cela fait en sorte que les provinces sont en train de s'endetter.

Comme je le mentionnais, le gouvernement fédéral engrange des surplus cette année. Je prends les chiffres du Conference Board. Ainsi, vous ne pourrez pas m'attaquer et dire que je suis subjectif. J'essaierai de prendre les chiffres d'un organisme dont l'objectivité ne peut pas être remise en cause.

Ainsi, cette année, le Conference Board, pour ce qui est du surplus pour l'année à venir, c'est-à-dire 2004-2005, prévoit, comme je le mentionnais, 10 milliards pour le gouvernement fédéral. Pour l'ensemble des provinces, en additionnant l'ensemble des surplus et des déficits des provinces, on parle d'un déficit accumulé de 4 milliards. Cette année, ce sera un déficit de 5 milliards pour l'ensemble des provinces canadiennes, incluant le Québec.

• (1610)

On aura donc un surplus de 10 milliards et un déficit de 4 milliards. L'année suivante, c'est à peu près la même situation que le Conference Board prévoit. Pour l'année qui suivra, c'est-à-dire 2006-2007, on parle d'un surplus au fédéral de 9 milliards de dollars et un déficit global des provinces de 7 milliards de dollars, et ainsi de suite. Je n'irai pas jusqu'à 20 ans plus loin, comme l'étude du Conference Board le permet. Je m'arrêterai seulement, par exemple, à l'année 2009-2010. Si rien ne change, les provinces, globalement, auront un déficit de 10 milliards de dollars et le gouvernement fédéral aura un surplus de 13 milliards de dollars.

Quelle logique y a-t-il pour les contribuables à ce que le gouvernement fédéral cache ses surplus, rembourse la dette de façon accélérée en endettant les provinces, elles qui sont non seulement obligées de fournir les services en santé et en éducation, mais qui, en plus, sont amenées à payer un taux d'intérêt plus élevé? Quelle est la logique pour le contribuable de payer sa dette où le taux d'intérêt est le plus bas pour s'endetter là où ça lui coûte le plus cher?

C'est exactement comme si vous décidiez de payer votre hypothèque très rapidement. On sait que les hypothèques offrent habituellement les meilleurs taux d'intérêt qu'on peut aller chercher comme consommateurs. Donc, on paierait à toute vitesse son hypothèque et, en même temps, pour payer les études des enfants, on irait à la caisse populaire ou à la banque pour s'endetter et payer un taux de 9 p. 100 au lieu de 5 p. 100. Si vous faisiez cela, monsieur le Président—et je sais que vous ne le faites pas, parce que vous êtes un consommateur averti—, vous seriez vraiment irresponsable. C'est exactement la situation du gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral a décidé de rembourser rapidement sa dette. Comme le ministre des Finances et le premier ministre l'ont dit, leur objectif est d'atteindre 25 p. 100 du PIB d'ici 10 ans, mais en endettant les provinces, en faisant en sorte que les contribuables paieront plus cher les frais sur la dette, puisque les taux d'intérêt payés par les provinces sont plus élevés que ceux payés par le gouvernement fédéral. On est dans l'illogisme le plus complet sur le plan financier.

Hier, notre «jovialiste» de service, le ministre de la Santé, se promenait partout et rencontrait les journalistes en disant qu'il y a un grand gain pour le Québec, soit la péréquation. Je vous dirais même qu'il était assez convaincant. Sa jovialité est probablement contagieuse, parce certains des journalistes ont dit que c'était vrai, qu'il paraît que le Québec gagnera avec la péréquation. Quand on lit le document budgétaire, oui, cela a l'air de dire qu'on a écouté le

Québec et les provinces, et que les modifications qu'on apportera répondront à leurs revendications.

Toutefois, dans les faits, quand on regarde au bout du compte, on parle de 1,5 milliard de dollars pour les cinq prochaines années en plus pour les provinces. Quand on regarde pour cette année, c'est 175 millions de dollars; pour le Québec, 70 millions. Au cours des deux dernières années, la formule de péréquation a fait perdre au Québec 1,4 milliard de dollars. Cela voudrait dire que même si le Québec recevait l'ensemble de ce que le gouvernement fédéral prévoit investir de plus pour la formule de péréquation, cela compenserait à peine la perte qu'on a subie. On rit de nous.

Tout ce que fait la formule de péréquation, c'est qu'elle atténue les baisses déjà prévues. Je peux vous donner les chiffres. Pour cette année, le paiement en péréquation que le Québec recevra sera de l'ordre de 3,802 milliards de dollars. Pour l'année prochaine, avec la bonification que le ministre de la Santé, notre «jovialiste» de service, a vendue un peu partout hier, on passera de 3,802 milliards à 3,761 milliards. Le montant diminuera. C'est sûr que le montant diminuera un peu moins, c'est-à-dire 40 millions de moins qu'avec l'autre formule, mais il diminuera quand même. Alors, qu'on ne vienne pas nous présenter la nouvelle formule de péréquation qui n'a pas été négociée avec les provinces, contrairement à ce qu'on nous a dit hier. Elle a été imposée unilatéralement, dans le cadre de ce budget.

Donc, la péréquation est loin non seulement de répondre aux revendications du Québec et des provinces, mais de régler le problème. C'est un plasteur sur un cancer, et je suis déjà extrêmement généreux.

D'ailleurs, le ministre des Finances du Québec n'est pas dupe de l'opération. Je vais vous citer ce qu'on pouvait lire hier dans son communiqué. Je vous rappelle que M. Séguin est un libéral et un fédéraliste, comme plusieurs députés du gouvernement libéral. Je cite le communiqué de M. Séguin:

Concernant le renouvellement du programme de péréquation, M. Séguin a indiqué que le budget fédéral n'apportait pas, non plus, de réponses satisfaisantes aux demandes du Québec et des provinces.

• (1615)

Ce n'est pas ce que j'ai entendu de la part du ministre de la Santé à la télévision. Il semble avoir été mal informé. Je cite M. Séguin:

La réforme proposée est inadéquate. Alors que les paiements de péréquation au Québec ont diminué de 2,3 milliards de dollars en 2003-2004, la réforme fédérale ne permettra qu'un gain de 70 millions de dollars pour 2004-2005.

Cela est par rapport à une baisse qui était déjà substantielle.

Le communiqué du bureau de M. Séguin soulignait également ceci:

Le ministre a souligné que la réforme proposée par le gouvernement fédéral ne répondait pas à la demande unanime des provinces visant à corriger la norme du programme et à assurer une couverture complète des revenus.

On voit que ce budget ne contient rien en transferts pour la santé et l'éducation. La péréquation est déficiente, et on veut nous présenter cela comme un budget rigoureux et respectueux. En fait, comme je le mentionnais, c'est un budget tout à fait irresponsable puisqu'il amène les provinces à s'endetter.

Je demande à la présidence de m'avertir quand il me restera une minute puisque je voudrais être certain de pouvoir déposer mon sous-amendement.

Il y a un autre aspect que je voulais mentionner, soit la manipulation des chiffres. Je donnerai deux brefs exemples.

Initiatives ministérielles

On parle du logement social et il n'y a absolument rien de nouveau pour cela. On met une petite phrase pour dire que pour ce qui est de la somme de 80 millions de dollars à laquelle le Québec a droit, on va trouver une façon de la lui donner. Il n'y a pas plus de garantie que cela. On va nous dire que c'est de l'argent neuf, mais c'est faux.

Concernant l'infrastructure, on avait annoncé l'année dernière un montant de un milliard de dollars sur 10 ans, on nous dit que c'est ramené sur 5 ans. C'est toujours le même argent. D'ailleurs, il est pratiquement entièrement dépensé.

Pour toutes ces raisons, vous comprendrez que nous ne pourrions pas être en accord avec ce budget.

Je propose:

Que le sous-amendement soit modifié en remplaçant tous les mots après «priorités» par ce qui suit:

«budgétaires mises de l'avant par les Québécois et les Canadiens comme l'augmentation des transferts en santé, le financement du logement social, l'aide aux travailleurs et à l'industrie du bois d'oeuvre, les bonifications au régime d'assurance-emploi et la pleine rétroactivité du supplément de revenu garanti».

[Traduction]

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté le discours du député et il a parlé de scandale, de blague, d'absence de logique et de farce. J'ai cessé de prendre des notes après cela. Il est difficile de participer à un débat éclairé quand on emploie des mots aussi péjoratifs.

Apparemment, c'est une blague pour le gouvernement du Canada de prévoir des fonds pour éventualités de l'ordre de 4 millions de dollars, qu'il s'agisse d'une réserve pour éventualités ou de fonds de prévoyance. Il semble que ce soit une blague.

• (1620)

C'était très amusant cette année lorsque le Canada a fait face à un certain nombre de situations imprévues comme la crise du SRAS, les ouragans sur la côte est, la maladie de la vache folle et les pannes de courant en Ontario, situations pour lesquelles des fonds en réserve avaient été prévus.

Par rapport à l'activité économique canadienne, le coût de ces blagues scandaleuses s'est élevé à 25 milliards de dollars. Ce sont là des pertes qui, sur le plan de l'activité économique, ne sont pas récupérables. Cela a eu des répercussions sur l'exercice financier de 2003-2004, mais aussi sur celui de 2004-2005. Apparemment, il est tout simplement insensé de mettre de l'argent de côté en prévision de pareils événements.

Je signale que l'excédent de 1,9 milliard de dollars annoncé pour cette année a été grandement amputé parce que, la veille, le gouvernement du Canada a octroyé 1 milliard de dollars d'aide aux victimes d'une de ces situations imprévues, les victimes de la crise de la vache folle.

Je n'arrive pas à comprendre comment le député peut penser que la préparation d'un budget fondé sur la prudence et prévoyant des réserves pour éventualités constitue une blague ou un exercice illogique ou scandaleux.

Je n'arrive pas à saisir comment le député peut prétendre que c'est un budget électoral. Les Canadiens ont depuis longtemps passé le stade où l'on peut se servir de leur propre argent pour les amener à voter pour nous.

Il est plutôt étrange que nous en soyons à la cinquième année d'un programme de réduction d'impôt et que le ministre choisisse de ne pas en parler dans son discours. C'est un programme de 100 milliards

de dollars, dont les trois quarts s'appliquent aux particuliers et le reste, aux sociétés. Nous sommes à la fin de ce programme, et cela n'a même pas été souligné. En règle générale, si l'objectif est d'obtenir des votes, on insiste sur les volets du budget concernant les réductions de taxes et d'impôt. Encore une fois, je n'arrive pas à comprendre ce qu'il y a là d'illogique, de scandaleux ou de risible.

Le ministre a annoncé que c'était le septième budget équilibré de suite, une première depuis la Confédération. Nous sommes le seul pays du G7 à présenter un excédent.

En ce qui concerne nos obligations financières nettes, le ratio de la dette au PIB est passé d'environ 68 p. 100 à environ 42 p. 100, comme il a été mentionné hier. Nous voulons le ramener à 25 p. 100 au cours des 10 prochaines années. Je n'arrive pas à comprendre ce qu'il y a là d'illogique et de scandaleux. On peut dire que c'est un des pays les mieux gérés au monde, sinon le mieux en ce qui concerne l'aspect financier.

Le député a parlé longuement du prétendu déséquilibre fiscal. Le déséquilibre fiscal en 2002-2003 sera à aborder à part.

Comment le député peut-il parler de scandale ou d'illogisme, de blague ou de farce après tout ce qui nous est arrivé au cours de la dernière année, alors que nous présentons un modeste excédent après tous ces aléas?

• (1625)

[Français]

M. Pierre Paquette: Monsieur le Président, je pense que le secrétaire parlementaire n'a pas tout écouté, parce qu'il aurait compris que ce qui est scandaleux, ce qui est une «joke», ce n'est pas d'avoir une réserve pour prudence, c'est de faire accroire que son surplus n'est qu'équivalent à cette réserve de prudence.

Par exemple, c'est vrai, je l'ai dit, il y a eu des contre-coups très importants à l'économie canadienne cette année. Imaginez-vous la grosseur du surplus qu'on aurait eu si on n'avait pas eu la crise de la vache folle, la panne d'électricité en Ontario et le SRAS.

Malgré ces éléments, le surplus est trois fois plus important que ce qu'il prévoyait. Le ministre des Finances, il y a encore quelques semaines, prévoyait 2,3 milliards. On est au moins à 5,4 milliards, et ce sera probablement plutôt de l'ordre de 7 milliards de dollars.

C'est ce qui est une farce, c'est de nous faire accroire que le gouvernement fédéral a des difficultés financières, qu'il doit gratter les fonds de tiroirs.

Rappelez-vous qu'au cours des cinq dernières années, les dépenses bureaucratiques, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 40 p. 100 au gouvernement fédéral, plus de 8 p. 100 par année. Cela aussi, c'est de l'argent qui aurait dû être investi en santé, en éducation, plutôt qu'à grossir l'appareil fédéral, en particulier à Ottawa.

L'année prochaine, le surplus n'est pas de 4 milliards de dollars. Tout le monde comprend très bien que la situation économique sera plus intéressante que l'année dernière. En effet, l'année dernière, malgré le fait qu'on ait eu un certain nombre de difficultés, on a fait trois fois mieux pour le surplus que prévu. S'il n'y avait pas eu cela, on aurait été probablement à 10 ou 12 milliards de dollars pour le surplus. C'est ce qui est scandaleux: c'est de cacher la réalité des chiffres aux Canadiens et aux Québécois, pour éviter d'avoir un débat public très important.

Initiatives ministérielles

Ce qui est aussi scandaleux—je n'ai pas eu le temps de le dire dans mon discours—c'est d'avoir utilisé 45 milliards de la caisse de l'assurance-emploi au détriment des chômeurs et des chômeuses, en allant chercher des cotisations aux travailleurs et aux employeurs, pour rembourser la dette. Ce n'est pas cela, la raison d'être de la caisse de l'assurance-emploi. Cette dernière doit servir à assurer une sécurité financière aux travailleurs et aux travailleuses qui perdent temporairement leur emploi.

Il ne faut pas se cacher que la majeure partie des surplus que le gouvernement fédéral a fait au cours des sept dernières années provient de la caisse de l'assurance-emploi. Si le gouvernement fédéral, l'actuel premier ministre, l'ex-ministre des Finances, n'avait pas pigé dans cette caisse, les surplus auraient été beaucoup moins importants.

Je termine en vous donnant quelques chiffres. Si cela arrivait une fois de temps en temps que le gouvernement libéral se trompait dans ses estimations, on pourrait dire: «Ah! oui, évidemment, il y a peut-être une conjoncture particulière qui amène donc à cela», mais c'est répétitif, c'est régulier. Cela se répète d'année en année.

Je vous soumetts l'année 2000-2001. Les estimations qui étaient faites par le ministre des Finances à l'époque étaient de 4 milliards. La réalité a été de 18,1 milliards. C'était cela, le surplus. C'est allé à la dette et cela venait de la caisse de l'assurance-emploi.

En 2001-2002, les estimations du ministre des Finances de l'époque, étaient de 1,5 milliard de dollars. La réalité a été de 8,9 milliards de dollars. Cela aussi est allé à la dette et cela provenait en grande partie de la caisse de l'assurance-emploi.

En 2002-2003—c'est un nouveau ministre des Finances qui arrivait—, il prévoyait un surplus de 3 milliards; le surplus a été de 7 milliards. Cette année, il prévoyait un surplus de 2,3 milliards. Ce n'est pas terminé, et on est déjà à 5,4 milliards. C'est donc récurrent. On cache la vérité concernant les finances publiques du gouvernement fédéral. Ce fait est scandaleux. Les chiffres sont des farces.

Toutefois, je sais que derrière cela, il y a une volonté politique, il y a un projet de construire un État unitaire à partir d'Ottawa, de donner à ce gouvernement central les moyens d'étouffer les provinces pour imposer sa vision du développement et de la construction du Canada. Cela se fait particulièrement contre la construction de la nation québécoise. C'est pour cela que la souveraineté du Québec est aussi urgente.

Le Président: L'honorable député de Elk Island a la parole pour un commentaire très bref, car il ne reste qu'une minute.

[Traduction]

M. Ken Epp (Elk Island, PCC): Monsieur le Président, je serai très bref. J'ai remarqué que les députés bloquistes, y compris ce député, parlent toujours du Canada comme si c'était d'abord le Québec, puis les autres provinces. Or, j'ose croire que nous sommes tous une grande famille heureuse. Je viens d'une province où, pour autant que je sache, depuis les quarante dernières années, nous contribuons à la caisse de péréquation sans jamais en recevoir un sou. Nous sommes heureux de notre contribution. Nous faisons partie de la grande famille canadienne. Personnellement, je crois dans la formule de péréquation.

J'aimerais demander au député s'il n'est pas au moins un petit peu reconnaissant du fait que le Québec est admissible à des paiements de péréquation, en fonction des besoins de cette province. En outre, lui et moi devrions nous réjouir de voir que sa province n'a pas besoin de paiements très considérables parce qu'elle est relativement prospère.

• (1630)

[Français]

M. Pierre Paquette: Monsieur le Président, d'abord, l'argent qui est transféré dans le programme de péréquation est payé par tous les contribuables du Canada. Ce n'est pas de l'argent qui vient spécifiquement des gens de l'Alberta.

Il est clair que l'Alberta, à cause de la façon dont le programme est pensé, n'en reçoit pas. On sait que cette province a une situation très particulière. Toutefois, la Colombie-Britannique par exemple, qui n'en recevait pas auparavant, en reçoit maintenant.

Je ne suis pas content de recevoir de la péréquation. Je pense que si le Québec avait été un pays souverain depuis plusieurs décennies, on aurait eu suffisamment de moyens, avec nos propres impôts, pour gérer nos affaires et être une société plus prospère qu'on ne l'est présentement.

Toutefois, le député a raison. Le Québec fait un rattrapage extraordinaire. Par conséquent, dans quelques années, nous n'aurons plus besoin de cette péréquation, puisqu'on sera souverain.

[Traduction]

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, je suis fort heureuse de faire des observations, au nom du Nouveau Parti démocratique, sur le budget présenté hier.

D'entrée de jeu, je déclare que, aux dires de tous, il s'agit d'un budget morose présenté par un ministre des Finances réputé pour sa capacité d'étouffer les flammes et les incendies allumés par des controverses qui jusqu'ici ont ennuyé le clan libéral, mais qui, aujourd'hui, menacent de le raser.

Au cours des derniers mois, les libéraux ont saisi toutes les occasions pour faire baisser les attentes des Canadiens et, hier, ils ont mis la table. Après tout, exposé comme il l'est dans la tempête suscitée par le scandale des commandites, de toute évidence, le gouvernement n'avait pas l'intention de faire des vagues. Par conséquent, bien des gens ont réagi au budget par un haussement d'épaules.

Nombre de Canadiens ont été déçus, mais comme on les avait tellement bien préparés à ne rien attendre de ce budget, ils se retrouvent plus étonnés que fâchés. Pour ce qui est de la réaction du monde des affaires, elle a été discrète et s'est limitée à un signe d'approbation, si je puis dire, face à la réduction de la dette. Je crois qu'il n'y a eu que quelques récriminations liées à l'insuffisance des réductions d'impôt. Le chef d'un groupe de lobby des entreprises a même qualifié ce budget d'ennuyant. Imaginez donc.

Tout est calme sur le front du budget? Peut-être cela a-t-il été calme hier soir dans la région d'Ottawa, mais j'ai le sentiment que l'atmosphère ne devait pas être aussi calme dans les conseils d'administration des entreprises canadiennes, voire dans le reste du monde. Je serais prête à parier qu'une rumeur se faisait entendre au moment où les entreprises assemblaient ce cheval de Troie que seront les services qu'elles offriront et les partenariats qu'elles constitueront pour aider les Canadiens à se tirer d'affaire malgré la crise que connaissent le secteur de la santé et les infrastructures, que le gouvernement a décidé d'ignorer dans son budget. Le tumulte a dû être assourdissant lorsque les entreprises se sont mises à aiguïser leurs couteaux en vue de s'attaquer à des services publics comme la santé, l'éducation et les infrastructures.

Initiatives ministérielles

Ce budget n'offre aucune solution aux principaux problèmes auxquels sont confrontés les Canadiens, des problèmes sérieux et susceptibles de modifier, voire de menacer leur vie, notamment l'érosion continue du système de santé publique pour cause d'inertie après la publication du rapport Romanow, ou encore l'écrasement des jeunes gens sous le poids des frais de scolarité montant en flèche et sous leur énorme dette. Et puis n'oublions pas la détérioration des infrastructures, qui menace non seulement les personnes souhaitant disposer de choses aussi essentielles qu'une eau potable, mais également les entreprises comptant sur des routes et une alimentation électrique publiques. Parlons ensuite du manque de logements abordables et, bien sûr et toujours, de la situation pitoyable des premières nations et des autochtones.

Ce budget non seulement n'apporte aucune solution nouvelle, mais ne donne même pas suite au discours du Trône du gouvernement libéral lui-même, prononcé il y a seulement quelques semaines. La crédibilité des libéraux en prend un coup! Nous pourrions reculer de 10 ans et parler des promesses rompues par rapport à leur livre rouge. Nous pourrions également invoquer leur promesse faite en 1993 à l'égard d'un programme national de garderies. Comme nous le savons, il s'agit de la promesse politique le plus longtemps non tenue dans l'histoire de notre pays; ce record s'établit à 11 ans, voire davantage. Je pense même à la promesse similaire faite par Brian Mulroney. Il n'y a toujours rien à ce sujet, y compris dans ce budget.

Nous pourrions retourner 10 ans en arrière, mais il n'est pas nécessaire de le faire, puisqu'il nous suffit de retourner deux semaines plus tôt, au discours du Trône, qui est censé être représentatif de ce que fera ce prétendu nouveau gouvernement libéral.

Les libéraux, en jouant la carte de la prudence avec un tel budget, peuvent distraire notre attention des scandales et de la mauvaise gestion; mais, dans les faits, cela met en évidence l'échec du programme de ce gouvernement ainsi que de sa conception du leadership.

● (1635)

La déception et le désespoir de nombreux Canadiens qui résistaient, attendant l'aide de leur gouvernement national, ne sont qu'accrus par la chance qu'on a manifestement laissé passer.

Le seul plan qu'on retrouve dans le budget? La seule vision nationale qui y figure? Rembourser la dette. C'est tout. Cette vision, si on peut parler de cela, est clairement établie dans le budget par le gouvernement qui a formellement proposé de réduire le ratio de la dette au PIB à 25 p. 100 d'ici dix ans.

Le plan libéral est le même qu'il a toujours été: dépenser le moins possible, sous-estimer les excédents et ensuite, consacrer tout l'argent qui reste à la réduction de la dette. Peu importe ce que les Canadiens veulent. Il n'est pas question d'avoir un débat là-dessus. On sous-estime l'excédent et lorsque l'argent arrive, on s'en sert pour réduire la dette.

Les budgets sont censés exposer des choix. Ils constituent un plan pour l'avenir. Des dépenses pour accélérer le remboursement de la dette au lieu de répondre à des besoins sociaux montrent clairement à quel point ce nouveau gouvernement libéral manque de vision et de leadership. Une fois de plus, cette année, le gouvernement libéral a choisi de dépenser de l'argent pour rembourser plus rapidement la dette. C'est un choix qui est fait en connaissant fort bien la situation à laquelle les Canadiens sont confrontés et leurs besoins.

Permettez-moi de vous les énumérer: les couloirs d'hôpitaux sont encore remplis de patients; le taux de chômage n'est pas tombé au-

dessous de la barre des 6 p. 100 en 20 ans; l'endettement des étudiants est en moyenne de 25 000 \$; on estime qu'un quart d'un million de Canadiens seront victimes de l'itinérance au cours d'une année; les autochtones ont un taux de pauvreté supérieur à 50 p. 100; des femmes sont forcées de vivre avec des conjoints violents faute de choix; enfin, le taux de pauvreté chez les enfants tourne encore autour des 20 p. 100.

Malgré tous ces faits, cette réalité, le gouvernement libéral a choisi de dépenser de l'argent pour rembourser la dette plus rapidement. Il a choisi de consacrer un minimum de 30 milliards de dollars sur dix ans à la réduction de la dette pour atteindre un objectif qui aurait été réalisé simplement une année plus tard.

On ne répond pas aux besoins humains à cause de l'inertie libérale. Les Canadiens feraient-ils ce choix? Ils ne semblent certes pas en faveur de cette orientation lorsqu'on les sonde. Ce n'est certes pas ce que m'ont dit mes électeurs. En fait, c'est un peu comme si on décidait d'accélérer les paiements hypothécaires lorsque notre mère est malade, lorsque notre fils doit payer des droits de scolarité et notre toit s'effondre. Personne ne ferait ce choix.

Cependant, les libéraux viennent de le faire et c'est encore pire lorsqu'on sait que le ratio de la dette au PIB va baisser de lui-même grâce à une économie forte et, je le répète, une économie qu'on pourrait rendre encore plus forte en affectant des ressources budgétaires à ces autres grandes priorités.

Les néo-démocrates, comme les autres Canadiens, veulent s'occuper de la dette nationale. Je ne veux pas que mes collègues de l'autre côté, du Parti libéral, assument le contraire et prétendent que nous n'accordons aucune attention à la nécessité d'être toujours vigilants lorsqu'il s'agit de réduire la dette. Mais les néo-démocrates veulent le faire d'une façon appropriée et raisonnable, non pas comme le gouvernement libéral a choisi de le faire, sans nous laisser mener par une idéologie corporative de droite.

● (1640)

Es-ce là un budget qui n'a pour but que de sauver la réputation du gouvernement? Je pense qu'il ne s'agit pas seulement de cela.

Le premier ministre, le jour même de sa nomination, a créé au Cabinet le nouveau poste de secrétaire parlementaire responsable des partenariats entre le secteur public et le secteur privé, chargé explicitement de favoriser et de superviser le développement de partenariats entre les deux secteurs en vue de privatiser d'anciens services publics. Je ne sais pas pourquoi les libéraux éprouvent autant de fierté à liquider ce qui a tant de valeur aux yeux des Canadiens.

Regardons les choses sous un angle différent. Compte tenu du zèle dont les libéraux font maintenant preuve en matière d'économie des ressources, mes collègues sont convaincus qu'ils ne veulent pas que ce secrétaire parlementaire reste à ne rien faire. C'est ce que nous avons aujourd'hui. Nous avons donné du travail à cette personne parce que ce budget de la privatisation lui donnera des tonnes de choses à faire.

Bien entendu, nous sommes tous conscients de la privatisation opportuniste, prévue dans le budget, des dernières actions de Petro-Canada détenues par le gouvernement. C'est de la privatisation flagrante. C'est finir le travail commencé par Brian Mulroney. Les libéraux sont d'habitude plus habiles à privatiser en catimini. C'est ce que ce budget prépare, car c'est la procédure conservatrice néo-libérale classique d'affamer les services publics jusqu'au point de rupture pour ensuite accueillir le secteur à but lucratif sous prétexte qu'il apporte son aide.

Initiatives ministérielles

Les conservateurs l'ont fait avec l'éducation publique en Ontario et la santé en Alberta. Le public finit par ajouter les bénéfices des sociétés à ses coûts, mais le gouvernement n'affiche pas de grosses dépenses en investissement à court terme et peut maintenir les impôts des sociétés à un niveau peu élevé.

C'est dans le secteur de la santé que cela est le plus évident. Alors que des investissements dans la santé se font attendre depuis longtemps, près de la moitié des fonds accordés n'étant que des réaffectations des ressources de Santé Canada, le budget qui vient d'être présenté ne prévoit aucune mesure pour stabiliser, soutenir ou sauvegarder les services de santé. Il n'y a pas un seul cent d'argent frais consacré aux transferts provinciaux au titre de la santé.

Comme cela a été le cas dans le discours du Trône, il n'est fait aucune mention de la commission Romanow sur la santé dans le budget. C'est vraiment incroyable. Les Canadiens disent depuis des années au gouvernement que la santé est leur principale préoccupation. Après avoir été prié mille fois, le gouvernement a fini par répondre à la commission Romanow. Les Canadiens ont parlé, ils ont exprimé leur souhait que soit préservé le régime d'assurance-maladie public sans but lucratif.

Un an et demi après avoir été présenté, le rapport dort toujours sur les tablettes. Le système de santé est encore désorganisé parce que les réformes préconisées par la commission Romanow n'ont pas été mises en oeuvre. La privatisation continue de faire son chemin, et les provinces sont en colère et menacent de privatiser davantage le système.

Heureusement, je viens d'une province où le gouvernement n'entend aucunement tomber au plus petit dénominateur commun et suivre cette orientation évidente que les libéraux ont choisie, qui est de privatiser les soins de santé. En fait, le gouvernement néo-démocrate au Manitoba, dirigé par le premier ministre Gary Doer, a été un chef de file dans le pays pour tenter de convaincre le gouvernement fédéral de respecter enfin, une fois pour toutes, un engagement fondamental à fournir une part stable de 25 p. 100 des soins de santé, de sorte que les provinces n'aient pas à venir quémander de l'argent et que nous puissions garantir que les patients reçoivent les services dont ils ont besoin.

Je veux vous citer un extrait des propos de Gary Doer devant la presse aujourd'hui en réponse au budget fédéral. Comme l'a dit le reportage, il a taillé en pièces le premier budget du premier ministre depuis qu'il occupe ce poste, donnant l'avertissement que les provinces ne pourraient pas prodiguer les soins de santé que les Manitobains attendent avec l'argent qu'Ottawa offre. Il a déclaré:

S'il s'agissait d'un camp d'entraînement printanier en vue des élections fédérales afin de déterminer la position des gens sur les soins de santé, je crois que, comme Canadiens, nous avons été retirés sur trois prises.

Le premier ministre Doer a tout dit. Les Canadiens sont les perdants, au bout du compte, dans ce budget libéral.

Quelle a été la réaction du gouvernement? Rien, pas un centime. Il n'y a pas d'investissement stratégique relevant la contribution fédérale à 25 p. 100 du total des dépenses gouvernementales; un paiement ponctuel de 2 milliards de dollars dont les libéraux se sont vantés l'an dernier, le jour du budget. Cela fait maintenant cinq fois qu'ils l'annoncent, ce même montant de 2 milliards de dollars.

• (1645)

Ce budget n'a permis que de franchir une étape de plus vers la nomination d'un secrétaire parlementaire au partenariat entre le secteur public et le secteur privé.

Quel coup pour les Canadiens. Quel échec lamentable au niveau des responsabilités gouvernementales. À quoi sert-il de s'assurer que

les chiffres concordent s'ils ne suffisent pas à répondre aux besoins? Le nouveau budget de responsabilisation présenté par le gouvernement ne fait pas grand-chose pour aider les patients qui doivent attendre dans les couloirs des hôpitaux.

Le président de l'Association médicale canadienne a dit hier en parlant du budget: «Cela ne fait que confirmer que les Canadiens devront attendre encore pour avoir accès à des soins de santé et que la position du Canada au sein des pays de l'OCDE continue de chuter. Nous affaiblissons lentement notre régime de soins de santé.»

Lorsqu'on lui a parlé du peu d'argent prévu pour régler le problème de la pénurie de médecins et d'infirmières, il a dit que les Canadiens avaient reconnu qu'il y avait une grave pénurie de médecins et d'infirmières au pays, ce que le premier ministre a déjà affirmé dans le discours du Trône. Malheureusement, aucun montant d'argent n'a été prévu pour donner suite à ces paroles. Il est toujours plus facile de parler que d'agir. Cela s'applique à tout le moins aux libéraux.

Toutefois, si l'on sait que les Canadiens en général se préoccupent du fait que le gouvernement abandonne le régime de soins de santé public qui est si cher à leurs yeux, la plupart d'entre nous ne pouvons qu'imaginer la déception qui doit régner dans les collectivités autochtones. Pour reprendre ce qui a été dit dans le discours du Trône prononcé le mois dernier:

Il existe une facette de la société canadienne, une facette de notre histoire, qui jette une ombre sur tout ce que nous avons réalisé. L'écart qui persiste entre les conditions de vie des autochtones et celles des autres Canadiens est intolérable. C'est un acroc à nos valeurs. Nous ne pouvons plus suivre cette voie.

Ce sont là de très nobles paroles. Elles reflètent très précisément la réalité à laquelle nous faisons face. De très nobles paroles que les autochtones des réserves ont probablement entendues beaucoup trop souvent. Bien que le budget ait prolongé certains programmes actuels, il n'y a toujours aucune trace des investissements importants qui seront nécessaires pour offrir un appui significatif à ces paroles.

L'Assemblée des premières nations, qui a passé les deux derniers mois avant la présentation du budget à travailler activement avec le gouvernement, a qualifié le grave manque de ressources de décevant. On pourrait certainement trouver d'autres qualificatifs et je crois que l'APN s'est montrée très polie.

Le chef Phil Fontaine a affirmé que les ressources proposées étaient bien sûr nécessaires, mais qu'elles étaient loin d'être suffisantes. Il a dit: «Je suis déçu du manque de mesures dans les domaines prioritaires comme le logement, la santé, le développement économique et l'éducation.» Le discours du Trône a reconnu les difficiles conditions auxquelles son peuple doit faire face. M. Fontaine a demandé ce qu'il fallait de plus pour que des mesures soient prises immédiatement.

Il existe d'autres solutions. Nous en avons présentées à la Chambre au nom du Nouveau Parti démocratique. Je veux également parler de l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral, qui présente un budget annuel dont les priorités sont les besoins des Canadiens. Le NPD a pu présenter ce budget en se servant des propres prévisions économiques du gouvernement, de façon à affecter 20 millions de dollars sur deux ans à des stratégies d'emploi des jeunes, 500 millions de dollars sur trois ans à une stratégie d'amélioration de la qualité de l'éducation des autochtones, 375 millions de dollars sur trois ans au logement des autochtones, et 200 millions de dollars sur trois ans au règlement des revendications territoriales en suspens.

Initiatives ministérielles

L'alternative budgétaire présentée il y a à peine quelques semaines était équilibrée et comprenait également un montant grandement nécessaire de 1 milliard de dollars pour accroître le parc de logements à prix abordables, en plus d'un montant supplémentaire s'inscrivant dans le cadre d'un programme de financement des investissements dans l'infrastructure.

Quels montants le budget du gouvernement prévoit-il pour le logement? Aucun montant pour atténuer un problème que même la Banque Toronto-Dominion a cerné comme étant un des enjeux d'intérêt public les plus pressants du Canada. Le quart des Canadiens disent avoir du mal à payer les coûts du logement et 40 p. 100 des locataires en disent autant. On estime que 250 000 Canadiens vivront cette année une expérience dans le monde de l'itinérance.

Lorsqu'il était ministre des Finances, le premier ministre a retiré le gouvernement du logement social. Il semble reprendre là où il a laissé en supprimant entièrement le financement du logement social. Pourquoi? Revenons encore une fois au budget de privatisation. Le logement est un des deux principaux exemples que le secrétaire parlementaire chargé des partenariats entre les secteurs public et privé inscrit dans son nouveau mandat.

• (1650)

Les Canadiens sont capables de réaliser de grands objectifs nationaux, à commencer par un chemin de fer national pour unir le pays, un régime national de sécurité de la vieillesse pour permettre aux aînés de survivre avec dignité et notre système national de santé publique pour assurer des soins en fonction des besoins, et non des revenus, pour ne nommer que ceux-là.

Les Canadiens ont montré qu'ils étaient disposés à travailler ensemble à de nouveaux projets: un programme national de garderies; une stratégie nationale d'habitation; et un système de justice sociale pour les autochtones. Cependant, nous avons besoin d'un gouvernement visionnaire et engagé, qui fait preuve de leadership. Le budget montre clairement que le gouvernement libéral, aussi honnête qu'il puisse devenir un jour, est incapable de faire preuve de leadership. Il a eu 10 ans pour prouver le contraire et il a échoué.

Certains ont dit que le budget est ennuyeux. À mon avis, il n'est pas du tout ennuyeux. Il est peut-être terne, mais il est également trompeur et dangereux.

Le Président: Avant que nous passions aux questions et observations, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera ce soir à l'heure de l'ajournement, à savoir: le député de Burnaby-Kingsway, Les ressources naturelles; le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke, La défense nationale.

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je commence à me sentir persécuté par cette députée. Lundi, elle a essayé d'obtenir mon exclusion du Comité des finances. Elle m'a affirmé que cela n'avait rien de personnel, que c'était une question de principe. Je suis très touché. Maintenant, elle est un peu agacée par mon mandat spécial sur les partenariats entre les secteurs public et privé.

J'aimerais présenter mes observations et ma question à la députée au sujet de ce mandat sur les partenariats entre le secteur public et le secteur privé.

Je crois que, en gros, la députée voit les choses à l'envers. Dans le cadre de ce mandat, on met l'accent sur les partenariats. Si nous nous intéressons à l'avenir des gouvernements de ce pays, on se rend compte que, cette année, les gouvernements provinciaux dans leur

ensemble connaîtront un déficit d'environ 8,2 milliards de dollars. Le surplus du gouvernement fédéral est très modeste. Il s'établit à environ 1,9 milliard de dollars. Dans l'ensemble, les administrations municipales doivent attendre. Leur dette n'est pas si importante que cela. Mais l'on peut déjà regarder vers l'avenir et se rendre compte que l'horizon de planification fiscale de tous ces paliers de gouvernement est effectivement très modeste, compte tenu en particulier du fait que la population canadienne vieillit et que les demandes relatives aux infrastructures augmentent.

On me dit que le déficit sur le plan de l'infrastructure est de l'ordre de 57 milliards de dollars et qu'il se creuse d'environ 2 milliards chaque année. Pour ce qui est de l'infrastructure routière, le déficit est de quelque 17 milliards de dollars.

Ceux qui se préoccupent des finances publiques savent qu'il faut s'attaquer au problème. D'où l'idée des partenariats entre les secteurs public et privé.

Je signale à la députée que, ces dernières années, nous avons relancé la recherche dans les universités. Le financement que nous accordons à la recherche universitaire sera d'environ 9 milliards de dollars. La quasi-totalité de cette recherche est décuplée grâce aux partenariats entre le public et le privé. À dire vrai, c'est la seule solution. Aucun niveau de gouvernement n'aura d'excédents budgétaires—sinon minimes—pour répondre à nos besoins indéniables en infrastructure.

Je crois que la députée devrait se réjouir avec moi que nous libérions cet argent des régimes de retraite et même des mouvements syndicaux pour qu'on l'utilise dans le secteur public afin de répondre à des besoins criants en infrastructure, en travaux de modernisation, etc.

Il y a quelques semaines des représentants du mouvement syndical sont venus me voir. Ils veulent participer à la modernisation des immeubles fédéraux pour les rendre plus écologiques. Ils ont l'argent des retraites à investir dans ces travaux.

La députée semble avoir insisté sur toute cette question des partenariats entre les secteurs public et privé. Ses horizons sont-ils à ce point limités qu'elle pense que nous pouvons continuer à gouverner comme si de rien n'était? Le gouvernement fédéral n'est pas le seul en cause. Il y a aussi les municipalités et les provinces. La députée n'est-elle pas en train de refuser à ceux qu'elle prétend représenter la possibilité de participer à ces partenariats de façon que tous les Canadiens puissent en profiter?

• (1655)

Mme Judy Wasylcia-Leis: Monsieur le Président, j'apprécie la question du secrétaire parlementaire du ministre des Finances. C'est un important débat sur les partenariats entre les secteurs public et privé.

Le genre d'argument que vient de nous servir le secrétaire parlementaire responsable de la privatisation correspond tout à fait à la façon dont le gouvernement a tenté de jeter de la poudre aux yeux des Canadiens. Le gouvernement a laissé entendre que si nous ne comprenons pas, nous sommes limités, nous n'avons pas une très bonne compréhension parce que nous ne voyons pas qu'il essaie de trouver une solution, détournée je le souligne, pour vendre à bon marché d'importants éléments de notre souveraineté et de notre État nation.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement continue d'essayer de bernier les Canadiens, mais il n'y arrivera pas parce que, en fait, il dispose d'une marge de manoeuvre et d'occasions pour prendre des décisions. Dans le budget de l'exercice précédent, le gouvernement avait affecté 1,9 milliards de dollars au remboursement de la dette, et cela n'est fondé que sur les rapports du troisième trimestre. Lorsque les rapports du quatrième trimestre arriveront, 3 ou 4 milliards de dollars s'ajouteront probablement et le gouvernement les affectera en douce au remboursement de la dette ou au financement de promesses électorales, au cours de la prochaine campagne électorale. En tout, le gouvernement a affecté 80 milliards de dollars excédentaires au remboursement de la dette au lieu d'investir dans l'infrastructure, les garderies et les soins de santé. Voilà le premier point. Le gouvernement a une marge de manoeuvre.

C'est une question de choix et nous pensons qu'il est dans l'intérêt des Canadiens d'investir dans l'infrastructure et dans les programmes qui appartiennent aux Canadiens et qui sont exploités par eux et pour eux. En fait, c'est de cette façon que nous pouvons assurer le plus de bénéfices aux Canadiens et éviter le coulage des profits et le transfert des ressources au secteur privé dont l'objet est de réaliser de gros profits.

Je veux citer le Centre canadien de politiques alternatives, qui s'est penché sur la question lorsqu'il a publié tout récemment son budget alternatif. Dans un article de la Presse canadienne en date du 16 mars, il déclare que:

Les partenariats entre le public et le privé, surnommés P3, ont acquis une importance de plus en plus grande depuis que [le premier ministre] a nommé en décembre dernier un secrétaire parlementaire chargé de la question. Les critiques se sont plaints du fait que des transactions impliquant souvent des millions de dollars pourraient être difficiles à vérifier et représenteraient un pas de géant sur la voie de la privatisation du gouvernement.

Selon Russel, bien que les P3 permettraient de faire disparaître la dette des livres du gouvernement, elle serait toujours là, à la lumière du jour.

Améliorer la reddition de comptes au sein du gouvernement fédéral est un thème important du budget fédéral alternatif, le dixième à être publié par le groupe de réflexion d'Ottawa.

En fait, il faut se demander si nous n'avons pas encore suffisamment appris des scandales qui entachent le gouvernement. N'avons-nous pas tiré toutes les leçons qu'il fallait du fiasco des commandites? Pourquoi voulons-nous libérer encore plus d'argent en le mettant à l'abri de l'obligation de rendre des comptes au Parlement et au public? Pourquoi, alors que nous en avons les ressources et les moyens, n'investirions-nous pas cet argent pour que les Canadiens en profitent, réduisant la dette par le fait même, naturellement, de façon que la qualité de vie demeure une priorité pour le gouvernement en place?

J'espère que le secrétaire parlementaire comprend combien cette question nous tient profondément à coeur et combien les Canadiens sont inquiets de cette mesure visant à transférer la responsabilité à l'extérieur du gouvernement et, en fait, à accorder au secteur privé un avantage considérable en possédant et en gérant des services anciennement du domaine public.

• (1700)

S'il y avait une façon de résumer ce budget, ou s'il y a un slogan que le premier ministre aurait pu utiliser, cela aurait pu être «banquiers du monde, unissez-vous», car c'est un jour de fête pour les banquiers et pour le secteur privé, qui vont mettre la main sur des quantités d'argent à bon prix et un grand nombre de programmes et de ressources d'une grande richesse, si le gouvernement peut librement continuer à mettre son plan à exécution. C'est ce que nous devons arrêter. C'est pourquoi ce débat est si important.

Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse d'intervenir aujourd'hui pour participer au débat sur le budget 2004.

Je voudrais signaler à la présidence que je vais partager mon temps avec mon collègue, le député de Yukon.

Je voudrais tout d'abord féliciter le gouvernement et le ministre des Finances d'avoir présenté ce septième budget équilibré consécutif. Comme le ministre des Finances l'a fait remarquer hier à la Chambre des communes, il a présenté un plan budgétaire ciblé reposant sur deux objectifs clairs.

D'abord, démontrer sans équivoque les principes de responsabilité financière et d'intégrité, puis amorcer la réalisation des objectifs énoncés dans le discours du Trône.

Je voudrais signaler aux Canadiens que le ministre des Finances a noté plus particulièrement, en ce qui concerne le dernier objectif, que le budget n'était que le premier pas vers la réalisation des objectifs énoncés dans le discours du Trône.

Nous ne devrions pas être trop déçus si tous les objectifs énoncés dans le discours du Trône ne figuraient pas dans ce budget. Nous devons nous rappeler que le discours du Trône est un document de travail à long terme qui est censé être mis en oeuvre sur un certain nombre d'années par un gouvernement. Par contre, comme les députés le savent, le budget porte sur une année ou deux.

Il est utile de le préciser à la lumière du bulletin que j'ai reçu ce matin de la Conférence canadienne des arts qui a entrepris sa critique du budget en notant que la culture n'était pas une priorité pour le nouveau gouvernement. On ajoutait que même s'il y avait des nouvelles à cet égard, elles étaient cachées dans le plan budgétaire.

Je voudrais rappeler aux Canadiens qu'on a beaucoup parlé des artistes canadiens, des entreprises culturelles, de la politique des arts et de la culture, des institutions culturelles ainsi que du rôle de chef de file du gouvernement dans la création d'un nouvel instrument national portant sur la diversité culturelle dans le discours du Trône qui a été prononcé par Son Excellence, la Gouverneure générale, le 2 février 2004.

Je voudrais également préciser aux Canadiens que le budget 2004 est composé de beaucoup plus que de simplement le discours du budget qui a été présenté par le ministre des Finances à la Chambre des communes. Qu'une question figure ou non dans le discours du budget ne signifie pas qu'elle ne fasse pas partie intégrante du plan budgétaire. Ce plan est un livre épais. Le discours en lui-même ne fait que quelques pages.

Je souhaite consacrer mon temps de parole au Fonds canadien de télévision. J'ai été ravie de constater que, dans le budget de 2004, le gouvernement a annoncé le rétablissement du budget du Fonds canadien de télévision, soit 100 millions de dollars par an pendant deux ans. C'est 37,5 millions de dollars de plus que ce qui était prévu pour 2004-2005, et une prolongation en 2005-2006. En fait, grâce à ce nouveau financement, le fonds s'élèvera à 264 millions de dollars pour l'exercice 2004-2005.

Le fonds est un élément clé pour accroître le nombre de téléspectateurs d'émissions canadiennes. Cette augmentation du financement confirme l'engagement continu du gouvernement visant à appuyer la production d'émissions de télévision canadiennes de grande qualité.

Les gens de l'industrie ont bien réagi à cette annonce. J'aimerais partager leur réaction avec les députés:

Initiatives ministérielles

Les producteurs sont très heureux de l'annonce budgétaire. C'est un véritable vote de confiance envers le Fonds canadien de télévision. Les sommes supplémentaires permettront de régler les problèmes financiers associés à la production d'émissions de télévision canadiennes.

Cette déclaration a été faite par M. Guy Mayson, président-directeur général de l'Association canadienne de production de film et télévision.

J'ajouterais que, ce matin, j'ai reçu un courriel de deux de mes électeurs, deux femmes entrepreneurs, en fait, Mary Young Leckie et son associée, Heather Haldane, qui possèdent une entreprise appelée Tapestry Pictures. Elles sont toutes deux heureuses du rétablissement du financement par le gouvernement. Une des grandes choses qu'a faites la société Tapestry Pictures, c'est qu'elle a produit des émissions canadiennes très connues comme *The Avro Arrow*, *Milgaard*, et plus récemment *Shattered City*, l'histoire de l'explosion survenue à Halifax. Ce sont de véritables pages d'histoire canadienne qui n'auraient pas pu être connues si elles n'avaient pas été racontées par ces deux femmes extraordinaires.

• (1705)

Depuis 1996, le gouvernement a versé plus de 800 millions de dollars au Fonds canadien de télévision. Ce financement a permis de procurer aux Canadiens, et de diffuser sur nos écrans, des émissions de qualité pour une valeur d'environ 5 milliards de dollars.

Le Fonds canadien de télévision a contribué à la réalisation de certaines émissions anglophones bien connues, notamment: *Da Vinci's Inquest*; *Degrassi: The Next Generation*; *Franklin*; *Cold Squad*, et *Made In Canada*. De même, il a contribué à la réalisation d'émissions francophones comme *La Vie, la vie*; *Emma*; *Un gars, une fille*; *Le Monde de Charlotte*; et *Tabou*. Enfin, c'est aussi grâce au FCT que l'émission *Trudeau* a été diffusée sur les réseaux français et anglais de Radio-Canada.

Je profite de l'occasion pour souligner que, dans le rapport de juin 2003 rédigé par le Comité permanent du patrimoine canadien et intitulé «Notre souveraineté culturelle—Le deuxième siècle de la radiodiffusion canadienne», qui fut déposé à la Chambre en juin 2003, le comité recommandait un financement accru et stable pour que le Fonds canadien de télévision puisse s'orienter avec précision. La recommandation 5.10 disait:

Le Comité recommande que le Fonds canadien de télévision soit reconnu par le gouvernement comme une composante essentielle du système canadien de radiodiffusion. Cette reconnaissance doit s'accompagner d'un financement à long terme stable et plus élevé. Il faudrait transmettre au CRTC une directive obligeant les titulaires de licences, sauf les petits câblodistributeurs, à contribuer au FCT.

Je profite aussi de l'occasion pour inviter mes collègues à se procurer un exemplaire de ce rapport du comité permanent et à lire le chapitre 5 portant sur la programmation canadienne. Je suis fier de dire que les universités de tous les coins du Canada utilisent ce rapport comme manuel pour les études sur la radiotélévision.

Durant les consultations prébudgétaires, j'ai reçu beaucoup de correspondance de mes électeurs oeuvrant dans le secteur de la télévision et du cinéma. Ils demandaient au gouvernement d'inclure dans le budget un soutien additionnel de 37,5 millions de dollars pour le Fonds canadien de télévision et de réaffirmer son engagement à l'égard du secteur de la télédiffusion en ramenant le financement du FCT à son niveau traditionnel de 100 millions de dollars.

J'ai reçu de nombreuses lettres de monteurs, de scénaristes, de membres des équipes de production télévisuelle ou cinématographique, de directeurs, de monteurs de son, de réalisateurs et de producteurs. Je crois pouvoir dire que tous les intervenants de la

communauté artistique étaient en faveur du renouvellement du fonds à son plus haut niveau de financement.

Les uns après les autres, les électeurs ont dit que le FCT était essentiel à la survie de notre industrie télévisuelle nationale et des milliers d'emplois qu'elle crée.

Je voudrais partager avec les députés certaines des grandes réussites du fonds depuis sa création en 1996. En 2002, le Fonds canadien de télévision a versé 241 millions de dollars pour la production de 583 émissions et films. À elles seules, avec l'appui du fonds, ces productions ont injecté 802 millions de dollars dans l'économie. On a ainsi créé 2 822 nouvelles heures de programmation canadienne. Plus étonnant encore, les activités de production du FCT ont généré 16 000 emplois directs et indirects.

Il est intéressant de noter que 80 p. 100 du financement total du FCT ont été affectés à des émissions produits par de petites et moyennes entreprises, dont bon nombre appartiennent à des femmes. En moyenne, le FCT fournit 30 p. 100 du financement nécessaire à la production d'émissions spécifiquement canadiennes.

Qui plus est, pour chaque dollar que le FCT investit dans la création d'une production télévisuelle, deux dollars provenant d'autres sources de financement sont également investis, ce qui démontre le rôle de catalyseur que joue le fonds dans la création de productions télévisuelles canadiennes.

L'importance du fonds a également été reconnue par l'Association canadienne des radiodiffuseurs. Depuis 1996, les choses ont changé. Même si le fonds avait été établi initialement pour quelques années seulement, il a connu un succès retentissant. Les choses ne sont également plus ce qu'elles étaient en 1996.

• (1710)

Aujourd'hui, en 2004, nous sommes à l'ère de l'univers télévisuel à 500 canaux. Les Canadiens ont maintenant davantage de choix et la demande de productions canadiennes n'a jamais été aussi forte. L'Association canadienne des radiodiffuseurs a signalé que si le gouvernement est déterminé à assurer la production d'émissions canadiennes de grande qualité, il doit alors fournir un cadre stratégique culturel pour le financement des émissions, un cadre qui soit cohérent et complémentaire. Le FCT s'inscrit dans ce cadre.

Je suis très heureuse de faire partie d'un gouvernement qui continue d'appuyer la communauté artistique et les artistes des quatre coins du pays.

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, PCC): Monsieur le Président, en ce qui concerne les émissions dont la députée a dit le plus grand bien et qui sont aussi populaires, pourquoi ne les vendons-nous pas pour recueillir des fonds à consacrer à d'autres projets? Si les réseaux dont elle a parlé vont aussi bien, pourquoi le secteur privé n'a-t-il pas proposé de financer ces émissions pour qu'elles soient maintenues?

Mme Sarmite Bulte: Monsieur le Président, le député soulève une question intéressante. Quand j'ai dit que les choses avaient changé depuis la création du fonds en 1996, c'est parce que la demande pour des émissions canadiennes sur les marchés internationaux avait en fait faibli. De plus en plus de pays veulent acheter seulement des productions nationales. Les productions canadiennes n'obtiennent plus preneurs à l'étranger.

Initiatives ministérielles

Pendant que les autres pays exigent une hausse de la programmation nationale, nous avons rendu un bien mauvais service à notre industrie en diminuant de 25 millions de dollars en 2003 le fonds consacré à la programmation nationale. Si le Canada a été un chef de file à bien des égards, nous avons perdu du terrain parce que nous avons laissé les autres pays accroître leur production pendant que nous avons laissé la nôtre décroître.

Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que le FCT n'assure que 30 p. 100 du financement, le secteur privé se chargeant des 70 p. 100 qui restent, ce qui est énorme. Pour chaque dollar que nous obtenons, le secteur privé en verse deux, ce qui, comme les députés d'en face le savent, stimule la création d'emplois et les investissements dans toutes les agglomérations du Canada, pas seulement les grandes villes, parce que des films sont tournés partout.

En Saskatchewan, on produit beaucoup d'émissions canadiennes. Plus nous aurons du succès, plus nous exporterons nos productions. Toutefois, nous devons soutenir la concurrence de l'énorme industrie américaine qui diffuse ses émissions au Canada par satellite. Nos productions sont aussi bonnes. Nous n'avons qu'à continuer de produire des émissions aussi bonnes, voire meilleures.

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, je veux souligner l'engagement de ma collègue dans le domaine de la culture. Étonnamment, elle déclare que le budget remet de l'argent dans la culture, même si, à un certain moment, elle a affirmé qu'il fallait bien chercher pour trouver une mesure en ce sens dans le budget. Alors que je me trouvais dans l'antichambre, je me suis dit: nous devrions peut-être prévoir une prime pour la personne qui réussira à découvrir cet énorme investissement dans la culture.

La députée a tenu des propos justes, dans la mesure où la culture crée effectivement des emplois; en effet, la culture crée de l'activité économique qui génère des recettes fiscales. Que ressent-elle à la pensée que, au cours des dernières années, le ministre des Finances, maintenant premier ministre, a opéré de sombres coupes dans ce programme? Pourquoi devrions-nous féliciter les libéraux, eux qui ont renoncé à une de leurs coupes après en avoir effectué tant d'autres? Pourquoi devrions-nous applaudir, alors que nous devrions plutôt leur donner un bon coup sur la main pour avoir effectué ces coupes dans le passé?

• (1715)

Mme Sarmite Bulte: Monsieur le Président, j'estime que ma collègue se méprend. En 2002, le gouvernement, formé de députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre, a effectué le réinvestissement le plus important dans les arts au cours des 40 dernières années: 550 millions de dollars. Il a majoré le financement de Radio-Canada, témoignant ainsi du rôle important que joue cette institution dans notre pays.

Si nous devons parler de coupes, ne parlons pas de celles qui ont été effectuées il y a 10 ans. Ces coupes l'ont été dans le but d'investir dans les programmes faisant aujourd'hui l'objet d'investissements, puisque nous avons mis fin au déficit. Nous avons commencé à réduire la dette. Tout ce que vous avez proposé dans la veine de prendre tout l'argent consacré à réduire la dette pour l'investir dans l'infrastructure stratégique, nous le faisons.

Par contre, du fait même que nous avons réduit une dette qui, au moment où j'ai été élue, en 1997, nous coûtait 42 milliards de dollars en intérêts, je ne peux qu'imaginer combien de programmes nous pourrions financer si nous devions tenir compte de tout cet argent. Nous devons continuer à réduire la dette, de manière à pouvoir continuer d'investir dans les programmes si chers aux yeux de ma collègue de l'autre côté et des députés de ce côté-ci de la Chambre.

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, je remercie d'abord le premier ministre et le ministre des Finances du travail remarquable qu'ils ont accompli en faveur des habitants du Nord dans ce budget. Ce budget accorde une grande place aux habitants du Nord, ce qui est très intéressant. Mes homologues des autres territoires et les habitants du Nord étaient pleins d'enthousiasme lorsqu'ils m'ont parlé du budget. C'est un budget mémorable pour le Nord. J'expliquerai quelques dispositions en faveur des habitants du Nord qui nous ont remplis d'enthousiasme à propos de ce budget.

Il y a d'abord les 90 millions de dollars affectés au développement économique du Nord. Mes collègues ont beaucoup parlé du financement des régions. Nous savons que, parfois, des fonds de développement régional n'étaient pas disponibles pour le Nord, mais étaient disponibles pour d'autres régions du pays; or, nous disposons désormais de fonds pour le Nord. Nous en sommes extrêmement heureux.

Nous sommes en train de consulter les habitants du Nord pour recueillir des idées sur les meilleurs investissements fédéraux à faire dans le secteur du développement économique. Je peux dire aux députés que les habitants du Nord avec lesquels je me suis entretenu jusqu'ici sont très enthousiasmés par le potentiel qu'offrent ces investissements.

En outre, les territoires du Nord reçoivent des paiements de transfert selon des formules très compliquées. Ces paiements sont en voie d'être renouvelés. Les paiements de transfert seront augmentés de 150 millions de dollars sur cinq ans, de sorte que les paiements prévus pour les territoires s'élèveront à plus de 10 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

Comme nous le savons, pendant quelques années, le Nord a bénéficié d'une augmentation de 20 millions de dollars au titre de la santé, en raison de ses besoins exceptionnels en soins de santé. Désormais, ce montant fera partie de la formule de financement pour les cinq prochaines années. Nous nous réjouissons de cette augmentation des fonds en santé affectés au Nord.

Je voudrais maintenant parler de l'exploration gazière et pétrolière dans le Nord. Le gazoduc de la vallée du Mackenzie est sur le point d'entrer en service. Le gazoduc de la route de l'Alaska sera le plus vaste projet industriel de l'histoire et créera d'innombrables richesses, non seulement pour les habitants des territoires, mais aussi pour tous les autres Canadiens. Le budget prévoit 75 millions de dollars pour aider le gouvernement fédéral à assumer son rôle dans la réalisation de ces projets. Les organismes, les commissions de l'environnement et les ministères fédéraux ont besoin de ces fonds.

La semaine dernière, le ministre et moi nous trouvions dans la vallée du Mackenzie alors qu'ils étaient en pleins préparatifs en vue de ce magnifique projet de développement économique devant être mis sur pied dans le Nord. Les commissions de l'environnement qui doivent suivre ces procédures complexes ont besoin de pouvoirs. Les petites collectivités locales seront touchées. Ces gros projets auront des répercussions sur leur infrastructure, leurs programmes sociaux, leurs régimes de soins de santé et leurs employés. Elles doivent avoir les pouvoirs nécessaires pour faire face à tout cela. Les ministères fédéraux représentés dans la région, qui ne sont pas en mesure d'analyser des projets de cette envergure et de participer à leur coordination, doivent obtenir les ressources nécessaires pour le faire.

Initiatives ministérielles

Les 75 millions de dollars sont essentiels pour que le gouvernement fédéral fasse sa part en vue d'aider l'industrie et d'aider les gens du Nord à tirer profit de ce projet auquel tout le monde a travaillé si fort et à assurer les emplois que ce projet peut créer dans le Nord.

J'ai également été très heureux de constater qu'on avait prévu 3,5 milliards de dollars pour aider à la décontamination de certains sites fédéraux. Soixante pour cent de ces sommes seront affectées au Nord. C'est une initiative extraordinaire que le gouvernement fédéral a adoptée. C'est le plus gros montant d'argent jamais fourni par un gouvernement canadien pour un programme environnemental. Cet argent servira non seulement à améliorer l'environnement et à nettoyer les dégâts environnementaux qui ont été causés dans des centaines et des centaines de sites, mais il constituera également un fantastique projet de développement économique autosuffisant.

Au fur et à mesure que les habitants du Nord acquerront les aptitudes nécessaires pour faire tout cela en ayant recours à la médiation et pour décontaminer ces sites sur notre propre territoire, nous pourrions vendre ces aptitudes dans les régions nordiques, ce qui aura des répercussions durables sur le développement économique, ainsi bien sûr que sur l'utilisation de ces sites qui seront décontaminés.

• (1720)

Il y a un autre élément stimulant pour le Nord, à savoir l'investissement de 51 millions de dollars sur 10 ans pour la cartographie des fonds marins du plateau continental de l'Arctique. Les gens m'ont entendu parler à diverses reprises à la Chambre de l'importance de la souveraineté sur le Nord et de la garantie de notre souveraineté dans cette partie en développement du Canada, particulièrement dans le contexte du réchauffement planétaire, à un moment où les mers se libèrent des glaces.

La cartographie du plateau continental, que nous pouvons dresser après avoir signé récemment une convention sur le droit de la mer, nous permettra de repousser nos lignes de démarcation au-delà de la limite normale des 200 milles. D'autres pays arctiques ont déjà réalisé cette cartographie. Tout le monde constate que c'est très onéreux. Cela nous permettra de repousser nos lignes de démarcation, d'étendre notre souveraineté et de nous assurer que ce soient des lois canadiennes et des contrôles environnementaux canadiens qui s'appliquent à des parties précieuses des voies navigables autour de nos îles arctiques. Je crois que cela est exaltant pour tous les Canadiens.

Un autre élément qui aura de grands effets dans le Nord, c'est le programme des infrastructures rurales, dans le cadre duquel les municipalités présentent des demandes de financement de projets. Par le passé, ce programme a connu un énorme succès dans le Nord. Pratiquement toutes les municipalités du Yukon ont pu réaliser des projets grâce à ce mécanisme. Comme nous le savons, cela a déjà été annoncé. Sur notre territoire, le montant de 15 millions de dollars sera un grand apport pour notre économie; le Cabinet et le gouvernement ont tenu compte des réalités très difficiles du Nord et ont accordé beaucoup plus de crédits que ce que nous aurions normalement obtenu selon des critères démographiques. Nous apprécions le fait que le gouvernement comprend les difficultés liées à la mise en place d'infrastructures dans le Nord.

Ce budget prévoit l'accélération de la répartition de ces crédits, de 10 ans à 5 ans, ce qui signifie que nos municipalités et nos collectivités pourront dépenser deux fois plus de cet argent chaque année pour réaliser des projets. Une fois de plus, cela va permettre davantage de développement économique et de protection de

l'environnement, au fur et à mesure que des projets écologiques visant les infrastructures seront menés à bien dans nos collectivités.

Je voulais aussi parler d'autres mesures qui seront utiles pour le Nord, même si je n'aurai pas le temps de les passer toutes en revue. Je devrai sans doute le faire au cours du prochain débat sur le budget.

Les habitants du Nord sont satisfaits de nombreuses mesures annoncées dans le budget, des mesures qui les aideront à de nombreux égards mais qui seront aussi utiles à tous les Canadiens. Je pense en particulier à l'aide et au soutien moral au secteur bénévole. Les bénévoles jouent un rôle très important dans notre société, et je pense que certaines personnes sous-estiment leur contribution au bon fonctionnement de notre société, ainsi que l'apport de millions de Canadiens aux secteurs de la santé et de la sécurité.

Nous recevrons, au cours des deux prochaines années, 12 millions de dollars qui permettront de donner suite à cette initiative gouvernementale dans ce secteur d'activité. Le budget contient des idées très novatrices, comme la proposition touchant la création d'une banque pour le secteur bénévole, l'adoption d'une loi sur l'organisation des organismes sans but lucratif qui permettrait d'alléger les tracasseries administratives et, bien entendu, la modification du pourcentage des immobilisations afin de permettre la création d'un fonds de fiducie ou d'un fonds de dotation. Il ne sera plus nécessaire de consacrer chaque année autant d'argent aux opérations, et la contribution bénévole en sera facilitée.

Je suis également très heureux des sommes annoncées pour répondre aux besoins considérables des autochtones. Je ne vais pas tout passer en revue, car le temps ne me le permet pas. Un montant de 125 millions de dollars est prévu pour le développement des ressources humaines autochtones, et ce n'est là qu'une des mesures annoncées dans le discours du Trône. Les fonds annoncés dans le budget en faciliteront la réalisation.

Comme on a pu le voir dans le Budget principal des dépenses, un montant de 495 millions de dollars est prévu pour aider les autochtones, ce qui représente une hausse d'environ 9 p. 100. Cet argent servira au règlement des revendications territoriales, à l'eau, au financement des programmes, à l'éducation, au rétablissement des immobilisations et au transport aérien de la nourriture, un autre programme d'aide au Nord qui permet d'acheminer par courrier, à meilleur coût, la nourriture vers les régions les plus reculées du Nord.

Enfin, les sept milliards de dollars réservés aux communautés et la nouvelle mesure en faveur des municipalités ont été très bien accueillis. Cela permettra aux municipalités de ma circonscription de disposer de sommes importantes qu'elles pourront immobiliser dans une infrastructure à incidence environnementale et dans d'autres programmes dont les municipalités ont besoin pour venir en aide à leurs communautés. Ce budget est plein de bonnes choses pour le Nord, et je remercie le premier ministre et le ministre des Finances de leur engagement envers cette région.

• (1725)

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais faire une observation concernant les 7 milliards de dollars attendus par les municipalités dont il a été question dans le discours du député. C'est beaucoup moins que ce que le premier ministre avait promis aux villes et municipalités en ce qui concerne le remboursement de la taxe sur l'essence. L'attribution de sommes d'argent n'a déjà que trop tardé dans de nombreuses régions du nord.

Initiatives parlementaires

Dans quelle mesure le député croit-il que cette promesse sera tenue si on se réfère à l'historique des promesses non tenues dans les budgets du gouvernement libéral précédent? Le député pourrait connaître une longue attente et voir passer plusieurs hivers avant que bon nombre de ces programmes ne soient mis en oeuvre.

L'hon. Larry Bagnell: Monsieur le Président, à vrai dire, le remboursement de la TPS aux municipalités a commencé le 1^{er} février. Le gouvernement a déjà tenu sa promesse.

Le président suppléant (M. Bélair): Y a-t-il consentement unanime pour dire qu'il est 17 h 30?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LES PÊCHES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 10 mars, de la motion.

Le président suppléant (M. Bélair): Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal sur la motion n° 136, sous la rubrique des initiatives parlementaires.

Convoquez les députés.

La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:

• (1800)

[Français]

(Vote n° 36)

POUR

Députés

Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellemare	Benoit
Bergeron	Bigras
Blaikie	Borotsik
Bourgeois	Breitkreuz
Bulte	Burton
Byrne	Caccia
Cadman	Calder
Casey	Casson
Chamberlain	Clark
Collenette	Comartin
Cullen	Cummins
Desjarlais	Desrochers
Doyle	Dromisky
Duceppe	Duncan
Easter	Elley
Epp	Farah
Fitzpatrick	Folco
Forseth	Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Gagnon (Québec)	Gallant
Gaudet	Gauthier
Godin	Goldring
Grewal	Grey
Guay	Guimond
Harper	Hearn
Herron	Jaffer
Johnston	Karetak-Lindell
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Laframboise	Laliberte
Lalonde	Leung
Longfield	Loubier
Lunn (Saamich—Gulf Islands)	Lunney (Nanaimo—Alberni)
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Maloney	Marceau
Masse	Matthews
Mayfield	McNally
McTeague	Ménard
Merrifield	Mills (Red Deer)
Moore	Myers
Nystrom	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Brien (Labrador)	Obhrai

Pallister	Paquette
Penson	Perron
Phinney	Plamondon
Proctor	Provenzano
Rajotte	Reid (Lanark—Carleton)
Reynolds	Ritz
Rocheleau	Roy
Sauvageau	Schellenberger
Shepherd	Skelton
Solberg	Sorenson
St-Hilaire	St. Denis
Steckle	Stinson
Stoffér	Strahl
Szabo	Thompson (Wild Rose)
Thompson (New Brunswick Southwest)	Toews
Tremblay	Ur
Wappel	Wasylycia-Leis
Wayne	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Williams
Wood	Yelich — 124

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Anderson (Victoria)	Assadourian
Augustine	Bagnell
Bakopanos	Barnes (London West)
Barrette	Beaumier
Bélanger	Bennett
Bevilacqua	Binet
Blondin-Andrew	Bonin
Boudria	Brisson
Brown	Carroll
Castonguay	Catterall
Coderre	Comuzzi
Cotler	Cuzner
DeVillers	Dion
Discepola	Drouin
Duplain	Eyking
Fontana	Frulla
Fry	Galloway
Godfrey	Goodale
Graham	Guarnieri
Harvey	Hubbard
Jackson	Jobin
Jordan	Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kraft Sloan
Lanctôt	Lastewka
LeBlanc	Lee
Lincoln	Macklin
Malhi	Manley
Marcil	McCallum
McGuire	McKay (Scarborough East)
Mitchell	Murphy
Neville	O'Reilly
Owen	Pacetti
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peric	Peschisolido
Peterson	Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pratt
Proulx	Redman
Reed (Halton)	Regan
Robillard	Saada
Savoy	Scherrer
Sgro	Simard
St-Jacques	Telegdi
Thibault (West Nova)	Tonks
Torsney	Valeri
Vanclief	Volpe
Whelan — 95	

Initiatives parlementaires

PAIRÉS

Députés

Bradshaw
Crête
Gagnon (Champlain)
Knutson
Scott
Stewart

Cardin
Gagnon (Québec)
Grose
Picard (Drummond)
Speller
Tremblay— 12

Mme Marlene Jennings: Monsieur le Président, je ne portais pas attention quand on procédait au vote. J'aimerais que mon vote soit enregistré comme étant en faveur de la motion.

Le président suppléant (M. Bélair): J'aimerais avoir l'attention de l'honorable députée de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine. Il faut le consentement unanime pour faire cela.

La Chambre donne-t-elle son consentement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélair): Il n'y a pas de consentement.

[Traduction]

Chers collègues, permettez-moi de clarifier la situation. Lorsque la députée de Burlington s'est levée, c'était pour s'opposer à la motion, si bien que son vote a été accepté comme tel. Par contre, lorsque la députée de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine a invoqué le Règlement, elle voulait voter en faveur de la motion, mais il était trop tard. Elle a demandé le consentement unanime de la Chambre, qui lui a été refusé. Je déclare la motion adoptée.

* * *

● (1805)

LE CODE CRIMINEL

M. Leon Benoit (Lakeland, PCC) propose que le projet de loi C-452, Loi modifiant le Code criminel (poursuites en vertu de l'article 258), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui au sujet de mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-452. Il me tarde de parler du contenu de mon projet de loi dans cette enceinte aujourd'hui et dans l'avenir à mesure qu'il franchira les diverses étapes du processus. Ce projet de loi illustre bien ce qu'est un projet de loi non partisan et je crois qu'il sera appuyé. Il me tarde de le constater.

J'aimerais expliquer à la Chambre les raisons qui m'ont incité à mettre cette mesure de l'avant. Je parlerai d'abord du contenu de mon projet de loi, en termes généraux et en termes précis, puis je donnerai aux députés des renseignements qui les aideront à prendre la décision d'appuyer la mesure que je présente.

Premièrement, le but que je recherche en présentant le projet de loi C-452 est fort simple. Je veux voir enrayer la conduite avec facultés affaiblies. Je veux contribuer à mettre fin à l'hécatombe causée par la conduite avec facultés affaiblies. Je veux assurer que les gens qui prennent la décision de conduire en état d'ébriété ne pourront plus recourir aux échappatoires qui existent actuellement dans le Code criminel. J'explique brièvement comment le projet de loi C-452 empêchera les conducteurs en état d'ébriété de se servir des subtilités de la loi pour échapper à la justice.

Ce projet de loi permettrait aux tribunaux d'utiliser les résultats des analyses comme preuve de l'alcoolémie de l'accusé au moment où l'infraction aurait été commise. Si l'accusé conteste ces résultats, le projet de loi imposerait à ce dernier le fardeau d'établir, selon la

prépondérance des probabilités, les facteurs qui influent sur leur fiabilité. Le projet de loi portera de deux à trois heures la période de temps accordée pour le prélèvement de spécimens d'haleine ou de sang, et je vais expliquer pourquoi ce changement est nécessaire.

La loi dit qu'il est illégal de conduire un véhicule automobile avec un taux d'alcoolémie de plus de 0,08 p. 100. Nous le savons tous. C'est dans le Code criminel. Afin d'assurer l'application efficace de cette loi, le Parlement a édicté deux présomptions. La première, la présomption d'exactitude, prend pour acquis que l'alcootest ou le spécimen de sang reflète avec exactitude le taux d'alcoolémie du conducteur au moment où ils ont été pris. La deuxième, la présomption d'identité, prend pour acquis que le taux d'alcoolémie du conducteur au moment où il a été mesuré est la preuve de son taux d'alcoolémie au moment où il conduisait, à condition que les spécimens aient été prélevés dans les deux heures suivant l'infraction présumée.

En 1999, le Parlement a porté à trois heures la période de temps pendant laquelle la police peut exiger un alcootest des suspects, mais nous n'avons pas modifié en conséquence les dispositions concernant la présomption d'identité. Cela signifie que la Couronne doit demander à un expert en toxicologie de témoigner à chaque fois que des spécimens sont prélevés plus de deux heures après l'infraction présumée. Cela prend du temps et coûte cher et, souvent, malheureusement, le procureur préfère tout simplement laisser tomber les accusations plutôt que de consacrer le temps et l'argent nécessaires pour obtenir une condamnation.

Le délai relatif à la présomption d'identité, comme on l'appelle, devrait être porté à trois heures. C'est ce que ferait mon projet de loi.

Je tiens à préciser encore une fois l'objet de mon projet de loi. L'ivresse au volant, les souffrances et la destruction qu'elle cause, constitue pour moi une préoccupation depuis fort longtemps. Je veux rendre les routes du Canada plus sûres pour nous tous, pour nos familles et pour ceux qui nous sont chers. L'an dernier, et c'est ce qui m'a poussé à présenter ce projet de loi, j'ai rencontré des représentantes de MADD Canada, les mères contre l'alcool au volant. Elles m'ont rappelé que la conduite en état d'ivresse demeure la principale cause criminelle de décès au Canada, je tiens à souligner ce fait. La conduite en état d'ivresse demeure la cause criminelle numéro 1 de décès au Canada.

En moyenne, à cause des conducteurs aux facultés affaiblies, quatre Canadiens meurent et 200 autres sont blessés à chaque jour. Ces chiffres signifient que des centaines de familles doivent composer avec la douleur et le traumatisme de voir l'un des leurs blessé ou tué par un conducteur aux facultés affaiblies. En notre qualité de législateurs, nous avons un devoir envers ces Canadiens et c'est celui de lutter contre une telle désolation. L'organisme MADD Canada affirme que c'est possible. Cet organisme m'a fait remarquer plusieurs lacunes dans nos lois.

● (1810)

Lorsque j'ai rencontré la présidente nationale, Louise Knox, celle-ci m'a dit qu'un problème important découle du fait que les tribunaux ont interprété le Code criminel d'une façon telle qu'ils n'admettent pas comme preuve les résultats des alcootests ou des examens de sang, qui sont basés sur la science, s'ils sont en contradiction avec le témoignage de l'accusé. Si les résultats de ces tests sont mis en doute, les accusations sont habituellement retirées ou l'accusé est acquitté. C'est quoi ce système? Quel genre de système avons-nous si le témoignage de l'accusé compte davantage que des méthodes scientifiquement prouvées? Cela n'a tout simplement pas de sens.

Initiatives parlementaires

Je veux parler des deux principaux moyens de défense auxquels ont recours les personnes accusées de conduite avec facultés affaiblies pour éviter d'être punies. Ces moyens de défense sont utilisés avec succès dans un grand nombre de causes. Ces échappatoires sont précisément celles que mon projet de loi d'initiative parlementaire va éliminer s'il est adopté.

Le premier moyen de défense invoqué s'appelle la défense Carter, en vertu de laquelle l'accusé affirme n'avoir bu qu'une petite quantité d'alcool avant l'infraction en question. La défense fait alors comparaître un toxicologue qui confirme que, en effet, le taux d'alcoolémie de l'accusé aurait certainement été en-dessous de la limite légale de .08 s'il avait consommé une si petite quantité d'alcool.

Si le tribunal accepte le témoignage de l'accusé, il fait complètement abstraction des résultats des tests, même s'ils ont été administrés correctement, même s'ils correspondent aux résultats donnés par l'appareil de détection utilisé sur les lieux de l'infraction, et même s'ils sont corroborés par le témoignage du policier selon lequel l'accusé manifestait des signes d'intoxication. C'est incroyablement.

J'aimerais replacer ce moyen de défense dans son contexte afin de bien préciser ce que je dis. Supposons qu'une personne soit arrêtée en raison de sa conduite erratique ou après avoir été impliquée dans un accident. La police, soupçonnant qu'elle est ivre, lui fait passer un alcootest. Le test est positif et son taux d'alcoolémie dépasse la limite légale. L'individu est alors emmené au poste de police où il passe un autre alcootest et, là encore, le résultat est positif. La police a donc fait son travail, n'est-ce pas?

Maintenant nous arrivons au tribunal. Le moyen de défense de l'accusé est qu'il a bu si peu que les résultats du test doivent être erronés. C'est très souvent la seule défense de l'accusé. Le libellé actuel du Code criminel permet aux juges de déclarer irrecevables les résultats de l'alcootest qui sont basés sur la science et dont on a prouvé qu'ils étaient très exacts. Si une personne a le bon avocat et le bon juge, elle peut être blanchie d'un crime très grave qui fait souvent des morts. Ou, plus précisément, une personne qui a le mauvais avocat et le mauvais juge est souvent blanchie pour des raisons techniques.

Mon projet de loi éliminerait cette échappatoire. Les personnes accusées de conduite en état d'ivresse seraient obligées de prouver que, selon la prépondérance des probabilités, les résultats étaient erronés.

Le deuxième moyen de défense qui est souvent utilisé repose sur un détail technique. Il s'agit du dernier verre. Les accusés reconnaissent avoir consommé beaucoup d'alcool, mais avouent l'avoir fait juste avant de prendre le volant. Ils affirment que, au moment où ils ont été arrêtés, leur corps n'avait pas eu le temps d'absorber l'alcool, qui ne pouvait se retrouver dans leur sang.

Ils soutiennent que leur taux d'alcoolémie était inférieur à la limite légale au moment où ils conduisaient, mais qu'il a grimpé au-dessus de la limite entre le moment où ils ont été arrêtés et le moment où ils ont subi le test. Encore une fois, les résultats des analyses des échantillons d'haleine sont rejetés et les accusés sont acquittés uniquement en fonction de leurs déclarations, puisqu'ils avouent avoir bu beaucoup, mais juste avant de prendre le volant, ce qui fait qu'ils ne conduisaient pas avec des facultés affaiblies.

Il est tout simplement inacceptable que des gens utilisent de tels points de détail pour s'en sortir lorsqu'ils conduisent en état d'ébriété. Je propose d'aider à réduire le nombre de morts, quatre, et de blessés, 200, attribuables chaque jour à des gens qui conduisent en état d'ébriété mais qui s'en sortent grâce à des points de détail. Si cela se

produit réellement, si des gens boivent trop juste avant de prendre le volant mais que leur taux d'alcoolémie n'est pas supérieur à la limite légale le temps qu'ils conduisent, est-il déraisonnable de vouloir modifier la loi pour bien leur faire comprendre qu'ils ne devraient pas boire au point de prendre le risque de conduire avec des facultés affaiblies?

• (1815)

Les gens ne devraient tout simplement pas boire au point de prendre le risque de conduire avec des facultés affaiblies. Mieux encore, ils ne devraient pas conduire s'ils ont bu.

Quel effet a eu le maintien de ces deux lacunes? Même si, au Canada, on évalue à 12,5 millions le nombre de déplacements qui se font chaque année alors que le conducteur est en état d'ébriété, la majorité des contrevenants ne se font jamais arrêter par la police. On peut comprendre pourquoi. La police n'a pas le don d'ubiquité. Cependant, même lorsque les policiers arrêtent des conducteurs en état d'ébriété, il arrive souvent qu'ils ne portent pas d'accusation. Les policiers pensent tout simplement que leur travail ne mènera pas à des condamnations parce que les lois sont trop laxistes et, surtout, parce qu'elles comportent trop de failles.

Dans d'autres pays, cela n'est tout simplement pas toléré. Ainsi, les dispositions législatives sur la conduite en état d'ébriété au Royaume-Uni stipulent que, dans tous les cas, il faut présumer que le taux d'alcoolémie de l'accusé au moment où il conduisait n'était pas inférieur à celui révélé par les résultats des tests. La seule exception retenue, c'est lorsque l'accusé prouve qu'il a consommé de l'alcool après avoir conduit, mais avant d'avoir fourni son échantillon d'haleine ou de sang et qu'il prouve aussi, à la suite de cette consommation, que son taux d'alcoolémie n'aurait pas dépassé la limite autorisée au moment où il conduisait. Au Royaume-Uni, l'accusé a donc deux choses à prouver.

De toute évidence, le fardeau de la preuve qui pèse ainsi sur un accusé désirent contester les résultats de son taux d'alcoolémie obtenu à la suite de tests scientifiques est beaucoup plus lourd.

La même situation prévaut aux États-Unis: c'est au contrevenant qu'incombe le fardeau de la preuve. Je pense que le Canada est actuellement le seul pays démocratique qui autorise ce genre de défense qui permet à l'accusé d'échapper à la condamnation. Ce n'est pas admissible et mon projet de loi corrigera la situation.

Lorsque j'ai présenté ce projet de loi la session dernière, avant la prorogation du Parlement, le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice de l'époque a déclaré qu'il ferait l'impossible pour s'en prendre à ceux qui conduisent en état d'ébriété. Il a critiqué certains aspects de mon projet de loi, notamment les dispositions autorisant le tribunal à prendre en compte la façon de conduire et le comportement de l'accusé. Il a fait remarquer que de tels éléments de preuve ne sont pas pertinents pour une accusation de taux d'alcoolémie qui dépasse 80 milligrammes pour cent, et il avait raison.

Il n'a pas saisi toutefois l'objet des modifications que je proposais. Bien qu'ils ne permettent pas de prouver l'infraction comme telle, ces facteurs sont très pertinents lorsque l'accusé prétend qu'il existe des preuves remettant en question les résultats de son taux d'alcoolémie. Le député n'a rien compris. Je crois qu'il n'écoutait pas vraiment ce que je disais.

Initiatives parlementaires

Par exemple, cela renforcerait clairement l'argument de l'accusé qui soutient que le résultat du test d'alcoolémie est erroné si, même avec un taux d'alcoolémie moyennement élevé, il ne présente aucun des signes habituels de consommation d'alcool, comme l'odeur, les difficultés d'élocution ou un autre signe montrant que ses facultés sont affaiblies.

Comme seules des preuves crédibles peuvent montrer le contraire, les tribunaux doivent prendre en compte tous les éléments de preuves dont ils disposent pour établir la crédibilité de l'argument de l'accusé.

Le secrétaire parlementaire a poursuivi en avançant l'hypothèse que l'adoption du projet de loi pourrait entraîner des poursuites judiciaires en vertu de la charte, argument que nous servent couramment les députés d'en face. Je souligne que cette mesure législative a été rédigée par des avocats, peaufinée par des avocats, révisée par un ancien procureur général et analysée encore une fois par des avocats après que je l'ai présentée à la Chambre l'an dernier. Les juristes qui en ont pris connaissance n'ont exprimé aucune inquiétude à l'égard d'éventuelles poursuites en vertu de la charte. C'est un argument bidon.

• (1820)

J'invite les députés à examiner attentivement cette mesure législative. Je les incite non seulement à appuyer mon projet de loi, mais aussi à appuyer l'organisation Les mères contre l'alcool au volant et sa cause, pour réduire le nombre d'accidents qui se produisent au Canada et qui entraînent quotidiennement quatre décès et 200 cas de blessures. Il suffit d'appuyer ce projet de loi et d'éliminer ces deux échappatoires qui permettent aux individus qui conduisent en état d'ébriété d'être trouvés coupables.

L'hon. Sue Barnes (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, selon Statistique Canada, les accusations portées pour conduite avec facultés affaiblies représentent 11 p. 100 de toutes les accusations portées en vertu du Code criminel. Dans l'ensemble, le taux de condamnation pour conduite avec facultés affaiblies est de 71 p. 100. Parmi toutes les infractions au Code criminel, c'est la conduite avec facultés affaiblies qui présente le taux de condamnation le plus élevé. Quoi qu'il en soit, le taux de condamnation pour conduite avec facultés affaiblies a baissé d'environ 10 p. 100 depuis 10 à 15 ans.

Fait à signaler, les procureurs disent que les procès pour conduite avec facultés affaiblies mobilisent de 30 à 40 p. 100 du temps qu'il consacrent à des procès devant des tribunaux provinciaux. Autre fait à signaler, certains observateurs estiment que moins de personnes accusées de conduite avec facultés affaiblies plaident coupables aux accusations qui pèsent contre elles parce que les conséquences d'une condamnation sont devenues plus graves avec le temps.

Ainsi, en 1999, le Parlement a modifié le Code criminel pour accroître la période d'interdiction de conduire visant les personnes reconnues coupables de conduite avec facultés affaiblies, interdiction s'appliquant n'importe où au Canada.

Pour une première infraction, la période d'interdiction minimale est passée de trois mois à un an. Pour une deuxième infraction, elle est passée de six mois à deux ans. Pour une infraction subséquente, elle est passée de un à trois ans. De plus, un délinquant devra payer plus cher pour s'assurer. Il y aura aussi des conséquences au niveau provincial, des conséquences qui peuvent comprendre une suspension du permis de conduire délivré par la province, une évaluation et un traitement pour consommation excessive d'alcool ou de drogue,

ainsi que l'installation d'un interrupteur d'allumage une fois rétabli le permis de conduire provincial.

Le projet de loi C-452 vise à améliorer le déroulement des procès pour conduite avec facultés affaiblies. C'est un objectif très louable, et je félicite le député d'avoir proposé des dispositions en ce sens. Je ne puis toutefois souscrire aux modalités proposées dans le projet de loi C-452.

Le projet de loi va à l'encontre du principe même de notre système de justice pénale. Le projet de loi apporterait trois modifications notables. Tout d'abord, il obligerait un tribunal à donner les motifs de sa décision si «après examen de l'ensemble des éléments de preuve, il accorde la préférence aux éléments de preuve fournis pas l'accusé». Deuxièmement, il obligerait l'accusé qui conteste les résultats des analyses d'échantillons d'haleine ou de sang à établir que l'équipement était défectueux ou que la procédure suivie présentait des irrégularités. Troisièmement, le projet de loi C-452 prolongerait le délai autorisé pour le prélèvement d'un échantillon d'haleine destiné à valider la présomption, de manière à ce que ce délai corresponde au temps dont dispose un agent de la paix pour exiger le prélèvement d'un échantillon d'haleine.

Je vais centrer mes observations sur l'idée portant qu'un tribunal doit fournir des motifs s'il accorde la préférence à la preuve d'un accusé. Dans le cadre d'un procès criminel, il n'appartient pas au tribunal de choisir quelle preuve il préfère globalement. La règle des procès criminels est inscrite dans la Constitution. Il faut tout simplement déterminer si la poursuite a prouvé hors de tout doute raisonnable tous les éléments de l'infraction. On appelle cela le fardeau de la preuve et il appartient en tout temps à la poursuite; un accusé n'a qu'à soulever un doute raisonnable pour être acquitté.

Dans les cas d'accusations de conduite avec un taux d'alcool dans le sang supérieur à la limite légale de 80 milligrammes par 100 millilitres de sang, le projet de loi C-452 semble vouloir éclipser sinon réviser entièrement la règle de la preuve. Et même si la règle de la preuve pour les causes pénales n'était pas inscrite dans la Constitution, il serait contraire à la logique que le Parlement crée une obligation moindre pour le crime de conduite avec un taux d'alcool dans le sang supérieur à la limite permise par la loi, alors que l'obligation de la preuve serait supérieure pour toutes les autres infractions prévues au Code criminel.

La société réserve le droit criminel aux comportements qu'elle réprovoie le plus fortement. La sanction pénale stigmatise et entraîne de lourdes conséquences. La partie poursuivante doit donc fournir une preuve hors de tout doute raisonnable. Cela signifie que certains individus auront effectivement adopté le comportement prohibé, mais ne seront pas condamnés parce que la preuve de l'infraction n'apportera pas une certitude hors de tout doute raisonnable.

Un tribunal peut soupçonner avec une quasi certitude que l'accusé s'est comporté de la manière interdite, mais, à moins que la preuve ne soit faite au-delà de tout doute raisonnable, il ne peut le condamner. Selon certains, la logique justifiant cette norme très stricte, c'est qu'il vaut mieux que 99 coupables échappent à la justice qu'une seule personne innocente soit condamnée.

• (1825)

Concrètement, si le Parlement voulait éliminer l'application des critères de la preuve au criminel, il pourrait éliminer l'infraction criminelle assortie à la conduite avec facultés affaiblies résultant d'une consommation supérieure à la limite légale et laisser aux provinces, en vertu de leur code de la route, le soin d'émettre des contraventions et d'imposer des amendes aux personnes qui dépassent la limite légale.

Initiatives parlementaires

Selon moi, une consommation supérieure à la limite légale est une infraction criminelle qui a sa place dans le Code criminel. Cette infraction devrait être assortie de sanctions criminelles, et c'est le cas.

Là où le bât blesse c'est que, en vertu du Code criminel, la poursuite devra établir une preuve hors de tout doute raisonnable pour qu'un contrevenant soit reconnu coupable.

Selon moi, les choses ont beaucoup changé depuis l'époque où la conduite avec facultés affaiblies n'était pas considérée comme un acte criminel à proprement parler. Je suis ravie de voir que nombre de gens ont modifié leur comportement et qu'ils désignent maintenant celui ou celle qui les ramènera chez eux après une activité où ils auront consommé de l'alcool. Lorsqu'ils ont bu de l'alcool, certains passent la nuit chez leurs hôtes ou rentrent chez eux en taxi. Ou encore, ils limitent leur consommation d'alcool, ce qui n'est pas une mauvaise idée.

Je ne voudrais pas que nous revenions à l'époque où il était de bon ton d'avaler un dernier verre d'alcool avant de prendre la route.

J'espère que tous les députés s'accordent avec moi pour dire que l'on ne réglera rien en éliminant l'infraction pour non-respect de la limite légale et en laissant aux provinces le soin de créer une infraction assortie d'une norme de preuve moins élevée.

L'infraction pour non-respect de la limite légale a tout à fait sa place dans le Code criminel. Il est essentiel que la conduite avec facultés affaiblies résultant d'une consommation supérieure à la limite légale soit assortie de sanctions criminelles. Il est aussi essentiel que la pratique qui consiste à établir la preuve hors de tout doute raisonnable vise tous les procès criminels.

La conduite avec facultés affaiblies est un problème pour lequel il n'y a pas de solution magique. L'éducation est assurément une partie de la solution.

Je crois sincèrement que le droit pénal, dans la mesure où il peut être l'une des mesures susceptibles de contribuer à enrayer la conduite avec facultés affaiblies, est un outil.

Toutefois, comme je l'ai déjà dit, le projet de loi C-452 comporte de sérieuses lacunes. C'est une mesure mal conçue qui ne contribue pas à la lutte contre la conduite avec facultés affaiblies. Selon moi, les députés à la Chambre ne devraient pas appuyer ce projet de loi.

Cela dit, je reconnais la gravité du problème au Canada. Plus de gens devraient être conscients des conséquences criminelles de la conduite avec facultés affaiblies. Ils ne devraient pas penser uniquement à leur sécurité personnelle et aux effets de leur comportement sur leur emploi et sur leur famille.

● (1830)

[Français]

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, des familles brisées, des familles en deuil, des individus blessés, des individus meurtris physiquement comme psychologiquement: tels sont les effets, au Québec et au Canada, de la conduite en état d'ébriété.

Bien que la société ait fait, ces dernières années, de grands progrès dans sa lutte contre la conduite en état d'ébriété, malgré tous les efforts des gouvernements, malgré les publicités et les efforts de sensibilisation qui ont été faits, il y a toujours trop de gens qui sont victimes, d'une façon ou d'une autre, d'autres conducteurs en état d'ébriété.

Dès le départ, je voudrais annoncer qu'à cette étape-ci du processus législatif, le Bloc québécois est en faveur du projet de loi du député de Lakeland. D'ailleurs, je désire le féliciter pour cette

initiative qui fait en sorte que cette Chambre puisse débattre de ce sujet.

Nous sommes en accord avec l'idée d'augmenter de deux à trois heures le moment pendant lequel un échantillon peut être prélevé pour vérifier l'état d'ébriété d'une personne. Il nous semble que cet amendement a du sens et permettrait aux forces policières, aux forces de l'ordre, d'avoir un outil plus complet pour lutter contre le fléau qu'est la conduite en état d'ébriété.

Nous tenons cependant à exprimer certaines réserves quant à un aspect de ce projet de loi. J'espère avoir l'occasion, si les libéraux reviennent à de meilleurs sentiments, d'explorer plus en avant cet aspect dans le cadre du travail en comité.

Rappelons-nous, pour les gens d'en face et pour ceux qui nous écoutent, que nous en sommes à la deuxième lecture, donc au moment de l'adoption du principe du projet de loi. Il me semble que, si l'on veut lutter contre la conduite en état d'ébriété, ce principe doit être appuyé par l'ensemble des collègues de cette Chambre. Si, sur des détails plus précis, des collègues du Parti libéral ont des problèmes, ce sera au niveau du travail en comité et de la troisième lecture qu'on pourra remédier à ces problèmes plus techniques, à ces hésitations, à ces réserves plus techniques qu'ils peuvent avoir concernant le projet de loi du député de Lakeland.

Un article du projet de loi dont nous discutons prévoit que, pour renverser la présomption selon laquelle le prélèvement effectué chez une personne correspond à son taux d'alcoolémie réel, la preuve doit se faire par prépondérance. Franchement, nous avons certains doutes quant à la constitutionnalité de ce renversement du fardeau de la preuve. C'est pourquoi nous voudrions entendre en comité des juristes, des avocats, des experts constitutionnels, des professeurs, et ainsi de suite, venir nous donner leur point de vue sur cet aspect très précis de la loi.

Lorsqu'on parle de droits et libertés, lorsqu'on parle de chartes, il faut être très prudent. C'est pour cela que la façon correcte de faire les choses serait de voter en faveur du projet de loi en deuxième lecture et de permettre aux députés d'entendre différents points de vue et différents experts concernant cet aspect du projet de loi.

Il est donc possible, si le débat se rend en comité, que nous présentions certains amendements pour clarifier, pour préciser, peut-être même pour changer certains éléments du projet de loi du député de Lakeland. C'est là un travail que nous, du Bloc québécois, sommes prêts à faire. C'est un travail que nous sommes prêts à faire et nous voulons le faire en comité.

● (1835)

C'est pour cela que je demande à mes collègues d'en face et les implore de voter en faveur du projet de loi.

Je profite aussi de la tribune qui m'est offerte pour implorer mes collègues d'en face, le gouvernement et le ministre de la Justice, à accélérer le processus visant à légiférer sur la question de la conduite sous l'influence de la drogue.

Vous le savez, le comité spécial qui a été formé relativement à la drogue a déposé deux rapports. L'un portait sur les quantités de marijuana qui pourraient être décriminalisées. Cela a fait l'objet de bien des débats ici comme à l'extérieur de cette Chambre. L'autre aspect qu'il ne faut pas oublier, c'est que ce comité avait demandé que le gouvernement dépose le plus rapidement possible un projet de loi en quelque sorte jumeau du premier, qui viserait à lutter plus efficacement contre la conduite sous l'influence de la drogue, qui est plus difficile à détecter, à connaître et, donc, à combattre.

Initiatives parlementaires

Si je peux résumer en deux points l'ensemble de mon exposé, je dirai que, premièrement, le Bloc appuiera le projet de loi du député de Lakeland et demande aux collègues libéraux de faire la même chose. Deuxièmement, il faut que le gouvernement accélère la mise en place de son processus législatif et d'une loi visant à lutter contre la conduite sous l'influence de la drogue.

Sur ce, je vous remercie de l'attention que vous avez portée à mes propos.

[Traduction]

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'appuyer le projet de loi présenté par le député de Lakeland. Je le félicite de son initiative et je souligne publiquement l'importance de cette mesure législative dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

[Français]

Comme le député du Bloc l'a dit, il est à mon avis très important de renvoyer ce projet de loi à un comité de la Chambre pour en faire l'étude et en discuter à fond.

[Traduction]

Il est très important que nous attirions l'attention sur les mesures prises par la Chambre pour lutter contre le problème très grave de la conduite avec facultés affaiblies dans notre société aujourd'hui et que nous mettions tout en oeuvre pour que le Parlement étudie le projet de loi dont nous sommes maintenant saisis et qu'il entende des témoins à cet égard.

Je sais que les libéraux ont fait valoir aujourd'hui que le projet de loi présentait certaines lacunes. Je préfère que le projet de loi soit renvoyé à un comité, qui pourra l'étudier en profondeur, entendre des témoins et, au besoin, le modifier pour qu'il soit tout à fait conforme aux dispositions de la charte.

Il n'y a rien de plus important que nous puissions faire en tant que parlementaires que de nous pencher sur un très grave problème dans la société aujourd'hui qui a eu autant d'effets sur la vie de Canadiens partout. Je suis très heureuse d'avoir l'occasion de prendre la parole à la Chambre et d'appuyer le projet de loi.

Je sais que, la dernière fois qu'il est venu faire du lobbying sur la colline, l'organisme appelé Les mères contre l'alcool au volant a incité chacun des députés à l'action. Il souhaite que les députés fassent quelque chose de concret, qu'ils ne se contentent pas d'en parler du bout des lèvres. Je regrette de ne pas avoir pu présenter une mesure à la Chambre, que ce soit un projet de loi ou une motion, mais je suis très heureuse d'appuyer le projet de loi du député de Lakeland, ainsi que toute autre proposition faite à la Chambre pour lutter contre ce fléau.

Comme cela a déjà été dit au cours du présent débat et à de nombreuses reprises auparavant, il s'agit de la principale cause criminelle de décès au Canada. Toutes les fois que je prends connaissance des statistiques, je suis frappée par le fait qu'en moyenne 4 Canadiens sont tués et 200 sont blessés tous les jours à cause de la conduite avec facultés affaiblies. Nous savons, pour l'avoir vu dans chacune de nos régions, quels effets ont ces tragédies sur les familles.

Récemment, à Winnipeg, deux jeunes gens, qui entamaient à peine leur vie, qui attendaient et espéraient tout de la vie, ont été fauchés dans la fleur de l'âge, l'un dans une collision avec le véhicule d'un conducteur intoxiqué par l'alcool et l'autre qui, à pied, a été heurté par un conducteur ivre. Leurs familles sont atterrées et nous avons perdu deux jeunes gens qui avaient tout à offrir à leur pays.

Chaque jour, nous entendons raconter des histoires semblables, encore et encore.

En l'an 2000, 1 069 personnes ont été tuées dans des accidents causés par l'alcool au volant, et 75 000 Canadiens sont renversés chaque année par des conducteurs aux facultés affaiblies. Chaque année, 12,5 millions de fois, des conducteurs aux facultés affaiblies prennent le volant. Cependant, pendant la même période, 70 000 seulement sont accusés de conduite avec facultés affaiblies. Le taux de décès attribuable à la conduite avec facultés affaiblies est de deux à trois fois supérieur au taux national d'homicide. Les accidents de la route sont la principale cause de décès chez les 10 à 14 ans. Trente-six pour cent des conducteurs ayant subi des blessures mortelles avaient consommé de l'alcool avant la collision. Et cette liste continue, de même que les statistiques. Il s'agit d'un grave problème, mais d'un problème qui peut être prévenu.

Tout ce que nous pouvons faire au Parlement pour améliorer les lois, pour collaborer avec des organisations comme MADD et pour demander instamment à nos homologues provinciaux de passer à l'action est important.

Je suis très fière de venir d'une province où le gouvernement traite ce problème très sérieusement. Le ministre de la Justice, Gord Mackintosh, a entrepris de nombreuses initiatives destinées à s'attaquer au grave problème de l'alcool au volant. Le résultat c'est que le Manitoba, à tous points de vue, figure en première place sur la liste des gouvernements provinciaux qui sont prêts à régler cette question énergiquement.

● (1840)

Je sais que les autres provinces font leur part. Nous continuerons de faire des progrès, mais pour de nombreuses personnes touchées par cette horrible situation, les progrès sont trop lents. Les choses semblent avancer à pas de tortue.

Le projet de loi dont nous sommes saisis nous permettrait de progresser plus rapidement et de nous attaquer au problème plus énergiquement. Je suis heureuse que ce projet de loi vise à donner des moyens plus musclés à la police et à supprimer les défenses fallacieuses.

Comme on le sait, le projet de loi a pour objet de riposter à la défense Carter, selon laquelle l'accusé déclare n'avoir consommé qu'une petite quantité d'alcool avant la perpétration de l'infraction. La défense fait comparaître un toxicologue qui confirme que, en effet, le taux d'alcoolémie de l'accusé aurait été en-dessous de la limite légale s'il avait consommé une si petite quantité d'alcool.

En acceptant le témoignage de l'accusé, le tribunal fait abstraction des résultats des tests, même s'ils correspondent aux résultats donnés par l'appareil de détection utilisé sur les lieux de l'infraction et même s'ils sont corroborés par le témoignage du policier selon lequel l'accusé manifestait des signes évidents d'intoxication.

C'est ce qu'on appelle la défense Carter, que le projet de loi vise à empêcher. Je crois que le projet de loi permettrait aux tribunaux d'accepter les résultats des analyses des échantillons comme preuve du taux d'alcoolémie de l'accusé au moment où l'infraction aurait été commise.

Je sais aussi que si l'accusé conteste ces résultats, le projet de loi lui imposerait le fardeau d'établir, selon la prépondérance des probabilités, les facteurs qui influent sur leur fiabilité.

Il s'agit d'une initiative importante. Il s'agit d'un problème auquel, selon l'organisation Les mères contre l'alcool au volant, il faut s'attaquer. Le député de Lakeland a décidé de relever le défi en présentant un projet de loi qui s'attaque précisément à ce problème.

Initiatives parlementaires

Nous devons lui être reconnaissants de l'avoir fait, et j'espère que la Chambre appuiera le projet de loi et le renverra au comité. Si des ajustements sont nécessaires, nous les apporterons et nous adopterons le projet de loi, qui ajoutera à notre arsenal une arme de plus pour lutter contre un problème tragique et sérieux dans notre société.

Je crois savoir que le sénateur Marjory LeBreton a aussi pris une initiative semblable au Sénat. Elle a elle-même subi les conséquences de l'alcool au volant, et elle a eu le courage d'agir, dans le cadre de ses fonctions au Sénat, en vue de proposer des changements. Elle a déposé un projet de loi au Sénat qui vise à donner à la police plus de pouvoirs pour appréhender, recueillir la preuve et porter des accusations contre des chauffards en état d'ébriété. C'est aussi une initiative importante.

Il nous incombe à tous de faire ce que nous pouvons, où que ce soit, et d'appuyer le projet de loi du député de Lakeland. J'encourage tous les députés à le faire.

• (1845)

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Lakeland pour cette initiative des plus opportunes.

Parlant en ma qualité d'ancien procureur et d'ancien directeur du droit constitutionnel pour le Manitoba, je sais à quel point il peut être difficile de mener à bien les poursuites dans les cas de conduite en état d'ivresse. J'ai travaillé avec l'ancien ministre de la Justice du Manitoba, James McCrae, qui a mis en oeuvre, en sa qualité de politicien, le premier programme de suspension administrative du permis de conduire au Canada. Le Manitoba est véritablement un chef de file.

J'ai eu l'honneur de travailler avec le procureur général de l'époque, en ma qualité de directeur du droit constitutionnel. Nous avons étudié les lacunes de la loi et élaboré un système qui nous a permis de devenir les meilleurs au Canada pour ce qui est de réduire le nombre de chauffeurs en état d'ivresse et, qui plus est, le nombre de décès, de blessures et de dégâts matériels causés par l'alcool au volant.

L'une des difficultés—et la raison pour laquelle le gouvernement du Manitoba a dû se servir de ses pouvoirs en matière de propriété et de droits civils—provenait du fait que le gouvernement fédéral refusait d'apporter à la loi des modifications visant à réprimer la conduite en état d'ivresse. C'était très frustrant.

Parlant en tant que procureur, je me souviens que l'une des accusations les plus difficiles à prouver était la conduite en état d'ivresse. En l'absence d'un alcootest, il est très difficile de prouver que quelqu'un a conduit en état d'ivresse. C'est d'ailleurs soulevé cette même préoccupation au sujet de la décriminalisation de la marijuana. Si elle encourage une consommation plus généralisée, cela créera des difficultés supplémentaires.

Toutefois, pour ce qui est des facultés affaiblies en soi, quand quelqu'un souffle dans un ivressomètre et que la machine indique que son taux d'alcoolémie dépasse 0,08 p. 100, on présume que les facultés de cette personne sont affaiblies. En théorie, c'est formidable. Toutefois, les questions de forme qui se posent sont tout simplement étonnantes.

Si on regarde la loi dans le Code criminel et la jurisprudence dans le Code criminel annoté, peut-être le *Martin's Annual Criminal Code*, on voit qu'on y cite de nombreux précédents qui tous concernent des moyens de défense techniques permettant d'éviter

d'être reconnu coupable en vertu du Code criminel. C'est très frustrant.

En tant que procureur, j'aurais de loin préféré poursuivre quelqu'un accusé de voies de fait graves. En raison de la nature technique de ces moyens de défense, il est plus facile de prouver qu'il y a eu agression causant des lésions corporelles, ou toute autre agression grave, meurtre y compris comme l'a dit quelqu'un, que de prouver un taux d'alcoolémie de 0,08 p. 100.

Les juges ont fait preuve de beaucoup de subtilité pour trouver toutes sortes de façons d'éviter de reconnaître les gens coupables. Parmi ces façons mises au point par les juges, sous les pressions des avocats de la défense, on retrouve les deux éléments visés par le projet de loi à l'étude, soit la défense Carter et la défense du dernier verre.

La défense Carter utilise à toutes fins utiles des témoignages d'experts pour réfuter la preuve fournie par l'ivressomètre. La défense du dernier verre est essentiellement fondée sur le fait qu'une personne a assisté à une fête, qu'elle a rapidement ingurgité trois ou quatre consommations et qu'elle a ensuite pris le volant, tentant de rentrer à la maison avant que le niveau d'alcool absorbé par son sang n'atteigne 0,08. C'est tout à fait absurde, mais les juges l'acceptent comme allant de soi.

• (1850)

Non seulement cela est-il insensé, c'est également dangereux. Nous avons vu des juges accepter ce genre de défense au Canada. Je ne blâme pas les avocats de la défense de soulever de tels arguments ridicules, parce que les juges les acceptent. Si les juges disaient, comme ils devraient le faire, que c'est tout à fait insensé, et qu'ils rejetaient ces arguments, alors nous ne nous inquiéterions pas du genre d'amendement que mon collègue de Lakeland, qui a farouchement combattu dans ce dossier, a présenté. Nous n'aurions pas besoin de ce genre de défense.

Nous nous sommes plus précisément penchés sur ces deux défenses dans la loi du Manitoba sur la suspension administrative. Lorsque j'ai rédigé cette mesure législative manitobaine, nous avons éliminé ces deux éléments de défense. Nous avons déterminé que, si les policiers arrêtaient une personne, que cette personne subissait le test de l'ivressomètre et que le résultat était supérieur à 0,08, les défenses portant sur le moment de sa dernière consommation ou le témoignage d'un expert appelé pour réfuter tout cela ne seraient tout simplement pas admis. L'ivressomètre constitue une preuve concluante du fait que le niveau d'alcool dans le sang d'une personne au moment où elle subit l'alcootest est identique au niveau d'alcool qu'elle avait dans le sang au moment où elle a été arrêtée au volant du véhicule.

Cela a pour effet de susciter une certaine crainte chez les gens, qui se demandent s'ils devraient courir ce risque. Ils peuvent toujours espérer tomber sur un juge stupide. Nous devrions nous efforcer d'éliminer non pas la défense Carter et la défense dite du dernier verre, mais la défense dont nous parlions, c'est-à-dire le fait que de nombreux juges acceptent ce non-sens. Voilà la véritable dernière défense.

Dans la législation du Manitoba, nous avons indiqué simplement que nous n'avons pas de place pour des défenses stupides comme celles-là. Cela a été prouvé de manière probante. De ce fait, et je ne vais pas présenter des excuses pour la position ferme que le gouvernement conservateur du Manitoba a adoptée, nous avons pu voir une diminution des décès, des blessures et des dommages aux biens.

Initiatives parlementaires

Je peux regarder mes électeurs droit dans les yeux et affirmer que nous avons sauvé des vies et empêché l'éclatement de familles. C'est ce que nous devons faire à l'échelle fédérale. Nous devons faire comprendre clairement que cela est un crime. Il n'y a rien de drôle dans l'alcool au volant et les morts que cela entraîne.

Si seulement nous pouvions compter sur le bon sens des juges pour qu'ils rendent le bon verdict. Pour faire ce qui est implicite dans la législation, il faut présenter ces types de défenses techniques.

L'effort déployé par mon collègue de Lakeland est excellent. Il faut le faire. Mais à partir du moment où nous intégrerons cela dans le Code criminel, je vois les cerveaux en mouvement des avocats de la défense, qui vont se dire: «Quelle autre stupidité pourrions-nous inventer et faire accepter par un juge?» C'est devenu tout un défi. Les avocats ne se donneraient pas tant de mal s'il ne se trouvait pas des juges pour accepter ces défenses.

Cette initiative m'encourage. Je la soutiens sans réserve et je veux que chaque député de la Chambre prenne cet amendement au sérieux. Si nous pouvons adopter un amendement de ce type, il sera plus difficile aux conducteurs sur la route de se soustraire aux responsabilités inhérentes à leur permis et les gens seront davantage tenus de rendre des comptes. Cela diminuera les décès, les blessures et les dommages aux biens.

• (1855)

M. John Maloney (Erie—Lincoln, Lib.): Monsieur le Président, je suis sûr que tous les députés seraient d'accord pour dire que, bien que d'importants progrès aient eu lieu au cours des deux dernières décennies, la conduite avec facultés affaiblies constitue toujours une question complexe du point de vue du droit pénal, de la santé et de la sécurité routière au Canada. J'aimerais croire que nous la considérons tous comme un grave problème, qui exige des efforts concertés de la part des gouvernements, des services de police, des organisations, des familles et des particuliers.

La conduite avec facultés affaiblies provoque chaque année des centaines de décès, des milliers de blessures et des millions de dollars de dommages économiques. C'est d'autant plus tragique qu'il est si facile de l'éviter. J'ai appris que les trois quarts environ des décès attribuables à la conduite avec facultés affaiblies sont les conducteurs eux-mêmes et leurs passagers. Sur la totalité des conducteurs avec facultés affaiblies qui meurent dans un accident de voiture sur les routes publiques, 70 p. 100 d'entre eux meurent dans un accident n'impliquant qu'un seul véhicule.

Un sondage effectué en 2003 par la Fondation de recherches sur les blessures de la route au Canada, révèle qu'environ 86 p. 100 des cas de conduite avec facultés affaiblies sont le fait de 3 p. 100 des conducteurs. Les 14 p. 100 des cas restants sont le fait de 5 p. 100 des conducteurs. Ensemble, ce sont plus d'un million de conducteurs qui effectuent chaque année des millions de déplacements avec facultés affaiblies. L'immense majorité des cas de conduite avec facultés affaiblies sur la voie publique sont le fait de récidivistes. Ces statistiques sont renversantes.

Le débat sur le projet de loi C-452 ne porte pas sur la question de savoir si nous sommes contre la conduite avec facultés affaiblies. Il ne porte pas non plus sur la question de savoir si c'est une bonne idée d'avoir un processus plus efficace dans le cas des incidents provoqués par les conducteurs en état d'ébriété. Je tiens pour acquis que nous sommes tous opposés à la conduite avec facultés affaiblies et que nous sommes tous en faveur d'un processus amélioré pour traiter des incidents provoqués par les conducteurs en état d'ébriété. C'est incontestablement ma position. Le débat de ce soir porte plutôt

sur certaines propositions visant à inclure des dispositions très précises dans le Code criminel.

Même si nous reconnaissons tous le problème, nous ne sommes pas nécessairement d'accord sur les mesures précises proposées pour éliminer la conduite avec facultés affaiblies. En vertu du Code criminel, il est illégal de conduire sous l'effet de l'alcool ou de drogues. C'est une infraction distincte que de conduire avec une concentration d'alcool dans le sang qui dépasse 80 milligrammes pour cent. C'est cette dernière infraction qui fait souvent l'objet d'un procès criminel, parce qu'il n'est pas nécessaire de prouver l'existence de signes d'ébriété, étant donné l'infraction est liée au fait de conduire avec une telle concentration d'alcool.

Le sommaire du projet de loi C-452 mentionne que la mesure législative vise à porter de deux à trois heures la période de temps accordée, après le moment où une infraction aurait été commise, pour le prélèvement d'échantillons d'haleine ou de sang de l'accusé aux fins de l'enquête relative à cette infraction. Cette proposition donne l'impression qu'à l'heure actuelle les policiers ne disposent que de deux heures pour obtenir de tels échantillons, ce qui n'est pas le cas.

En ce moment, un agent de la paix peut exiger un échantillon d'haleine ou, dans certains cas, une prise de sang s'il a de bonnes raisons de croire que la personne a commis l'infraction dans les trois heures précédentes. Lorsque le conducteur est inconscient, le policier a quatre heures pour prélever du sang après avoir obtenu un mandat, s'il a des raisons de croire que le conducteur était au volant en état d'ébriété et a été en cause dans une collision entraînant des blessures ou la mort.

La présomption actuelle, dans le Code criminel, veut que, en l'absence de preuve contraire, le taux d'alcoolémie au moment du test d'haleine est égal au taux qui existait au moment où l'infraction aurait été commise. Le ministère public peut faire valoir la présomption si le premier échantillon a été prélevé dans les deux heures suivant l'infraction présumée. En l'absence de cette présomption, le ministère public devrait convoquer un expert pour établir une relation entre le taux d'alcoolémie au moment du prélèvement et le taux au moment de l'infraction. Le projet de loi C-452 prévoit que la période de deux heures passera à trois, ce qui correspond à la période laissée à la police pour demander un échantillon d'haleine.

Le Code criminel prévoit aussi une présomption selon laquelle, en l'absence de preuve contraire, le taux d'alcoolémie au moment du prélèvement sanguin est égal au taux qui existait au moment de l'infraction présumée. Le ministère public peut faire valoir la présomption si le premier échantillon d'haleine a été prélevé dans les deux heures suivant l'infraction présumée. Chose étonnante, le projet de loi C-452 ne porte pas cette période à trois heures pour l'échantillon de sang afin de la faire concorder avec la période proposée dans le cas d'un échantillon d'haleine.

L'alcool a un taux stable d'absorption et d'élimination. Après une heure, et à plus forte raison après deux heures, l'alcool aura été absorbé, et le taux d'alcoolémie sera à la baisse, puisque le corps a absorbé l'alcool et est en train de l'éliminer.

L'ajournement

●(1900)

Avant la première heure, la présomption proposée selon laquelle le taux d'alcoolémie n'est pas inférieur au taux d'alcoolémie au moment de l'infraction présumée peut être inexacte du point de vue scientifique si l'alcool est encore en train d'être absorbé dans le sang. On pourrait également dire cela du libellé existant concernant la présomption selon laquelle le taux d'alcoolémie au moment du prélèvement de l'échantillon est égal à ce qu'il était au moment de l'infraction présumée. Le libellé différent proposé dans le projet de loi C-452 ne change pas grand-chose parce que le Code criminel précise déjà très clairement que toute preuve visant à réfuter la présomption doit montrer que le taux d'alcoolémie n'était pas seulement différent au moment de la conduite, mais qu'il était inférieur à la limite légale. L'aspect le plus important du projet de loi C-452 est la proposition visant à faire passer de deux heures à trois heures le délai maximum applicable à la présomption dans le cas des échantillons d'haleine.

En termes pratiques, dans la vaste majorité des enquêtes policières sur des cas de conduite avec facultés affaiblies, les policiers obtiennent l'échantillon d'haleine ou de sang dans le délai de deux heures exigé pour valider la présomption. Dans un procès, le taux d'alcoolémie serait accepté sans qu'on ait besoin d'un expert pour établir le lien entre le taux d'alcoolémie au moment du prélèvement de l'échantillon et ce qu'il aurait été au moment où la personne conduisait. Le fait de porter à trois heures le délai maximum pour l'obtention d'un échantillon d'haleine par les policiers afin de valider la présomption signifierait que le procureur n'aurait pas à faire témoigner un expert dans certains cas où il doit le faire actuellement. Cependant, comme je l'ai déjà mentionné, le projet de loi C-452 ne traite que de la présomption dans le cas des échantillons d'haleine, et non dans le cas des échantillons de sang.

Je félicite le député de l'intérêt qu'il porte à la question de la conduite avec facultés affaiblies dans notre pays et je partage ses préoccupations à cet égard, tout comme l'organisme MADD. Toutefois, pour les raisons que j'ai énoncées, j'estime que le projet de loi présente de graves lacunes et aurait de graves répercussions.

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais parler un peu de l'incidence de toute cette question sur les familles. J'approuve l'initiative de mon collègue de Lakeland. Pendant les années où je travaillais avec l'organisme Les mères contre l'alcool au volant en Saskatchewan, j'en suis venue à la conclusion qu'il nous fallait vraiment renforcer la loi. Mon collègue a évoqué la province du Manitoba et ce qu'on y a fait pour rectifier la loi qui avait été mal rédigée afin de la remplacer par une autre qui vise à mettre fin à la conduite en état d'ébriété.

Nous devons nous pencher sur le taux des décès dus à la conduite en état d'ébriété. Ce taux est trois fois plus élevé que celui des meurtres à l'échelle du pays. En une année, la conduite avec facultés affaiblies tue trois fois plus de personnes que des meurtres. Environ 75 000 Canadiens sont victimes, chaque année, de conducteurs aux facultés affaiblies.

Ces conducteurs prennent le volant 12,5 millions de fois chaque année, mais seulement 70 000 sont inculpés. Notre ministère de la Justice, nos agents de police et les agents de la GRC de l'ensemble du pays n'ont pas le personnel suffisant pour combattre ce fléau autant qu'il le faudrait. Il ne leur est tout simplement pas possible d'arrêter et d'inculper tous les conducteurs qui conduisent avec facultés affaiblies dans notre pays.

Nous avons été témoins de personnes accusées de conduite avec facultés affaiblies qui ont été relâchées et qu'on a autorisées à

conduire à nouveau. Pourtant, comme l'a affirmé mon collègue de la circonscription de Provencher, ils sont bien traduits devant les tribunaux. Je me souviens d'un type qui avait effectivement comparu devant le tribunal et qui a affirmé que, étant militaire, il ne pouvait pas être amené à souffler dans l'ivressomètre; il s'en est tiré. À mes yeux, cette façon de procéder n'est pas sûre et nous devons la changer.

Mon collègue a présenté un projet de loi fort valable qui contribuerait à régler ce problème. Nous devons l'examiner. Il doit être renvoyé à un comité. Nous devons l'examiner très sérieusement, parce que nous sommes confrontés à un problème de taille; nous devons veiller à trouver une solution.

Au cours de l'année 2000, 30 p. 100 des conducteurs victimes d'un accident mortel avaient bu avant leur collision. Notez bien que cette donnée ne tient compte que des conducteurs décédés, non pas des seuls blessés. Elle ne tient pas compte non plus des autres victimes, décédées ou blessées.

La Chambre doit étudier attentivement ce que propose mon collègue et je le remercie au nom de tous les Canadiens pour ce qu'il a fait.

●(1905)

Le président suppléant (M. Bélair): La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. L'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, plus tôt ce mois-ci, j'ai posé à la Chambre une question au ministre des Ressources naturelles, concernant le comité partial que le gouvernement libéral fédéral a formé pour examiner l'éventuelle levée du moratoire sur la prospection pétrolière et gazière au large de la côte ouest de la Colombie-Britannique.

J'ai signalé que le comité comptait parmi ses membres Roland Priddle, le directeur d'une entreprise pétrolière et gazière qui participe à des activités de prospection hauturière à l'étranger, ainsi que Don Scott, un ex-maire qui a activement milité en faveur de la levée du moratoire. De plus, j'ai signalé que le directeur général d'Environnement Canada en Colombie-Britannique a lancé une mise en garde, expliquant que le comité serait perçu comme ayant un préjugé favorable aux intérêts de l'industrie.

J'ai donc demandé au ministre de congédier ces deux membres du comité et de former un comité dont l'impartialité ne ferait aucun doute pour les habitants de la Colombie-Britannique. J'insiste sur le fait que la perception est extrêmement importante. Il s'agit d'un comité d'examen qui invite le public à lui faire part de ses recommandations concernant la levée éventuelle de ce moratoire qui est en place depuis 1972 au niveau fédéral, et depuis 1989 au niveau provincial.

En fait, le moratoire provincial a été annoncé à la suite de la catastrophe de l'*Exxon Valdez*, dont nous célébrons aujourd'hui le 15^e anniversaire. Je signale que cette catastrophe qui s'est produite en Alaska, dans le golfe du Prince William, a entraîné le déversement dans l'océan de 11 millions de gallons de pétrole brut en provenance de l'Alaska. Des phoques, des harengs du Pacifique, trois espèces différentes de cormorans, des arlequins plongeurs, des guillemots colombine et une famille d'épaulards sont au nombre des espèces qui ne s'en sont toujours pas remises.

Selon une étude publiée dans le *Journal of Science* vers la toute fin de l'année dernière, le déversement de pétrole de l'*Exxon Valdez* a eu, sur les eaux et les plages de l'Alaska, des répercussions beaucoup plus néfastes et longues que prévues à l'origine.

Pourquoi le gouvernement libéral de la Colombie-Britannique, avec aujourd'hui la complicité du gouvernement libéral fédéral et d'un ministre des Ressources naturelles qui semble absolument résolu à lever le moratoire, fait-il fi des conséquences désastreuses qu'aura la levée de ce moratoire?

Ces gens ont fait fi également des répercussions que cela peut avoir sur les droits des premières nations de cette région. D'ailleurs, aujourd'hui et demain, la nation Haida et la nation de la rivière Taku Tlingit s'adressent à la Cour suprême pour tenter de faire reconnaître leurs droits fondamentaux. Ce processus bafoue les droits des premières nations établies dans cette région.

Je parle ici d'une région magnifique reconnue pour sa grande biodiversité. Je ferais remarquer également que l'exploration pétrolière et gazière contribue au changement climatique. Au lieu de promouvoir l'essor de l'industrie pétrolière et gazière, nous devrions investir dans des sources d'énergie renouvelable, et certainement pas dans l'énergie nucléaire contrairement à ce que le ministre s'entête à proposer.

Le gouvernement doit absolument reconnaître le fait que la population de la Colombie-Britannique réclame le maintien de ce moratoire. Les Britanno-Colombiens sont conscients que la levée du moratoire ne créera pas de nombreux emplois sur la côte nord. Nous devrions plutôt diversifier l'économie. Le comité a un parti pris. Nous devrions maintenir le moratoire.

J'exhorte le gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent et à congédier ces deux hommes qui, selon les habitants de la Colombie-Britannique, sont loin d'être impartiaux.

● (1910)

L'hon. R. John Efford (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, dans son intervention le député a soulevé deux ou trois questions.

En premier lieu, j'aimerais parler de la levée du moratoire. Je signale qu'aucune décision n'a encore été prise à ce sujet en ce qui concerne la côte ouest du Canada. Je reviendrai sur cette question dans un instant.

Permettez-moi de revenir à la question des ressources pétrolières et gazières extracôtières. Je viens de la province de Terre-Neuve-et-Labrador, où l'industrie de l'exploitation pétrolière et gazière extracôtière s'avère très prospère. Depuis le forage du premier puits jusqu'à ce jour, les industries de la pêche, du transport maritime et de l'exploitation pétrolière et gazière collaborent très bien sur la côte est du Canada. Elles n'ont éprouvé absolument aucun problème.

Dans le golfe du Mexique, 40 000 puits ont été forés et cela n'a entraîné aucun problème d'envergure.

Permettez-moi maintenant d'aborder la question de l'exploitation pétrolière et gazière extracôtière sur la côte ouest du Canada.

L'ajournement

À l'heure actuelle, une étude a été réalisée et deux autres doivent être menées à terme. La Société royale du Canada a déjà terminé son examen exhaustif. Je précise que cet examen a été effectué par des intellectuels, en l'occurrence des savants, qui ont déjà déposé leur rapport. Le deuxième rapport qui est attendu est le rapport Priddle. Les membres du comité dirigé par M. Priddle consultent actuellement les collectivités et les citoyens et doivent présenter leur rapport au gouvernement. Le troisième rapport sera préparé en consultation avec les premières nations.

Une fois terminés, ces trois rapports seront soumis au gouvernement. Nous avons déjà reçu le premier et nous recevons les deux autres lorsqu'ils seront prêts. En qualité de ministre des Ressources naturelles, je ferai part des recommandations de ces trois études au gouvernement, puis, à la lumière des informations recueillies, nous prendrons une décision quant à la pertinence de lever le moratoire.

Je suis consterné de voir que le député propose de licencier des personnes parce qu'elles recueillent des informations. Il devrait fournir des données aux comités. Il devrait présenter un mémoire ou un exposé. Je suis ministre des Ressources naturelles depuis le 12 décembre et jamais le député n'est venu me voir ou a demandé qu'on se rencontre pour discuter du potentiel de l'exploitation du pétrole en mer, au large de la côte ouest du Canada, ou pour discuter des comités ou de la procédure; pourtant, il fait des déclarations publiques disant qu'on devrait congédier des gens. Je ne le ferai pas. Je n'ai pas l'intention de congédier ces personnes.

M. Priddle, M. Scott et Mme Diana Valiela sont des gens très compétents. Ils méritent le respect car ils ont eu la finesse de consulter les gens de la Colombie-Britannique. Ils sont tenus de présenter des recommandations au gouvernement. Lorsqu'ils auront présenté ces recommandations, il appartiendra au gouvernement de prendre une décision.

Le député devrait respecter leur intégrité et leur compétence et leur laisser le temps de procéder aux consultations. S'il veut faire une présentation, il en a parfaitement le droit, mais il n'a pas le droit de condamner ces gens et leur capacité d'agir selon la procédure établie.

● (1915)

M. Svend Robinson: Monsieur le Président, il n'est nullement question de compétence et d'intégrité. Il est question de la perception de la population de la Colombie-Britannique, principalement, et des personnes qui comparaitront devant ce tribunal.

Lorsque le tribunal a été créé, son mandat prévoyait ce qui suit:

Le Groupe d'examen public se compose d'éminents experts impartiaux nommés par le ministre des Ressources naturelles du Canada...

L'ajournement

Comment peut-on sérieusement prétendre qu'un directeur de Talisman Energy est impartial sur ce sujet? Comment peut-on sérieusement prétendre que l'ancien maire, qui a milité activement en faveur de la levée de ce moratoire, est impartial? Ces gens sont certainement partiaux, et cela rend ce processus totalement dérisoire. C'est un tribunal partisan. Visiblement, les conservateurs et les libéraux font ce qu'ils peuvent, en collaboration avec leurs amis du gouvernement libéral provincial de la Colombie-Britannique, pour faire lever ce moratoire.

Comme le ministre peut-il dire que ces personnes sont impartiales alors qu'elles appuient manifestement la levée du moratoire?

L'hon. R. John Efford: Monsieur le Président, que faut-il faire pour que le député comprenne que ce ne sont pas les membres du groupe d'examen, des personnes par ailleurs très compétentes, qui prennent la décision de lever le moratoire?

La marche à suivre consiste à consulter la population de la Colombie-Britannique, les collectivités, les intervenants, à recueillir tous les renseignements voulus et à en faire part au ministre des Ressources naturelles, lequel les communiquera au gouvernement du Canada pour qu'une décision puisse être prise. Le député ne comprend tout simplement pas que telle est la marche à suivre.

Par ailleurs, il ne parle pas au nom de toute la population de la Colombie-Britannique. Je suis moi-même allé en Colombie-Britannique à plusieurs reprises. Or, au cours de ces visites, il ne m'est jamais arrivé d'entendre qui que ce soit se plaindre du groupe d'examen ou proposer que l'on ne suive pas la procédure établie.

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, la pratique du gouvernement qui persiste à fournir des réponses incomplètes à des questions posées par l'opposition officielle pendant la période des questions me pousse à demander des éclaircissements supplémentaires au ministre des Travaux publics relativement au détournement d'une somme de 160 millions de dollars des contribuables au ministère de la Défense nationale.

En tant que députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke, j'ai l'honneur de compter la base militaire canadienne de Petawawa dans ma circonscription. Je rends hommage à l'excellent travail dont s'acquittent les forces armées au nom de tous les Canadiens. Je souhaite un bon retour à tous les soldats de Petawawa qui reviennent d'Afghanistan et de Bosnie.

Les électeurs de ma circonscription, en particulier les soldats qui venaient de rentrer et les personnes à leur charge, ont été interloqués d'apprendre que 160 millions de dollars avaient été volés au MDN. Les hommes et les femmes qui travaillent au ministère de la Défense nationale, de même que tous les Canadiens, considèrent cela comme du vol.

Le gouvernement fédéral peut se permettre de perdre 160 millions de dollars, mais il n'a pas d'argent pour ses fonctionnaires. Les salaires au MDN sont gelés depuis sept ans, mais 100 millions de dollars permettraient de payer une augmentation de salaire de 3 p. 100 à 150 000 personnes. Comment un gouvernement peut-il conserver quelque crédibilité, s'il annonce aux fonctionnaires qu'il est à sec et gèle leur salaire pour sept ans, puis leur dit sans broncher que, même si le gouvernement n'a pas d'argent, il peut se permettre de perdre 160 millions de dollars?

Des négociations se déroulent actuellement entre le Conseil du Trésor et les fonctionnaires. J'espère que le gouvernement va traiter ses employés de façon honnête et avec le respect qu'ils méritent.

Ma question au ministre est la même que celle que se posent tous les Canadiens, qui sont scandalisés par l'incompétence et la mauvaise gestion du gouvernement en matière de finances. Comment une personne au niveau de directeur dans un ministère peut-elle voler impunément 160 millions de dollars?

L'individu en question était un CS, un technicien. Il n'était même pas un agent d'approvisionnement. Le groupe CS n'a même pas de pouvoir de signature. On avait expressément délégué à cet individu un pouvoir de signature qu'il n'aurait pas dû avoir.

Doit-on considérer comme une coïncidence le fait que son supérieur immédiat, un directeur général, ait demandé à prendre sa retraite le 1^{er} avril? N'est-ce pas le même directeur général qui a signé le contrat d'achat de grenades défectueuses sans inclure de clause sur la non-exécution?

Le ministre a dit: «si quelque chose de criminel a été fait». L'individu en question a été congédié. De toute évidence, le ministre juge qu'il est coupable; autrement, cet individu n'aurait pas été congédié. Le premier ministre a aussi congédié Alfonso Gagliano, qui était ambassadeur au Danemark, mais il ne l'aurait pas fait si celui-ci n'avait pas été coupable dans le scandale de 250 millions de dollars lié aux commandites.

Ce que les Canadiens craignent c'est que l'on assiste à une opération de camouflage au ministère de la Défense nationale, au nom de la soit-disant sécurité nationale.

Ce que craignent les Canadiens, c'est que pas un seul dollar ne sera recouvré, que personne ne sera envoyé en prison pour leur avoir volé des millions de dollars. Chaque dollar volé est un dollar qui ne servira pas à la santé, aux routes, aux aînés, aux enfants, à l'environnement, à la création d'emplois, etc.

Les Canadiens ne croient pas que l'individu a agi seul. Il a eu de l'aide, de l'aide de l'intérieur. On me dit que l'individu qui a été congédié par le MDN a loué un avion coûtant des milliers de dollars l'heure, qu'il a chargé des sacs d'argent liquide à bord de l'avion et qu'il s'est envolé vers une île des Antilles. L'argent est perdu.

● (1920)

L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de répondre à la question de la députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke sur ce très important dossier.

Pendant une vérification de dossiers contractuels terminée en avril 2003, Travaux publics et Services gouvernementaux a relevé des irrégularités dans la gestion du contrat d'entretien du matériel de TI passé entre le ministère de la Défense nationale et la société Hewlett-Packard.

Afin de régler ces problèmes et pour mieux prévenir d'autres problèmes semblables, des mesures ont été prises. Hewlett-Packard apportera des changements importants à son personnel cadre et à son organisation au Canada et modifiera ses méthodes de gestion des marchés publics afin de régler pleinement toutes ces questions. Hewlett-Packard a également accepté de permettre au gouvernement de vérifier l'efficacité des modifications apportées à ses systèmes financiers.

Travaux publics et Services gouvernementaux et le ministère de la Défense nationale renforceront les contrôles financiers, la gestion et la surveillance des contrats, intensifieront les mesures de contrôle, examineront la gestion des contrats pertinents et amélioreront la gestion, par Travaux publics et Services gouvernementaux, des programmes de vérification des coûts et du soutien. En outre, Travaux publics a lancé un processus d'acquisition concurrentiel en prévision d'un contrat de remplacement qui doit être accordé en avril 2004.

La Couronne poursuit son enquête au sujet d'une somme qui a été payée à tort, en vertu de marchés attribués par Travaux publics au nom du ministère de la Défense nationale. Ces irrégularités sont prises très au sérieux, et les mesures suivantes ont été prises.

Le gouvernement retient les paiements, en attendant le résultat final des vérifications et des enquêtes.

L'affaire a été soumise à la GRC, et les services d'un avocat-conseil indépendant ont été retenus.

Le gouvernement a fait parvenir une demande de remboursement à l'entrepreneur.

Des fonctionnaires de Travaux publics et du MDN travaillent de concert avec l'entrepreneur principal, pour s'assurer que toutes les questions administratives contractuelles pertinentes soient réglées.

L'enquête se poursuit, en vue d'établir si les biens et services pour lesquels des sommes ont été versées ont bien été reçus.

Je pense que Travaux publics et le MDN ont pris, de concert, les mesures qui s'imposaient.

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, qui d'autre a aidé à faire disparaître ces 160 millions de dollars? Quel réputé cabinet d'avocats d'Ottawa ayant des accointances parmi les libéraux a aidé à distribuer ces fonds sans poser de questions, un cabinet d'avocats dont les accointances pourraient faire en sorte que certains de ses membres soient nommés juges? Où est passé l'argent?

Personne ne croit M. Gagliano lorsqu'il plaide l'ignorance. Ce vol au MDN présente des analogies. Personne ne reconnaîtra sa

L'ajournement

responsabilité, et l'on invoquera des questions de sécurité nationale pour mener l'enquête sous le couvert du secret, comme la dernière fois.

Les Canadiens croient qu'ils devraient obtenir des réponses et qu'ils méritent d'en avoir. Ils méritent d'avoir ces réponses maintenant. Ils méritent d'avoir des réponses avant le déclenchement des élections.

● (1925)

L'hon. Walt Lastewka: Monsieur le Président, je trouve scandaleux que cette députée puissent tenir de tels propos à la Chambre. Si elle a de la documentation sur des avocats et des cabinets d'avocats, qu'elle nous la montre. Qu'elle la dépose. C'est facile de faire des commentaires à la Chambre, mais encore faudrait-il qu'elle nous donne ses sources. Sur la question des détournements de l'argent des contribuables, le gouvernement a pris la chose très au sérieux et il a agi aussitôt que possible.

Récapitulons les mesures qu'il a prises. Le gouvernement a retenu 49 millions de dollars de paiements à Hewlett-Packard. Il a produit une lettre de requête pour recouvrer des fonds. Le dossier a été confié à la GRC. Le ministère de la Défense nationale a élaboré un plan de gestion rigoureux afin de resserrer les contrôles internes en matière de finance et de gestion. Un avocat-conseil a été recruté à l'extérieur du gouvernement dans le but de maximiser le recouvrement des fonds.

Je suis très déçu qu'elle puisse porter de telles accusations au sujet de la Défense nationale et des Travaux publics et à d'autres sujets sans déposer à la Chambre les documents à l'appui.

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 26.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 24 mars 2004

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le Mois national du rein

M. Adams 1623

La Semaine nationale de l'action bénévole

M. Mills (Red Deer) 1623

Le budget

M. Discepolo 1623

Le budget

Mme Bulte 1623

La Voie maritime du Saint-Laurent

M. Jobin 1624

Surrey Central City

M. Grewal 1624

Le budget

M. Drouin (Beauce) 1624

Nicole Demers

Mme Dalphond-Guiral 1624

L'équité salariale

Mme Jennings 1625

Le tourisme ferroviaire

M. Abbott 1625

Le budget

M. Cullen 1625

La condition féminine

Mme Desjarlais 1625

Le budget

M. Gagnon (Champlain) 1625

Les femmes entrepreneurs

Mme Neville 1626

Le budget

M. Keddy 1626

QUESTIONS ORALES

Le budget

M. Harper 1626

M. Goodale 1626

M. Harper 1626

M. Bélanger 1626

M. Harper 1626

M. Martin (LaSalle—Émard) 1627

M. Solberg 1627

M. Alcock 1627

M. Solberg 1627

M. Alcock 1627

La santé

M. Duceppe 1627

M. Martin (LaSalle—Émard) 1627

M. Duceppe 1627

M. Pettigrew 1627

M. Paquette 1627

M. Pettigrew 1628

M. Paquette 1628

M. Pettigrew 1628

M. Blaikie 1628

M. Goodale 1628

M. Blaikie 1628

M. Goodale 1628

Le programme des commandites

M. MacKay 1628

M. Bélanger 1628

M. MacKay 1628

M. Bélanger 1629

Mme Ablonczy 1629

M. Bélanger 1629

Mme Ablonczy 1629

M. Martin (LaSalle—Émard) 1629

M. Gauthier 1629

M. Pettigrew 1629

M. Gauthier 1629

M. Pettigrew 1629

La santé

M. Ménard 1629

M. Goodale 1630

M. Ménard 1630

M. Pettigrew 1630

Le programme de commandites

M. Casey 1630

M. Owen (Vancouver Quadra) 1630

M. Casey 1630

M. Owen (Vancouver Quadra) 1630

M. Toews 1630

M. Owen (Vancouver Quadra) 1630

M. Toews 1630

M. Bélanger 1630

Les droits de la personne

Mme Caplan 1631

M. Cotler 1631

Le budget

Mme Wasylcia-Leis 1631

M. Goodale 1631

Mme Wasylcia-Leis 1631

M. Goodale 1631

M. Moore 1631

M. Goodale 1631

M. Moore 1631

M. Goodale 1632

Le Service correctionnel du Canada

M. Sorenson 1632

Mme McLellan 1632

M. Sorenson 1632

Mme McLellan 1632

L'assurance-emploi

Mme Tremblay 1632

M. Volpe 1632

Mme Tremblay	1632	Motion d'adoption	1635
M. Volpe	1632	Adoption de la motion	1635
Les anciens combattants		Bibliothèque du Parlement	
Mme Wayne	1632	M. Dromisky	1635
M. McCallum (Markham)	1633	Motion d'adoption	1635
Mme Wayne	1633	Adoption de la motion	1635
M. McCallum (Markham)	1633	Pétitions	
Le développement économique régional		L'éducation postsecondaire	
M. Adams	1633	M. Adams	1635
M. Comuzzi	1633	Le mariage	
Les ressources humaines et le développement des compétences		M. Stinson	1635
M. Duncan	1633	L'enseignement postsecondaire	
M. Volpe	1633	M. Herron	1635
Recours au Règlement		M. Thibault	1636
La communauté juive		L'étiquetage des boissons alcoolisées	
Mme Davies	1633	Mme Wasylcia-Leis	1636
Motion	1633	Le mariage	
Adoption de la motion	1634	M. Reynolds	1636
AFFAIRES COURANTES		L'éducation post-secondaire	
La Commission canadienne des droits de la personne		M. Castonguay	1636
Le Président	1634	Le mariage	
Réponse du gouvernement à des pétitions		M. Keddy	1636
M. Gallaway	1634	Postes Canada	
Les comités de la Chambre		M. Keddy	1636
Procédure et affaires de la Chambre		Le mariage	
M. Adams	1634	Mme Ur	1636
Bibliothèque du Parlement		M. Cummins	1636
M. Dromisky	1634	L'enseignement postsecondaire	
Le Régime de pensions du Canada		M. Simard	1636
M. Caccia	1634	Le mariage	
Projet de loi C-495. Présentation et première lecture	1634	M. O'Brien (London—Fanshawe)	1636
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	1634	M. Mayfield	1637
La Loi sur le Mois national du cancer ovarien		La fiscalité	
Mme Skelton	1634	M. Nystrom	1637
Projet de loi C-496. Présentation et première lecture	1634	Questions au <i>Feuilleton</i>	
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	1634	M. Gallaway	1637
La Loi instituant des jours de fêtes légales		Questions transformées en ordres de dépôt de documents	
M. O'Brien (London—Fanshawe)	1634	M. Gallaway	1637
Projet de loi C-497. Présentation et première lecture	1634	Dépôt de document	1637
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	1634	Demandes de documents	
Loi sur le jour de compassion pour les travailleurs		M. Gallaway	1638
M. Easter	1634	INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
Projet de loi C-498. Présentation et première lecture	1634	Le budget	
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	1635	L'exposé financier du ministre des Finances	
La Loi sur les langues officielles		Motion	1638
M. Boudria	1635	M. Harper	1638
Projet de loi S-4. Première lecture	1635	Amendement	1641
Adoption de la motion; première lecture du projet de loi	1635	M. Paquette	1641
Les comités de la Chambre		Sous-amendement	1645
Procédure et affaires de la Chambre		M. McKay	1645
M. Adams	1635	M. Epp	1646
		Mme Wasylcia-Leis	1646
		M. McKay	1649
		Mme Bulte	1650
		M. Stinson	1651
		Mme Desjarlais	1652
		M. Bagnell	1652
		M. Stinson	1653

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Les pêches

Motion.....	1654
Le président suppléant (M. Bélair).....	1654

Le Code criminel

M. Benoit.....	1655
Projet de loi C-452. Deuxième lecture.....	1655
Mme Barnes (London-Ouest).....	1657
M. Marceau.....	1658
Mme Wasylycia-Leis.....	1659
M. Toews.....	1660

M. Maloney.....	1661
Mme Skelton.....	1662

MOTION D'AJOURNEMENT

Les ressources naturelles

M. Robinson.....	1662
M. Efford (Bonavista—Trinity—Conception).....	1663

La défense nationale

Mme Gallant.....	1664
M. Lastewka.....	1664

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**